APOLOGIE
DE MONSIEUR
L'ABBÉ DE PRADES.

Nil confcire fibi, nullâ Pallefcere culpâ.
HORAT. *Epift. I. Lib. I.*



A AMSTERDAM.

M. DCC. LII.



PRÉFACE.

IL *n'eſt point permis*, dit Saint Jerôme, *à un Chrétien, & moins encore à un Prêtre, d'être patient lorſqu'on l'attaque ſur ſa Foi.* On ne doit donc point être ſurpris que ma réputation, ſi cruellement calomniée du côté de la Religion, me faſſe reclamer ici les droits d'une défenſe légitime. Je ne chercherai point à prévenir le Public par une déclamation artificieuſe : ma Cauſe, j'oſe le dire, n'a beſoin que de la raiſon.

La Faculté de Théologie de Paris a prononcé contre moi les plus terribles Cenſures. Les allarmes de quelques Docteurs, portées & répandues dans tout Paris par un zéle plus ardent qu'éclairé, m'ont attiré l'indignation publique. Cette indignation s'eſt réveillée ſur-tout, au bruit d'un Mandement, qui, émané du Siége de la Capitale du Royaume, a mis le comble à mes peines. C'eſt dans cette cruelle ſituation que j'ai abandonné ma Patrie, cherchant dans les Pays étrangers un repos dont je ne pouvois plus joüir en France. Rendu à moi-même dans le ſilence de la retraite, & revenu de cette eſpéce d'étourdiſſement, où m'avoit jetté tout ce qui s'étoit paſſé, j'ai gémi dans mon cœur de me voir déclaré ennemi de la Religion, après en avoir fait toute ma vie mon unique étude. Tranquille toutefois dans mon innocence, je coulerois paiſiblement mes jours dans une terre étrangere, ſi je n'étois comptable de ma Foi aux Docteurs qui m'ont condamné, au Prélat, que ſon amour pour la Religion, a armé contre ma Théſe,





à l'Eglise dont on a voulu, pour ainsi dire, me faire sortir malgré moi, & au Public, qui, sur cet appareil de condamnations, a dû me juger & me croire impie.

L'Apologie que je présente ici, est donc moins la production d'un esprit inflexible dans ses premiers sentimens, que d'un esprit instruit par la Religion-même. Je ne la puis mieux honorer, qu'en prouvant à toute la terre, que si je me suis trompé (ce qui est le partage de l'humanité) je n'ai jamais laissé éteindre la Foi dans mon cœur. C'est de mon amour pour la Religion Chrétienne que cette Apologie va devenir un monument public. Le principal objet que je m'y propose, est de détruire ce complot imaginaire d'Irréligion, qu'on m'accuse si injustement d'avoir tramé de concert avec les prétendus Esprits forts. On se fonde en partie sur ce que j'ai travaillé au Dictionnaire raisonné des Arts & des Sciences, & en partie sur les Propositions extraites de ma Thése, & censurées avec tant d'éclat par la Faculté de Théologie de Paris. C'est donc sur ces deux Chefs d'accusation que j'ai à répondre. Il me sera facile de détruire le premier, parce que c'est un Fait : le second exige une discussion très-épineuse, mais dans laquelle j'entrerai avec d'autant plus de confiance, que de l'exposition de mes raisons il en résultera cet avantage pour moi, que si j'ai blessé la Vérité, c'étoit du moins en la cherchant. Au reste, quand je me permets d'examiner les décisions de la Sorbone, c'est avec un esprit de docilité. Je sais quelle soumission on doit à ses Oracles ; mais je n'ignore pas que souscrire aveuglement à une Doctrine qui nous est proposée par des Gens plus éclairés que

nous,

nous, ce seroit, sous prétexte de rendre hommage à leurs lumieres, les égaler à l'Eglise. Une histoire abregée de ce qui s'est passé dans cette malheureuse affaire, va composer la premiere Partie de cette Apologie.

BIBLIOTECA NAZ. CENTRALE V.E. ROMA

PREMIERE PARTIE.

Le complot d'impieté qu'on m'a prêté, bien moins pour avoir fait ma Thése, que pour avoir travaillé à l'Encyclopédie, est une de ces malheureuses circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir. Je ne m'imaginois pas que je dusse un jour être condamné dans les Assemblées de Sorbone pour avoir mis la main à un Ouvrage qui, entrepris sous les auspices du Gouvernement, ne devoit paroître que muni de l'Approbation des Censeurs Royaux & du Privilége du Prince, & dont la partie Théologique a été faite par un Professeur de Navarre, & approuvée par un Docteur de Sorbone. Cependant après les différentes scènes dont Paris a été témoin, après les divers mouvemens qu'elles ont produits dans des esprits peu pacifiques, on ne peut plus douter que ma Thése n'ait payé pour ce trop fameux Dictionnaire, & qu'on n'eût jamais pensé à la condamner, si sa censure (je ne sais pas trop pourquoi) n'eût entraîné celle de cet Ouvrage.

En effet, si l'on n'avoit en vûe précisément que de condamner ma Thése; si l'art adroit & politique de certaines personnes qui répandoient sourdement qu'elle ne pouvoit être que très-dangereuse, puisqu'elle étoit liée aux erreurs de l'Encyclopédie, n'a pas empoisonné les choses les plus innocentes:

je demande pourquoi la Sorbone a attendu que ma Thése parût pour proscrire en elle des erreurs, qui se lisoient, les unes dans les Lettres Théologiques de M. de Bethléem & le Traité Dogmatique de M. le Rouge, les autres dans des Cahiers dictés en Sorbone & dans toutes les Ecoles de l'Université, quelques autres jusques dans les Ecrits du docte Melchior Canus & du célebre Bossuet; toutes enfin, à la Chronologie près, que j'avoue m'être particuliere; dans plusieurs Théses, qui, selon la remarque d'un Ecrivain Jansénifte, avoient préparé les voyes à la mienne. Je n'avance ici rien que je ne sois en état de prouver.

Si l'on a fait beaucoup d'honneur à ma Thése en la mettant sur le compte des Auteurs de l'Encyclopédie, on m'en a fait à moi très-peu, en voulant que je n'en fusse pas l'Auteur. Mais, sur quoi tous ces bruits étoient-ils fondés? Le deshonneur de la Sorbone étoit-il suffisamment avéré? Les temps étoient-ils venus où le mystere d'iniquité devoit être révelé? Pour des Gens qui avoient formé un complot d'impieté, & qui s'étoient appliqués à en composer un systême avec beaucoup d'art, ç'auroient été là des suppositions bien absurdes, une indiscrétion bien déplacée. Mais quand la passion s'en mêle, & que l'esprit de cabale agit, il ne s'agit pas d'avoir raison, mais de perdre celui qu'on persécute. Il est constant que les Auteurs Encyclopédistes n'ont eu d'autre part à ma Thése, que celle d'avoir été décriés à son occasion comme des Gens abominables, qui avoient formé des desseins pernicieux contre la Religion. Mais il n'est pas moins certain, qu'entiérement occupés de leur travail, ils n'ont appris l'existence de ma Thése qu'avec le Public;

quinze

quinze jours après qu'elle eut été soutenue ; & je dois d'ailleurs cette justice à ceux qui sont à la tête de l'Ouvrage, qu'ils m'avoient engagé à leur fournir tout ce que je croirois de plus favorable à la Religion. Je ne prétens point au reste justifier les choses qui ont paru repréhensibles dans le Dictionnaire ; mais ma Thése n'a rien de commun avec elles.

Voici dans l'exacte vérité ce qui a occasioné ma condamnation. Un Docteur fut révolté de la Proposition des Guérisons, & selon la coutume, où plusieurs sont, de trouver impie tout ce que leur esprit ne goûte pas, il cria aussi-tôt à l'impieté contre moi. Des Personnes habiles à profiter de tout, se servirent de ce premier cri pour en pousser de plus forts contre ma Thése & contre l'Encyclopédie ; car elles eurent bien soin de ne séparer jamais l'une d'avec l'autre ; afin que si l'on venoit à condamner ma Thése, le même coup frappât en même-temps sur l'Encyclopédie, contre laquelle elles étoient fort animées. Dès-lors on ne me jugea plus que rélativement à l'Encyclopédie. Plusieurs Docteurs qui avoient lû ma Thése sans y trouver d'erreurs, commencerent à y en appercevoir un grand nombre, lorsqu'on leur eut fait entendre que c'étoit la Doctrine de l'Encyclopédie, qu'ils n'ont jamais lüe.

Mais c'est de cette Encyclopédie même qui paroît à bien des Gens une preuve non suspecte de mon impieté, parce qu'on le leur a dit, que je prétens tirer ma propre justification. Laissons ici les reproches vagues d'Irréligion, qui sont les armes de ceux qui ont tort, & voyons quel appui j'ai prêté à l'impieté, en insérant dans cet Ouvrage

une Dissertation sur la Certitude des Faits historiques. Oublions, s'il se peut, qu'elle fait partie de l'Encyclopédie; oublions même que j'en suis l'Auteur. Les préjugés ainsi déposés, je demande maintenant si celui qui parle dans cette Dissertation a pû se liguer avec les ennemis de la Religion contre la Religion elle-même. Il ne faut jetter qu'un coup d'œil sur ce morceau pour y lire l'injustice de mes ennemis, & la justification de mes sentimens. Il suffit seul pour confondre l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, qui n'a pas craint d'avancer dans sa Feuille du 27. Février qu'on avoit découvert par différentes circonstances, & par des faits certains que ma Thése étoit l'effet d'une conspiration formée par de prétendus Esprits forts. Cet Auteur, qui paroît si bien instruit, qui est en possession de déchirer pieusement & sans esprit les personnes les plus respectables, & qui à force de prêcher l'Amour de Dieu, a certainement oublié celui du Prochain, auroit bien dû désigner ces circonstances & ces faits. Mais laissons ce Satyrique obscur médire en paix du Genre humain, & jouir du Ciel irrité qui le condamne. Il a conçu que si le complot dont il s'agit est certain, la Faculté de Théologie est deshonorée, & il fait tout ce qu'il peut pour réaliser ce phantôme. Ce n'est point à moi qu'il en veut; il ne me connoît pas. Ce n'est point la gloire du nom Chrétien qui le touche; il se souci bien de ce nom. C'est la honte de la Sorbonne qu'il poursuit, & les calomnies les plus atroces ne lui couteront rien pour atteindre à son but.

Ma Thése n'est donc point l'effet d'une conspiration formée par les Encyclopédistes contre la Religion; il n'est pas moins constant qu'elle ne présente

présente point une suite de système contraire aux principes du Christianisme. Si ceux qui m'en font le cruel reproche, pouvoient lire au fond de mon cœur, que je serois bientot justifié à leurs yeux ! Il est impossible qu'un plan d'Impieté résulte d'un Systême que j'ai moi-même combiné & reflechi en faveur de la Religion. Tout au plus, il auroit pû m'échaper en voulant la défendre, quelques Propositions dangereuses, quelques Maximes hardies exprimées sans précaution : mais la Thése elle-même, qu'on lira dans cet Ouvrage avec sa traduction à côté, fera l'apologie de mes sentimens. Je ne demande pour cela que des yeux non prévenus. C'est une justice que je ne puis espérer des deux Docteurs qui n'ont pas craint d'avancer dans les Assemblées de la Faculté, l'un que j'avois donné dès le Séminaire même des preuves de mon Irréligion, & l'autre que j'étois un impie décidé. Ces deux *Hommes* sont M. Favier Vicaire de Saint-Jacques du Haut-Pas, & M. le Seigneur Principal du Collége de Lizieux. Le premier, dans l'avis qu'il ouvrit, avertit que j'irois en Hollande, & que j'y changerois de Religion. Cela lui paroissoit si certain, que sans attendre que les circonstances m'eussent conduit dans ce Pays, il déplora davance mon sort par un esprit prophétique, & remercia Dieu de ne m'avoir jamais connu.

Il me semble que sur des accusations de cette espéce, qui ne sont pas moins vagues que cruelles, on devroit prendre le parti si sagement proposé par M. Gervaise Grand-Maître de Navarre. Ce Docteur réquit en pleine Assemblée, que M. Favier, après lequel il opina immédiatement, mît par écrit & signât les accusations odieuses qu'il venoit

noit de former contre moi, afin qu'on pût l'obliger à les prouver en temps & lieu. Nous sommes ici, ajoûta M. Gervaise, non pour noircir la réputation d'un Prêtre, mais pour examiner sa Doctrine : il n'est jamais permis de deshonorer quelqu'un, & quand on est assez passioné pour s'échaper jusques-là, le moins qu'on puisse exiger de celui qui se porte pour accusateur, c'est de prouver ce qu'il avance. Cet avis, tout sensé qu'il étoit, fut applaudi de l'Assemblée ; c'étoit le cri de la nature. M. Favier n'osa compromettre sa probité dans une affaire aussi délicate.

C'est apparemment le parti qu'auroit pris aussi M. le Seigneur, s'il avoit été sommé par la Faculté de Théologie de vérifier l'accusation odieuse qu'il avoit intentée contre moi. Ni Saint-Sulpice, ni Saint-Nicolas du Chardonet, ni les Bons-Enfans, qui sont les trois Séminaires où j'ai été élevé, ne lui auroient fourni des Mémoires pour instruire mon Procès sur le prétendu crime d'Irréligion. Trois mois avant que je sortisse du Séminaire des Bons-Enfans, j'avois été nommé au Soûdiaconat ; & pendant tout le temps que j'y ai demeuré, au lieu de m'empoisonner dans les Livres des Déistes, j'en cherchai le contre-poison dans la *Démonstration Evangelique* de M. Huet, que je m'occupai à traduire toute entiere sur l'Exemplaire de la Maison. Mes affaires ne me retenant plus à Paris, je retournai dans ma Patrie ; je passai le peu de temps que j'y fus dans le Séminaire de Montauban, gouverné par des Lazaristes, comme celui des Bons-Enfans l'est à Paris. Pour peu que le soupçon d'impieté m'eût suivi, on en auroit été informé à Montauban, & mon Evêque avoit trop de

Religion

Religion pour Ordonner en moi un Impie. Je ne fus pas plûtôt Prêtre, que je revins à Paris pour faire ma Licence. En entrant dans cette carriere, mon zéle pour la Religion, échauffé par la lecture des bons Livres qui en ont traité, sembla prendre de nouvelles forces. Mes Confreres de Licence, avec lesquels j'ai souvent eu occasion d'en parler, me rendront cette justice, que toute ma vivacité étoit, pour ainsi dire, ramassée de ce côté-là. Le Parlement de Paris, qui, à l'occasion de ma malheureuse Affaire, en a cité quelques-uns à son Tribunal, pour y répondre de mes sentimens, a eu la satisfaction qu'il se promettoit, d'entendre de leur bouche, que loin de me permettre la moindre liberté sur la Religion, j'en avois toujours défendu avec vivacité les intérêts.

Si depuis long-temps mon cœur étoit infecté du vénin du Déïsme, comment avois-je pû le contenir au dedans de moi-même, sans jamais l'exhaler au dehors ? Par quel étrange bonheur, mon cœur ne s'étoit-il jamais trahi, sur-tout dans ces momens où n'étant plus gêné par une contrainte rigoureuse, il s'épanche si volontiers dans le sein de ses amis ? Mais je veux pour un moment, avoir été tel qu'on n'a pas craint de me peindre : après avoir, par une hypocrisie rafinée & profodne, déguisé si long-temps mes sentimens pervers sous le voile sacré de la Religion, par quelle fatalité me suis-je déterminé tout à coup à les manifester au grand jour ? On ne concevra jamais qu'étant ce que je suis, c'est-à-dire, initié dans les Ordres sacrés, aspirant à l'honneur du Doctorat, annoncé au Public comme un homme qui consacre ses talens & ses veilles à défendre la Religion, j'aye pû lever le

le masque & me déclarer Impie. Si j'étois homme du monde, & que je ne tinsse par aucuns liens à l'Eglise, j'aurois pû sans doute, dans des accès de phrénesie, m'égayer aux dépens de la Religion, & essayer contre elle mes malheureux talens. Mais dans l'Etat où je suis, que pouvois-je gagner à me déclarer Impie ? Si l'on m'ôte ma Religion, du moins faut-il laisser à mon ame quelque ressort qui l'excite. Je ne serois pas Chrétien par conviction, que j'aurois dû le paroître par prudence & par intérêt.

Mais encore, à qui prétendois-je en imposer ? A la Faculté de Théologie de Paris, la plus célebre, comme la plus ancienne de l'Univers : & dans quel temps encore ? Dans celui-là même, où je la savois occupée de l'examen & de la condamnation des Livres qui donnent atteinte à la saine Doctrine. En la voyant si attentive à poursuivre le Déisme, pouvois-je avoir une imagination aussi fausse & aussi injurieuse que celle d'introduire impunément l'erreur dans le sanctuaire de la Vérité ? Quelle étoit d'ailleurs mon imprudence de choisir pour Président de ma Thése un Docteur tel que M. Hooke, qui faisoit alors imprimer en Latin un grand Ouvrage sur la Religion, ou tel que M. Tamponet lui-même, si le sort en avoit décidé autrement (a).

(a) *M. le Coq Vicaire de Saint-Pierre aux Bœufs me rendra cette justice, qu'il n'a pas tenu à moi que je n'eusse pour Président de ma Thése M. Tamponet. J'avois jetté les yeux sur ce Docteur, parce qu'on m'avoit dit que M. Hooke avoit été retenu.*

Votre

Votre Thése, me dira-t-on, constate votre impieté. Vous y donnez à entendre que l'ame est purement matérielle, en supprimant le terme de *spirituel*, consacré pour exprimer la nature de l'ame : au lieu des véritables notions du bien & du mal moral, vous en présentez de fausses & tout-à-fait étrangeres : vous traitez de droit peu conforme à la raison, l'inégalité que l'Auteur de la nature a établie entre les Hommes. Vous avancez qu'il n'y a point d'autre Religion véritable que la Loi naturelle, pourvû qu'elle soit plus développée, d'où l'on pourra conclure que les Mysteres sont étrangers à la véritable Religion. Vous placez, par une indécence extrême, sur la même ligne le Christianisme avec toutes les autres Religions, pendant que vous relevez avec affectation le Déïsme : vous bornez l'Oéconomie Mosaïque aux seules peines & aux seules récompenses temporelles : vous avancez qu'aucune des trois Chronologies n'a Moïse pour Auteur, & qu'elles ont été inserées après coup par des mains étrangeres : vous anéantissez la preuve des Miracles en faveur de la divinité de la Religion Chrétienne, en disant qu'on ne peut à présent en tirer aucune preuve certaine pour connoître & attester la volonté de Dieu : enfin, ce qui révolte les oreilles Chrétiennes, vous poussez l'impieté & le blasphême jusqu'à ne pas rougir de mettre en parallele les prétendues Guérisons miraculeuses attribuées à Esculape avec celles que Jesus-Christ a operées.

Cette Doctrine, digne de tous les Anathêmes, ne se trouve dans ma Thése que par le Commentaire qu'en a fait l'Auteur de la Préface de la Censure. Mais j'atteste le Dieu de vérité qui lit dans le fond

fond de mon ame, que j'ai toujours détesté toutes ces erreurs. Oui, je crois, & j'ai toujours crû que l'ame est spirituelle dans toute la rigueur de ce terme; qu'il y a une différence essentielle entre le bien & le mal moral; que la Loi naturelle, cet écoulement de la Loi éternelle, est, ainsi que Dieu-même, fixe & invariable; que nous devons une obéissance respectueuse aux Souverains; qu'il n'est jamais permis de nous révolter contre eux, parce que c'est Dieu lui-même qui les a armés de son glaive; que la Religion Chrétienne, avec tous les Mysteres augustes, objet de sa Foi, est la seule véritable; que le Déïsme, bien différent sans doute du Théïsme, avec lequel on l'a malignement confondu, attaque en vain la certitude des Vérités révelées; que les Miracles sont dans tous les temps l'organe de la Divinité, & un des plus fermes appuis de la Religion Chrétienne; en un mot, que les Guérisons de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Evangile, sont vraiment miraculeuses & opérées par une vertu Divine, bien différentes sans doute des Guérisons attribuées à Esculape, lesquelles ne pouvoient avoir qu'une fausse apparence de Miracle, puisqu'elles étoient l'effet d'une vertu Diabolique. Doctrine, comme l'on voit, diamétralement opposée à celle que des yeux prévenus y ont lûe. La justification des dix Propositions déchirera le bandeau qui les couvre, pour ne laisser voir dans ma Thése que cette Doctrine que je viens d'exposer.

J'avoue que je différe de la Faculté dans ce que je dis des trois Chronologies que nous présentent les différens Textes de l'Ecriture, & de l'Oeconomie Mosaïque, si pourtant c'est différer d'elle, que de

de ſoutenir ce dernier ſentiment, enſeigné publiquement dans ſes Ecoles. Auſſi ne prétens-je point ſoutenir opiniâtrement ces deux ſentimens. Je me propoſe ſeulement d'expoſer les raiſons qui me les ont fait embraſſer. Si par elles-mêmes elles n'ont pas aſſez de poids pour faire adopter mes idées, du moins elles juſtifieront la pureté de mes intentions. Tout ce que je puis dire, c'eſt que je n'ai inſeré dans ma Théſe mes ſentimens ſur l'Oéconomie Moſaïque & ſur les trois Chronologies, que pour tirer du premier Syſtême une preuve démonſtrative en faveur de la Divinité de la Légation de Moïſe, & de l'autre une réponſe tranchante & déciſive à la plus grande difficulté que les Déiſtes puiſſent faire contre l'authenticité du Pentatheuque. Quand j'aurai ſur cela développé mes idées, je prendrai alors la Faculté de Théologie pour Juge entre elle & moi, pour qu'elle prononce ellemême ſur ces deux Queſtions.

Si telle eſt la Doctrine de ma Théſe, pourquoi donc cette horreur, dont la Faculté fut frappée ſubitement à ſa premiere vûe, & qu'on peint avec des traits ſi énergiques dans la Préface de la Cenſure ? Elle ne frappa aucun des Docteurs dans le grand nombre de ceux qui me firent l'honneur d'aſſiſter à ma Théſe ? Tranquilles ſpectateurs des diſputes vives & animées qui s'excitoient ſur les Propoſitions depuis cenſurées, il ne leur venoit pas ſeulement dans l'eſprit qu'elles puſſent être mauvaiſes. Par quel enchantement ces Propoſitions, d'innocentes qu'elles étoient alors pour eux, ſont-elles devenues tout à coup horribles, impies, affreuſes, blaſphématoires, ébranlant la Religion juſques dans ſes fondemens ? On peut, il

eſt

est vrai, approuver par surprise des Propositions captieuses, équivoques, parce qu'elles présentent d'abord à l'esprit un sens Catholique, & qu'elles en renferment un mauvais, plus caché, & qui demande pour être saisi, une certaine pénétration d'esprit. Mais la surprise ne peut avoir lieu, quand il s'agit de Propositions *évidemment* impies, qui font frissonner ceux qui les entendent. Or telles sont mes Propositions, si l'on en croit ces mêmes Docteurs. Ils les avoient néanmoins approuvés d'abord, non-seulement par un silence, qu'ils auroient dû rompre en cette occasion, puisque ne pas réclamer, lorsqu'on a droit de le faire, c'est conniver à l'erreur, mais encore par les bons billets, dont ils scellérent ces mêmes erreurs qui les font frémir aujourd'hui.

Pour se justifier, on a recours à la petitesse des caractéres, inconvénient très-léger auquel m'a forcé le grand nombre de choses que je voulois exposer dans ma Thése, & qui n'a point empêché de la lire, ceux qui ont voulu prendre cette peine pour me condamner. D'ailleurs quel subterfuge! Quoi donc la Sorbone sçait-elle plus distinguer la vérité de l'erreur, que quand l'erreur est imprimée en gros caractéres? Mais qu'ont de commun les caractéres de ma Thése avec les réponses que je donnois d'une voix claire & distincte aux difficultés qu'on me faisoit en présence des Censeurs préposés pour juger de ma captivité & de plusieurs autres Docteurs? Je développois dans le cours de la dispute, ces germes d'erreur & d'impieté, comment ne les voyoient-ils pas alors, eux qui les ont si bien apperçus depuis dans ma Thése, quoiqu'ils n'y soient pas développés? La petitesse des

caractéres ne pouvoit alors leur en imposer. Dans la Licence qui a précédé la mienne, un Religieux soutint quelques Propositions qui avoient une teinture de Jansénisme. Les Censeurs exigerent sur le champ que le Bachelier se retractât, ce qu'il fit en effet ; pourquoi n'ont-ils pas tenu une conduite semblable à mon égard ?

Mais, depuis même que le prétendu charme a été dissipé ; il s'est trouvé une foule de Docteurs qui n'ont point apperçu dans ma Thése ce Systême d'impieté qui revoltoit si fort les autres. Les uns l'ont défendue toute entiere, & les autres l'ont fait en partie. Qu'il me soit permis de m'appuyer ici sur l'autorité de ces Théologiens ; & de mettre mes sentimens à l'ombre de leur Foi, qui n'a jamais été suspecte en matiere de Religion.

M. Montagne, si connu par ses lumieres Théologiques ; quoiqu'il fût un peu révolté de la Proposition des Guérisons qui lui paroissoit dure, ne croyoit pourtant pas que ma Thése méritât d'être déferée. C'est ce qu'il a soutenu à tous ceux qui lui en ont parlé.

M. le Grand, dont le nouveau Traité sur l'Incarnation annonce un esprit également versé dans la Positive, & dans la Métaphysique étoit du même avis, quoi qu'il ne pensât pas comme moi sur la Chronologie. La nouveauté de ce sentiment alluma entre nous une vive dispute, qui me donna lieu d'exposer une partie des raisons qui me le rendoient plausible. Si ces raisons ne le convainquirent pas, du moins elles furent assez fortes pour lui arracher cet aveu, que mon Systême, encore qu'il fût nouveau, ne méritoit aucune censure. Je n'en demandois pas davantage ; je n'en étois pas

assez idolâtre, pour chercher à lui faire des Prosélytes. Et ne sçavois-je pas d'ailleurs qu'en fait d'opinion Théologique, la nouveauté lui est aussi contraire qu'elle est favorable à une opinion Philosophique ? J'attendois donc du temps le sort de mon Systême de Chronologie.

M. l'Abbé Digautrai, ancien Syndic, & depuis Chanoine de la Sainte-Chapelle, prit hautement le parti de ma Thése : ce Docteur qui s'exprime en Latin avec autant d'énergie que de facilité, dissipa par l'Analyse qu'il en fit ce Systême d'Irréligion que quelques-uns qui ne l'avoient pas seulement lûe, disoient hardiment s'y trouver. Sa rapide éloquence lui en fit discuter les différentes Propositions, & s'il ne les justifia pas toutes, la Thése du moins lui parut plus digne d'Eloges que des Censures. Il finit son discours par ces mots ; je conclus que tous les Docteurs qui opineront discutent la Thése, & motivent leur avis ; car on n'est pas Docteur précisément pour opiner. Il eût été à souhaiter pour moi, qu'on eût eu plus d'égard à une représentation si juste.

M. l'Abbé le Gros, Chanoine de la Sainte-Chapelle, & confrere de M. l'Abbé Digautrai, s'étoit montré depuis quelque temps dans plusieurs occasions trop ardent défenseur de ma Thése, pour qu'on n'en attendît pas une Apologie, lorsque son tour d'opiner viendroit. Voilà ce qui faisoit trembler ceux qui en poursuivoient la condamnation. Frappés de sa réputation, ils ne pouvoient se dissimuler qu'il étoit un des plus grands Théologiens de Paris ; que feu M. le Cardinal de Rohan l'avoit choisi pour son Docteur dans la partie même, qui concerne les matiéres de Religion, qu'il l'avoit souvent

rent mis aux prises avec les plus célébres Déïstes, & que les différentes victoires qu'il avoit remportées sur eux l'avoient illustré. M. le Gros, dont les raisonnemens mâles & solides m'avoient gagné plusieurs Partisans (entre autres M. Foucher de Navarre, qui eut le courage d'avouer qu'il avoit eu tort de me condamner.) Ce Docteur, dis-je, après avoir écarté tout soupçon de Déïsme, par une profession expresse des Mysteres de la Religion, fit en pleine Faculté l'Apologie de ma Thése, exposa le plan que je m'y étois proposé, traça la marche que j'avois suivie dans la gradation de nos connoissances, dévelopa le tissu & l'enchaînement des vérités, qui, comme par autant de nuances, conduisent l'Homme jusqu'à l'Eglise Catholique.

Messieurs le Fevre & l'Advocat, l'un Bibliothécaire de Sorbone, & tous deux Professeurs, ainsi que Mrs Buret & Plunket, tous deux Professeurs de Navarre, justifierent quelques unes de mes Propositions, se déclarant contre tout Systême d'impiété. Par qui ce Systême étoit-il donc apperçu? Quelques Docteurs le trouvoient si clairement exprimé dans ma Thése, qu'ils ne se donnoient pas seulement la peine de le faire voir par leurs raisonnemens. Tel étoit entre autres M. d'Aireaux Principal du Collége des Grassins: c'étoit pour lui une énigme qu'il ne pouvoit déviner, que l'horrible Systême de ma Thése eût pu échaper à la pénétration des sages Maîtres chargés de l'examen. Le corps du délit étoit, selon lui, évident. Il n'étoit plus question que de prononcer sur le coupable.

M. Varré de la Maison de Sorbone, jeune Docteur fort estimé, demanda qu'on retranchât du nombre des Propositions à censurer, la premiere qui fait

éclore toutes les connoiſſances de l'Homme de ſes ſenſations ; la ſeptiéme qui établit que dans la Loi ancienne Moïſe a eu uniquement en vûe les biens temporels ; & la huitiéme où je dis que la preuve des Miracles perd toute ſa force entre les mains de certains Ecrivains, dont le grand talent eſt d'obſcurcir par leurs miſérables ſubtilités ce qu'il y a de plus clair & de plus lumineux.

M. Millet, ex-Syndic & un de ceux qui ont le plus influé dans la condamnation de ma Théſe, n'avoit point éprouvé en la liſant cette ſecrete horreur que l'Impieté inſpire. Avant qu'elle eût été déferée, il m'avoit aſſûré qu'elle ne le ſeroit jamais. La Propoſition des Guériſons n'avoit beſoin, ſelon lui, que de quelques correctifs qui en adouciſſent la dureté. Il avoit ri du vénin qu'on avoit découvert dans cette comparaiſon, *ceu rami ex trunco.* Il m'avoit dit qu'il étoit ridicule de me chicaner ſur mon expreſſion de *mens ignea.* J'en pourrois nommer d'autres, qui, quoiqu'ils trouvaſſent ma Théſe repréhenſible par quelques endroits, ne la jugeoient pourtant pas impie (1). L'Auteur des Nouvelles Eccléſiaſtiques,

---

(1) *M. Ribalier, Cenſeur de Diſcipline, étoit préſent lorſqu'on argumenta ſur les Gueriſons, & le lendemain, il me dit à la vérité qu'il trouvoit cette Propoſition impie, mais ſur ce que je lui repréſentai qu'elle étoit dans M. le Rouge, il me repliqua qu'il le ſavoit bien, & que M. le Rouge avoit auſſi fait beaucoup crier contre lui.*

Le P. Morel Auguſtin, un des Députés pour l'examen de ma Théſe, étoit préſent auſſi lorſque je répondis ſur la même queſtion ; pendant tout le temps que dura l'Argument, il applaudit à mes réponſes : l'ayant rencontré quelques jours après que ma Théſe fut déferée, je lui dis qu'il avoit eu tort de ne pas m'avertir que je dé-

étonné

étonné du nombre de ceux qui m'ont été favorables, ne peut s'empêcher de faire cette remarque, que ma Thése a trouvé dans la Faculté bien des défenseurs.

---

fendois un mauvais sentiment, au lieu d'applaudir à mes réponses ; il me répondit, en présence de M. l'Abbé de Maufoult, qu'il croyoit mon sentiment sur les Guerisons évident : vous me défendrez donc, lui repliquai-je, lorsqu'on examinera cette Proposition ; non, me dit-il, on crie trop haut ; vous paroissez avoir trop d'ennemis pour que je puisse prendre votre défense sur quoi que ce soit, & je vous condamnerai sur tout ce qu'on voudra vous condamner.

M. Lambert, Vicaire de Saint-Severin, Censeur, y vint à ce qu'il avoue lui-même, dans l'intention de me donner un mauvais billet, parce qu'on le lui avoit fait promettre : il m'entendit répondre sur les Guerisons, & fut si content, qu'il crut pouvoir manquer à sa parole.

M. Fouchet, Principal de Navarre, reprocha en pleine Faculté à M. Grajon qui venoit de déclamer horriblement contre ma Thése, qu'il lui avoit dit lui-même ne l'avoir jamais lûe.

M. Lamarne, Chanoine du Sépulchre, m'a assuré qu'étant dans une Assemblée à côté d'un Docteur, il lui avoit dit qu'il ne comprenoit pas comment on pouvoit déliberer si l'on devoit m'entendre ; que le Docteur lui repliqua, cela m'étonne comme vous ; car il ne faut consulter pour cela que les premiers principes du Droit naturel ; & que cependant ce Docteur appellé tout de suite pour donner son avis, opina, au grand étonnement de M. Lamarne qui le lui reprocha assez haut, à ne pas m'entendre.

M. de Bethléem, dans les deux visites que je lui fis, me repeta ce qu'on lit en cent endroits de ses Lettres imprimées, que si je considerois chaque Guérison de Jesus-Christ *en particulier, il étoit évident qu'elles ne prouvent que dépendamment des Prophéties.*

M. Robinet, Grand-Vicaire, consulté sur ma Thése, répondit, après l'avoir examinée, qu'il n'y avoit que des Vetilleurs qui pussent y trouver quelque chose de mau-

Ce sont, il est vrai, des Gens horribles, des complices de mon impieté; mais il est facile de s'appercevoir que ces Docteurs payent ici pour leur zéle contre le Jansénisme.

D'autres, auxquels M. d'Aireaux devroit bien se charger de répondre, diront peut-être que si ma Thése n'a pas d'abord excité toute l'horreur qu'elle méritoit de causer, c'est parce qu'elle est faite avec beaucoup d'art; que le poison en est subtil & préparé par des mains habiles; qu'il est tellement enveloppé

---

vais; & ce n'est que parce qu'on lui vint persuader dans la suite que les Auteurs de l'Encyclopédie l'avoient faite, qu'il la trouva mauvaise; encore n'osa-t-il se servir que de cette phrase, elle pourroit bien être mauvaise.

Je tiens d'un Docteur, dont le nom ne me revient pas, mais qui est Chanoine de Saint-Thomas du Louvre, que dans une Assemblée il avoit dit à M. Machet qu'il y avoit de très-bonnes choses dans ma Thése, entre autres ce que j'avançois sur les Faits; cela est vrai, répondit M. Machet, j'étois Censeur à sa Thése, je l'ai entendu répondre là-dessus, & j'en ai été fort content; mais, Monsieur, lui repliqua-t-on, cette Proposition est du nombre de celles qu'on censure; je ne le savois pas, *dit-il, & il en reste là.*

M. Tamponet, après plusieurs Assemblées particulieres, me confia que j'avois beaucoup d'ennemis, qu'on le désoloit sur mon affaire, mais qu'elle étoit trop bonne pour qu'il pût m'en rien arriver. Aussi dans la premiere Assemblée & dans celle du quinze, il se déclara absolument en ma faveur; & dans la suite qu'il opina si rigoureusement contre moi, il ne put s'empêcher de dire qu'il ne le faisoit que parce qu'il avoit appris bien des choses depuis. La Gouvernante de ce Docteur se plaignoit à tout le monde qu'on ne cessoit d'importuner son Maître, & qu'elle entendoit toujours mon nom. Ces importuns *étoient des Jesuites. On omet beaucoup d'autres faits de la nature de ceux qui précédent.*

avec

avec la ſaine Doctrine, qu'il faut beaucoup d'attention pour l'appercevoir. L'erreur n'eſt jamais plus dangereuſe, que lorſqu'elle s'inſinue ſous le maſque de la vérité. Le Déïſme, pour faire des progrés rapides, doit ſe montrer revêtu de l'apparence du Chriſtianiſme. On ne vous conteſte pas, ajoûtera-t'on, d'après l'Auteur du Mandement, que vous n'ayez jetté dans votre Théſe pluſieurs vérités. Mais à quel deſſein (1) ? Pour y gliſſer, à l'aide de ces vérités, les principes pernicieux que vous avez puiſés dans des ſources empoiſonnées, pour y étaler une foule de conſéquences dangereuſes, quelquefois claires, d'autres fois ambigues, un plan d'incrédulité réfléchi, combiné, ſoutenu : en un mot, une infinité de traits qui décelent & annoncent l'Irréligion. Mais la Faculté de Théologie de Paris, attentive à combattre l'erreur, & accoûtumée d'en triompher, a ſû non-ſeulement ſe garantir de vos piéges, mais encore enſeigner à les découvrir & à les éviter. C'eſt ce qu'elle a fait dans pluſieurs Aſſemblées particulieres & onze générales ; & elle ne s'eſt déterminée à condamner les Propoſitions extraites de votre Théſe, qu'après avoir examiné avec toute l'attention & l'exactitude poſſible ces Propoſitions, qu'après les avoir comparées les unes avec les autres, & avec toute la Théſe ; enfin, qu'après avoir entendu les avis de cent quarante-ſix Docteurs.

Que de réflexions à faire ſur tout ceci ! Quand le zéle pour la Religion réduit ſes Miniſtres à la triſte néceſſité de peindre des couleurs les plus affreuſes, ceux qui par leurs écrits ou par leurs diſcours don-

(1) *Page 5 du Mandement.*

nent atteinte à ces vérités, cette même Religion veut & ordonne qu'on soit bien assuré de leurs attentats. Ma Thése, dit-on, présente un plan d'Impieté; voilà ce qu'on ne craint point d'avancer malgré la réclamation de plusieurs Docteurs, l'élite de la Faculté (je ne crains point qu'on me désavoue sur cet éloge) lesquels en ont fait l'Apologie, & lui ont prodigué des louanges que la modestie m'oblige de supprimer: mais, a-t'on pris toutes les mesures que suggére l'amour de la vérité, pour ne pas se tromper dans l'accusation odieuse de Déisme réfléchi? La passion confondue avec le zéle n'a-t'elle point entraîné les esprits au-delà des bornes qu'ils auroient dû respecter? Le cri de la conscience n'a-t'il rien reproché à mes Censeurs, dans le moment même où leur bouche prononçoit tranquillement ma perte? Et ne serois-je pas fondé à dire de la Sorbone, qu'au fond de son cœur elle me rend plus de justice.

On a, dites-vous, examiné ma Thése près de deux mois dans plusieurs Assemblées particulieres & onze générales (1); mais, pour examiner une Thése où vous aviez remarqué tant d'artifice, & qui renfermoit tant de matieres, ce temps & ce nombre d'Assemblées suffisoit-il? Lorsque vous portâtes vos regards sur l'*Histoire du Droit Public Ecclésiastique François*, elle vous occupa dix-huit mois entiers, quoiqu'elle ne contînt qu'un petit nombre de Questions agitées depuis très-long-temps, & discutées avec étendue: vous crûtes qu'il étoit de votre prudence de procéder lentement dans la condamnation

(1) *Le terme vague de plusieurs se reduit tout au plus à six ou sept Assemblées tenues par les Commissaires.*

de

de cet Ouvrage : pourquoi, lorsqu'il a été question de ma Thése, une si sage lenteur a-t'elle dégénéré de votre part, en une précipitation qui n'avoit point encore eu d'exemple dans la Faculté ? Vous avez crû, dites-vous, pouvoir brusquer les choses, parce que c'étoit une Thése. Mais, vous ne faites pas attention que la circonspection étoit ici d'autant plus nécessaire, qu'une Thése est toujours plus difficile à saisir, qu'un Livre dont les principes sont développés. A cette raison s'en joignoit une autre, qui auroit bien dû suspendre votre jugement : elle est tirée des matieres qui entrent dans le tissu de ma Thése. Il y a telle Proposition, qui, pour être approfondie, demanderoit des années entieres. Le Systême Chronologique par exemple, qui a fait le supplice des Petaux, des Usserius, des Scaliger, des Marsham & de tant d'autres ; l'Oéconomie Mosaïque, qui, de la maniere dont je l'ai développée, semble prêter un appui si puissant à la Religion ; la vérité des Guérisons d'Esculape constatée par les Peres, & leur parallele avec celles de Jesus-Christ, parallele qu'ils n'ont jamais détruit que par des circonstances prises d'ailleurs, & principalement des Prophéties ; les Regles que j'ai tracées, pour appuyer sur elles comme sur une base immobile la Certitude des Faits Evangéliques : toutes ces Questions & plusieurs autres, devoient sans doute étonner les plus intrépides Théologiens ; & pour être dans une Thése, elles n'en étoient pas moins importantes.

Votre Censure, continuez-vous, n'a porté que sur un Examen réflechi de toute la Thése. Je le crois de quelques-uns de vous ; mais pouvez-vous vous en flatter par rapport au grand nombre ? On sçait (& pourquoi le dissimulerois-je,) que des Docteurs,

teurs, qui ne venoient jamais aux Assemblées de la Faculté, s'y sont rendus exprès, pour balancer ou même surpasser le nombre des voix qui auroient pu se déclarer pour moi. Ces Docteurs, qui n'avoient pas daigné jetter les yeux sur ma Thése, étoient de l'avis de M. Tamponet, parce qu'on leur avoit dit d'en être, quoique de leur aveu, ils ignorassent absolument sur quoi portoit l'avis de ce Docteur. Ma réputation, ma probité, ma Religion, leur ont paru des choses trop frivoles pour ne pas les sacrifier au crédit de mes persécuteurs, & au travail que leur avoit coûté l'examen de ma Thése. Cette injustice criante dont ils se sont rendus coupables aux yeux même de la Faculté, croient-ils l'excuser par la bonne opinion qu'ils avoient de la probité & de l'honneur de M. Tamponet ? A Dieu ne plaise que je réfuse à ce Théologien ces deux qualités ! Mais n'y avoit-il pas des Docteurs, également recommandables par leur science, leur esprit & leur Religion, qui croyoient en me défendant prendre le parti de la vérité ? Si l'on ne comptoit que les voix des Docteurs qui ont prononcé avec connoissance de cause, j'ose assurer que le plus grand nombre m'a été favorable. Il n'en est pas des Assemblées de la Sorbone ainsi que des Conciles Généraux. De quelque maniere que se donnent les voix dans les Conciles, je n'ai rien à craindre pour la vérité ; parce que le Saint Esprit dont l'assistance leur est promise, gouverne tellement les passions humaines, qu'elles n'étouffent jamais sa voix au moment de la décision. Mais, dans ces autres Assemblées, où le Saint-Esprit ne s'est pas engagé de présider, quelques recommandables qu'elles soient d'ailleurs par les personnes qui les composent ;

posent ; il est arrivé quelquefois que les passions ont prévalu sur les meilleures intentions, & que la vérité s'est réfugiée dans le petit nombre.

Que n'aurois-je point à dire sur cet ordre sollicité pour défendre à tout Docteur de parler plus d'une demi-heure ? On sçait qu'il fut occasionné par les différentes Apologies qu'on avoit déjà faites de ma Thése, & par la crainte qu'on eut que la nouvelle fermentation qui commençoit à agiter les esprits, ne me devînt favorable, si elle étoit échauffée par de nouvelles Apologies. C'est en conséquence d'un ordre si inoui, que M. Plunket Professeur de Navarre, qui avoit commencé mon Apologie, fut interrompu tout-à-coup, lors qu'entraîné par la matiere, il alloit continuer. Agir ainsi, n'étoit-ce pas craindre que la vérité ne parût & ne sortît enfin de cette injustice où elle étoit détenue ? Cette conduite si contraire aux Loix de l'équité, fit dire dans Paris qu'on en vouloit bien plus à ma Personne qu'à mes Erreurs. L'Eglise, toujours dirigée par l'Esprit Saint, a-t'elle jamais ainsi précipité ses décisions ? Elle s'est toujours fait un dévoir d'écouter les Juges de la Foi & même les Théologiens admis dans ses Assemblées.

Mais encore, ce temps si limité & dès-là si précieux, à quoi la plûpart des Docteurs l'employoient-ils ? Le dirai-je ? A m'accabler d'injures, qu'ils me prodiguoient d'autant plus volontiers, qu'ils se croyoient dispensés à mon égard de la moindre bienséance. *Ejiciatur, & tradatur mactandus gladio Civili;* qu'il soit exclus & livré à l'Exécuteur, disoit M. Salmon avec une éloquence & une charité dignes des temps malheureux de la Ligue.

Que n'aurois-je point encore à dire, sur ce refus constant

conſtant de m'entendre, quoique je l'aye ſollicité ſi ſouvent & avec tant d'inſtance ? Il étoit d'autant plus injuſte de la part des Députés, qu'ils étoient les premiers à ſe plaindre, que ma Théſe étoit obſcure. Qui pouvoit mieux que moi fixer le véritable ſens de ce qui leur paroiſſoit équivoque ? Ils ont dit aſſez haut, pour que tout Paris en ſoit inſtruit, que ma premiere Poſition les avoit ſurtout embaraſſés ; & quoiqu'ils ayent paſſé le plus grand nombre de leurs Aſſemblées à l'examiner, il ne paroît pas, par la maniere dont ils ont extrait la ſeconde Propoſition Cenſurée, qu'ils ayent pris tant ſoit peu le ſens de ce que j'y ai exprimé. C'eſt ce qui ſera mis en évidence lorſque je traiterai de cette Propoſition. Mes paſſages bruſques & fréquens d'une matiére à l'autre les étonnoient, ils ne pouvoient ſur-tout me pardonner les différens *hinc* que j'ai placés dans ma Théſe pour y conſerver une eſpéce de liaiſon, & ne ſuppléant pas d'eux-mêmes les conſéquences intermédiaires, ſouvent ſupprimées à deſſein, parce que j'étois reſſerré dans les bornes étroites d'une Théſe, ils n'y appercevoient partout qu'un cahos confus d'irrégularités. Pour le débrouiller ce cahos, ils devoient naturellement m'entendre, & c'eſt pourtant ce qu'ils ont conſtamment refuſé.

La diviſion qui a regné parmi Meſſieurs les Députés, quand il a été queſtion d'extraire de ma Théſe des Propoſitions qu'on pût cenſurer, eſt un fait public & éclatant. Las d'examiner la premiere Poſition, qui les mettoit perpétuellement aux priſes les uns contre les autres, ils déciderent entr'eux, que, pour terminer tous les débats, il falloit s'en rapporter à un petit nombre de Commiſſaires, pour faire choix des Propoſitions qu'on ſoumettroit à la Cenſure.

Censure. La division n'eut pas plûtôt cessé dans les Assemblées particulieres de Messieurs les Députés, qu'elle recommença avec plus de force dans les Assemblées générales da la Faculté. Ce que l'un trouvoit digne de tous les Anathêmes étoit pour l'autre une vérité qu'on ne pouvoit proscrire, sans mériter ces Anathêmes dont on vouloit la foudroyer. Ce flux & réflux de sentimens opposés les uns aux autres fit dire à M. Rolland de Saint-Sulpice, que ma Thése dont on avoit été scandalisé de toutes parts, se trouveroit insensiblement irrépréhensible. En un mot, les divisions étoient telles parmi les Docteurs, que Messieurs Chevalier Chanoine de Saint-Honoré, le Mercier Professeur de Sorbone, & Duranthon l'Auteur des Lettres en faveur du Clergé, opinerent, que pour remédier à la diversité des jugemens de chaque Docteur, sur les Propositions extraites par les Commissaires, & pour les réduire à l'unanimité, il falloit condamner toute la Thése d'une maniére vague & générale, sans spécifier aucune Proposition. Les esprits ainsi divisés sur le sens de mes Propositions, qui n'eût cru qu'on m'auroit entendu pour faire cesser toutes ces divisions? Mais on prit un parti bien différent. Des ordres supérieurs intimés à ceux qui avoient donné leur voix pour qu'on m'entendît, les obligerent à la rétracter, &, quoi qu'on ne sçût pas trop ce que l'on condamnoit, on poursuivit la condamnation de la Thése avec une chaleur & une impétuosité qui étoit l'effet du mouvement dont tous les esprits étoient ébranlés.

Je dois placer ici une Anecdote, qui fera voir combien il eût été raisonable de me consulter quelquefois pour s'assurer de ce que je voulois dire. Un des Députés, en jettant les yeux sur ma Thése, avoit remarqué

marqué ce que je dis de la petitesse de l'Arche. Il se rappella que ce que je donnois pour une preuve de l'histoire de Moïse, passoit de son temps pour une objection à laquelle on n'avoit rien à répondre, sinon que c'étoit un de ces endroits difficiles de l'Ecriture qui exercent notre Foi. Depuis ce temps les Calculs de Pelletier ont fourni une réponse plus raisonnable. Comment, d'une objection aussi forte que celle de la petitesse de l'Arche, pouvois-je en effet tirer une preuve qui servît à confirmer le récit de Moïse? Voilà ce que le Docteur ne pouvoit comprendre. Puisque ce Bachelier, disoit-il, sçait trouver des preuves où nous ne voyons que des objections, il faut assurément qu'il cherche à jetter un ridicule sur les réponses que nous donnons. La réflexion parut judicieuse; & l'on me condamna en conséquence comme un homme qui cherchoit plus à se jouer de la Religion qu'à la défendre. *Ut irrisor, non defensor Religionis.* Cette conséquence avoit passé, lorsqu'un des Commissaires leur dit: Voilà un temps considérable que nous employons à déviner le sens de cette Proposition; que ne faisons-nous monter le Bachelier & que ne lui demandons-nous qu'il développe lui-même la preuve qu'il prétend tirer de là. Car enfin, ajoûta le Docteur, que ne diroit-on pas de nous, si pour toute réponse à notre Censure le Bachelier, à notre grand étonnement, apportoit la preuve qu'il annonce dans sa Thése, preuve qui n'auroit eu d'autre défaut que d'être ignorée de Nous. On trouva encore plus de prudence dans cette réflexion qu'on n'avoit trouvé de sagacité dans l'autre: Les mots *irrisor non defensor* furent supprimés & on laissa subsister ma Proposition sur l'Arche.

Ma

Ma Théſe n'eſt proprement que la Table des Chapitres d'un grand Ouvrage que je préparois ſur la Religion. Eſt-il équitable de condamner un Auteur ſans l'entendre ſur la ſeule lecture d'une Table des Chapitres, ſurtout lorſqu'on croit trouver dans cette Table des choſes obſcures ? Auſſi, je ne craignis point de dire à Meſſieurs les Docteurs & à M. l'Archevêque, même qui n'a que trop appuyé de ſon crédit l'avis de ne pas m'entendre ; non-ſeulement vous n'avez point réfuſé de recevoir les explications de M. le Préſident de Monteſquieu ſur ſon Livre de *l'Eſprit des Loix*, vous avez même député vers lui des Docteurs pour le conſulter ſur le ſens de quelques Propoſitions. La Religion ne paroît jamais plus vraye, & ſes Miniſtres plus reſpectables, que lorſqu'ils rechercherent avec une ſorte d'inquiétude les raiſons qui peuvent blanchir à leurs yeux ceux qui ſont accuſés. En parlant ainſi, je n'ai pas la vanité de m'égaler à cet Ecrivain célébre, que je ne prétens point d'ailleurs juſtifier dans les choſes où il peut s'être trompé ; & ſi je cite ſon exemple, c'eſt parce que le Droit naturel ordonne indifféremment, à l'égard de tous les Hommes, les recherches les plus exactes pour que l'innocence ne ſoit pas opprimée.

Mais puiſque par une fatalité ſinguliere, qui ſemble n'avoir eu lieu que pour moi, il étoit décidé qu'on ne m'entendroit pas, il falloit du moins ne condamner mes Propoſitions que relativement au ſens qu'elles préſentent dans ma Théſe. Vous l'avez fait, dites-vous, & vous n'avez cenſuré mes Propoſitions qu'après les avoir comparées avec toute l'attention poſſible les unes avec les autres, & même avec la Théſe. On l'anonce, il eſt vrai dans

la

la Préface de la Censure; & le dire, c'est du moins reconnoître qu'on devoit le faire. Mais qu'aurez-vous à me répondre, lorsque, discutant avec vous ma Thése, & vous en développant le tissu, je vous ferai voir avec évidence dans la seconde Partie de cette Apologie, que les erreurs que vous m'attribués sont non-seulement étrangeres aux Propositions ausquelles vous les liés; mais qu'elles sont encore démenties par l'enchaînement des idées qui la composent.

Après avoir attaqué le fond de ma Doctrine, on attaqua aussi les expressions de la Thése, parce qu'il étoit bien décidé que je devois avoir tort en tout. On me reprocha une multitude de termes figurés, d'expressions Poëtiques, de Métaphores audacieuses. On trouva mon stile indécent, choquant les oreilles Chrétiennes, peu propre sur-tout à exprimer la Sainteté & la Divinité de nos Mysteres. J'avoue que ma Thése n'est pas écrite de ce stile, dont on écrit ordinairement les autres; mais cela même, loin de m'attirer des reproches auroit peut-être dû être à mon avantage; puisque mes expressions, par cela seul qu'elles ont été consacrées par les meilleurs Auteurs, en ont plus de force & d'exactitude. Plein de mes Auteurs Latins, & principalement de ceux qui ont fleuri sous le régne d'Auguste, j'avois crû que puisque j'écrivois en Latin, je ne pouvois mieux faire que de les prendre pour modéles dans le stilé, me conformant d'ailleurs aux Peres pour mes sentimens. Je ne me serois jamais imaginé que le respect pour les Scholastiques, dont on trouve que j'ai blessé l'autorité, dût encore s'étendre jusques sur leur façon d'écrire. Mais, mon stile Métaphorique n'est-il pas indigne de la Sainteté

teté des matieres que je traite dans ma Thése? Demandez-le au grand Boſſuet, lui qui, dans tout le cours de ſon Hiſtoire Univerſelle, employe pour les peindre, le pinceau le plus hardi & le ſtile le plus figuré : & pour dire quelque choſe de plus fort, demandez-le aux Prophétes-mêmes, dont les expreſſions, dictées par l'Eſprit ſaint, ne ſont que Figures & Métaphores, & forment la plus belle Poëſie du monde, quand on ne reſtreint pas ce terme à la verſification?

Quoique la maniere dure & violente avec laquelle on avoit procédé contre moi dans les différentes Aſſemblées, eût dû me préparer à tout, je l'avouerai pourtant, je fus frappé comme d'un coup de foudre à la vûe de cet amas de qualifications odieuſes. Meſſieurs les Députés les avoient raſſemblées contre moi en ſi grand nombre, que je doute qu'ils ne les aient pas toutes épuiſées, & qu'il en reſte encore quelques-unes dont ils euſſent pû me flétrir. Ma plume ſe refuſe à en noircir cette Apologie. Pluſieurs Docteurs mêmes en ont eu horreur. On ſait que Meſſieurs Buret & le Mercier, tous deux Profeſſeurs, ſe préſenterent à l'Aſſemblée de Meſſieurs les Députés dans le tems qu'ils étoient occupés à compoſer la Préface de la Cenſure & à en rédiger les qualifications, pour les engager, au nom d'un grand nombre de Docteurs dont ils portoient les vœux, à ſupprimer du moins quelques-unes des Propoſitions qui ne leur paroiſſoient mériter aucune note, & à tempérer les qualifications de toutes les autres. L'honneur de la Faculté, diſoient-ils, en dépendoit; c'étoit par leur bouche qu'elle leur demandoit cette

C grace.

grace. Mais, Messieurs les Députés, soit qu'ils fussent rassurés par le grand nombre de voix qui avoient prononcé contre moi, soit qu'ils craignissent de compromettre leur réputation s'ils venoient à légitimer des Propositions qui leur avoient paru censurables, soit enfin qu'ils ayent crû rendre un service immortel à la Religion, marquerent des notes les plus flétrissantes ma condamnation, en même-tems que celle des Docteurs leurs Confréres qui m'avoient justifié.

Je ne ferai ici aucun reproche à la Faculté sur la condamnation *in globo* & respective des Propositions de ma Thése, quoique ce soit la premiere fois qu'elle prononce ainsi. Mais ne puis-je pas lui en faire un autre d'avoir publié la Traduction de la Censure Latine, afin que le Peuple pût être instruit des Erreurs de ma Thése. Puisqu'elle n'avoit pas jugé à propos de placer à côté de mes Erreurs, les raisons qui les auroient combattues, n'étoit-il pas à craindre que le Peuple ne s'en infectât? Voilà les réflexions que cette Traduction inattendue, & si hors de saison, fit naître alors dans l'esprit des Personnes sensées.

Mais quelles sont ces Erreurs que la Faculté, toujours animée de zéle pour la gloire de la Religion & pour la conservation de son propre honneur, s'est hâtée de proscrire par sa Censure imprimée, pour réparer le plus promptement qu'il étoit possible le scandale que j'avois excité? Les voici; j'ai favorisé le Matérialisme, parce que j'ai soutenu le Systême de presque tous les Théologiens & les Philosophes sur l'Origine des Idées. J'ai avancé des Maximes pernicieuses à la Société & à la tranquillité publique, parce

que

que de ce principe, extrait *du Droit de la Guerre & de la Paix* du célebre Grotius, savoir, *que la Violence n'est permise que quand les Loix sont foulées aux piés, & qu'il n'y a point de Juge pour les venger*, j'ai conclu que les seuls Princes avoient droit de faire la Guerre; que Saint Louis avoit autant consulté la Loi naturelle que la saine Politique, quand il avoit éteint le feu des Guerres Civiles, allumé par les grands Vassaux de sa Couronne; que se révolter contre son Prince, étoit un crime de Lèze-Majesté au premier chef. J'ai donné de fausses notions du Juste & de l'Injuste, du Vice & de la Vertu, parce que j'ai dit que le Bien & le Mal étoient séparés par une barriere que rien ne sauroit jamais franchir, & que le Cri de la nature qui retentit dans tout Homme, & qui se fait entendre chez les Peuples les plus barbares & les plus sauvages, s'opposeroit à une telle violation. J'ai soumis au caprice des Humains la Loi naturelle, parce que je l'ai représentée comme gravée au dedans de nous-mêmes, & comme le modéle invariable & éternel de toutes les Loix que les Hommes ont dû former. J'ai renversé la Religion surnaturelle, parce que j'ai dit que le Théïsme étoit insuffisant, & que la Religion Chrétienne est divine. Je donne atteinte à la gloire de la Loi ancienne, parce que j'ai enseigné qu'elle a Dieu pour auteur, & que Moïse, le Législateur des Juifs, en la leur proposant, avoit été le fidéle interprête des volontés Céléstes. J'ai aussi donné atteinte à la bonté de Dieu dans l'Alliance qu'il a faite avec le Peuple Juif, parce que, sans anéantir les Récompenses éternelles attachées à la Religion des Patriarches ses ancêtres, j'ai peint Israël tiré des



trésors de la Providence, pour être un monument éclatant de l'attention particuliere avec laquelle elle veilloit sur lui, & que j'ai dit que Dieu, par le serment le plus solemnel, lui avoit promis des Récompenses temporelles, toutes les fois qu'il seroit fidéle aux conditions de l'Alliance jurée. J'ai dérogé à l'intégrité & à l'autorité des Livres de Moïse, parce que pour en établir l'intégrité & l'autorité contre les Impies, qui prennent occasion de la diversité des Chronologies pour les combattre, j'ai crû qu'on pouvoit les arrêter tout d'un coup, en leur disant que Moïse n'étoit l'auteur d'aucune des trois que présentent les différens Textes de l'Ecriture. J'ai renversé les fondemens de la Religion Chrétienne, parce que j'ai appuyé sur des Régles qui forcent le Déiste Pyrrhonien dans ses derniers retranchemens, la vérité des Miracles rapportés dans les deux Testamens, & que j'appelle l'organe de la Divinité. J'ai blessé avec impieté la vérité (non des Miracles de Jesus-Christ en général) mais de ses Guérisons en particulier, parce que, d'après les Peres, j'ai dit qu'Esculape avoit operé réellement des Guérisons par une vertu Diabolique. J'ai aussi blessé leur Divinité, parce que j'ai conclu avec les Peres, que les Guérisons de Jesus-Christ, toutes divines qu'elles sont en elles-mêmes, avoient besoin des Prophéties qui les annonçoient, pour se distinguer de celles que le Démon se plaît à contrefaire. J'ai fait une injure aux Théologiens, parce que marchant sur les traces de Melchior Canus & de Bossuet, j'ai prétendu que pour se décider en fait d'Opinion Théologique, il ne falloit pas s'arrêter à leur nombre, mais peser leurs raisons.

Que

Que le zéle pour la Religion est quelquefois dangereux ! En répandant par-tout que ma Thése étoit horrible, on effraya M. l'Archevêque de Paris, on surprit sa Religion, on lui extorqua un Mandement contre ma Thése & contre ma Personne. C'est ce Mandement qui, sous un nom respectable, me peint des couleurs les plus noires & prononce contre moi les peines les plus terribles. C'est ce Mandement qui met le comble à mes malheurs, en me traduisant, aux yeux des Fidéles, comme un monstre d'impiété, qui veut leur arracher leur Foi, les accabler sous les ruines de la Religion.

Trois Docteurs avoient signé ma Thése ; & il seroit superflu de prouver ici que je ne les avois pas surpris. Je suis vengé dans l'esprit du Public contre ce trait de la Préface de la Censure, où l'on dit avec une confiance qui doit étonner aujourd'hui ceux qui sont au fait de cette Affaire, que la signature de ces Docteurs étoit un effet de leur surprise. Huit Censeurs avoient scellé de leurs suffrages mes Propositions par les bons billets qu'ils m'avoient donnés. Étois-je donc plus coupable qu'eux ? Un Disciple doit-il être puni pour les fautes dont ses Maîtres ne le reprennent pas ? Une Thése approuvée par trois Docteurs, & soutenue avec le suffrage des Censeurs nommés par la Faculté, est moins la Thése du Bachelier, que celle de la Faculté, sous les auspices de laquelle il soutient. Autrement, la situation des Bacheliers seroit bien triste. Car enfin, puis-je dire à la Faculté, il dépend des Docteurs que vous chargés d'examiner les Théses, d'y changer ce qu'ils jugent à propos, soit en y ajoûtant, soit en y retranchant ;

& si le Bachelier ne le conforme pas en tout à leurs changemens, il est *ipso facto* exclus de la Licence. Or je le demande, dois-je répondre d'une Thése, dont par vos Statuts je ne puis disposer? Si vous êtes en droit de me punir pour les Erreurs que vous trouvez dans ma Thése, permettez au moins que ces Erreurs soient les miennes, & non celles des Maîtres que vous me donnez pour m'instruire. Il est nécessaire, dites-vous, qu'il y ait des Docteurs préposés pour veiller à ce que les Bacheliers ne mettent rien dans leurs Théses qui ne soit exact. Jeunes & sans expérience, de combien d'Erreurs ne les rempliroient-ils pas? Je ne puis sans doute que louer votre prudence : mais, c'est cela même qui prouve que je ne suis responsable de rien, dès-là que, conformément à vos Loix, j'ai soumis ma Thése à la critique des Docteurs, & que je me suis prêté à tous les changemens qu'ils y ont voulu faire.

Cependant, quoique je ne sois pas plus coupable qu'eux, la Faculté s'est contentée à leur égard d'une simple reprimande, (1) tandis qu'elle m'a rayé du Catalogue de ses Bacheliers, & qu'elle m'a privé de tous les Priviléges dont elle fait jouir ceux qui lui appartiennent. Monseigneur l'Archevêque a réservé pour moi seul tous les traits de sa rigueur, & n'a pas dit un seul mot des Docteurs, dont la prudente sévérité, en retranchant de ma Thése toutes les erreurs échappées à mon peu d'expérience, m'auroit épargné cette longue suite de malheurs auxquels je suis

(1) *M. Hooke a perdu sa Chaire depuis ; mais par l'autorité seule de M. le Cardinal de Tencin, & non par une Délibération de la Faculté.*

en

en bute. Les Docteurs, dites-vous, se sont retractés. Er quoi, si pour les justifier, il ne falloit qu'une rétractarion, pourquoi ne l'ai-je pas été moi-même, après avoir promis si solemnellement de le faire? Effrayé de ce grand nombre de Docteurs qui se déclaroienr avec chaleur contre ma Thése, je doutai en moi-même si je n'étois pas dans l'erreur. Ma conscience, dont la voix me défendoit conrre les cris d'impiété qui retentissoient de toutes parts, ne me rassuroit pas conrre la crainte que j'avois de m'être trompé. Dans le doute qui m'agitoit, j'écrivis à M. Tamponet une Lettre où j'exprimois ma parfaite docilité. M. Tamponet, suivant que je l'en avois prié, eut la bonté de la lire dans l'Assemblée du 15 de Décembre. J'écrivis aussi dans le même-temps à ce sujet deux Lettres, l'une à M. l'Archevêque de Paris, & l'autre à M. l'ancien Evêque de Mirepoix. Elles ne respirent toutes deux qu'une soumission entiere. La tempête, qui devenoit de jour en jour plus violente, m'obligea d'en écrire une seconde à M. de Mirepoix. On les trouvera toutes quarre ci-après. Pourquoi, en parlant de la Rétractation des trois Docteurs, a-t'on affecté de ne point faire mention de ces différentes Lettres où ma Rétraction est si clairement énoncée? Pourquoi M. l'Archevêque de Paris n'a-t'il pas usé envers moi de la même indulgence qu'envers le P. Pichon? Le P. Pichon a-t'il montré dans sa Rétractation plus de dociliré que moi? Les Evêques de France qui ont jugé cette Rétractation insuffisante & qui, en conséquence ont crû n'en devoir faire aucune mention dans leurs Mandemens contre lui, seronr à portée de la comparer avec la mienne. A Dieu ne

plaise au reste que je prétende blâmer la charité que M. l'Archevêque a montrée pour ce Jésuite, quoiqu'il fût question non de simples Positions destinées à mourir dans les Ecoles, mais d'un Systême développé & d'un Ouvrage extrêmement répandu dans l'Eglise. J'ose seulement demander pourquoi ma sincérité sans appui, je l'avoue, & sans protection n'a pas trouvé la même grace aux yeux de ce Prélat ?

Quelle docilité, direz-vous, de rétablir dans ma Majeure la Proposition de l'Oéconomie Mosaique, que M. Millet ci-devant Syndic m'avoit fait supprimer dans ma Sorbonique où je l'avois insérée ! Ce reproche que mes ennemis ont tant fait valoir, & par lequel ils n'ont que trop réussi à donner de moi l'idée désavantageuse d'un homme épris jusqu'à l'entêtement de ses propres opinions, n'a de force que par la malheureuse circonstance où je me trouve. Dans toute autre situation, je n'aurois pas daigné y répondre. On ignore sans doute que Messieurs les Syndics sont assez dans l'usage de ne laisser guéres dans les Théses que leurs propres sentimens. On ne doit donc pas être surpris qu'en passant sous un nouveau Syndic on soutienne des opinions que son Prédécesseur avoit proscrites ; on y est même quelquefois obligé. J'avoue qu'il seroit mieux de laisser aux Licentiés un champ libre sur toutes les Questions Théologiques controversées dans les Ecoles, que de les plier à sa façon de penser, ce qui ne peut que gêner & retrecir inutilement l'esprit. Mais, il n'est pas ici question de ce qui seroit le plus avantageux pour les progrès de la Théologie : & pour revenir à mon sentiment sur l'Oéconomie Mosaique, M. Millet

let en l'effaçant de ma Sorbonique, n'a pas plus fait contre lui, que M. Dugard n'a fait depuis pour lui en le laissant dans ma Majeure. Cela prouve seulement que ces deux Syndics ont eu des opinions différentes. Je dois cette justice à M. Millet que, quand il le reprouva, il ne me dit point qu'il le crût pour cela mauvais. Il ne le rejettoit, disoit-il; que parce que ce sentiment étoit nouveau pour lui & qu'il n'avoit pas le temps de l'approfondir, ni d'en pénétrer toutes les conséquences. Peut-être l'auroit-il traité plus durement, si je n'avois eu soin de lui dire que M. Hooke l'avoit dicté en Sorbone.

Ce sentiment, au reste, auroit pû être traité d'hérétique, d'impie, &c. par M. Millet, que ce n'auroit point été une raison pour m'empêcher de le soutenir sous un autre Syndic. On ne voit autre chose dans toutes les Licences que des Opinions soutenues comme vraies, contre lesquelles on a crié à l'impiété. Cet inconvénient vient de ce qu'il y a beaucoup de Théologiens qui, ne connoissant point les bornes sacrées de la Foi, érigent en Dogmes leurs propres sentimens. Ce sont ces Personnes, que Canus a très-bien peintes, au jugement de M. Bossuet, quand il a dit d'elles, que *poussées tout à coup, je ne sais par quel esprit de Vertige & de Phanatisme, elles décident témérairement & au hazard les Questions les plus importantes. Plus ces Théologiens*, ajoûte le Prélat François, *se portent avec véhémence & avec fureur à condamner les autres, plus ils montrent clairement, non que le sentiment qu'ils proscrivent est hérétique ou erroné, mais qu'eux-mêmes ont beaucoup d'ignorance & de témérité.* Chap. 13. tiré de l'Apendix à la défense de la Déclaration du Clergé. Liv. II. Je

Je ne veux point ici réveiller les cendres d'un Stapleton, d'un Bellarmin, d'un Christianus Lupus Docteur de Louvain, d'un autre nommé du Bois, d'un certain Cévoli Sénateur Romain, & même d'un Archevêque de Strigonie, qui ont censuré durement la Doctrine des Docteurs de Paris sur les quatre Articles du Clergé de France, jusques-là que Stapleton & Bellarmin, les plus modérés de tous les Théologiens, la traitoient de Doctrine tout-à-fait erronée & approchante de l'Héréfie, l'Archevêque de Strigonie de Doctrine détestable & Schismatique, le Sénateur Cévoli de Doctrine qui devoit faire brûler ses Auteurs & Défenseurs; sans réveiller, dis-je, les cendres de tous ces Théologiens qui se sont livrés avec trop d'impétuosité à leurs prétentions, ne sortons point de la Faculté de Paris, où se renouvellent, par le zéle emporté de quelques Docteurs, des scénes toutes semblables à celles que je viens de rapporter. On sait que dans notre derniere Licence M. l'Evêque de Nitri voulut faire condamner comme hérétique le sentiment de M. Bossuet sur l'Amour de Dieu, soutenu par un Sorboniste, & approuvé par M. Millet. M. le Large de Saint-Nicolas, autre Sorboniste, cria dans la même Licence au Jansénisme, à l'occasion du sentiment du Cardinal Noris sur la Délectation, qu'un Bachelier avoit mis dans sa Thése, & donna en conséquence un mauvais billet au Répondant. Quelques années auparavant, il n'avoit pas tenu à ce Docteur qu'on ne déclarât hérétique le sentiment qui rejette les Accidens absolus, & il ne fallut pas moins que le zéle éclairé de feu M. de Saint-Laurent pour rendre inutiles les mouvemens que se donna

donna M. le Large. C'eſt le même zéle qui avoit dénoncé à M. l'ancien Evêque de Mirepoix, comme Janſéniſtes deux Propoſitions qui ſe trouvoient dans une Théſe approuvée de M. Tamponet. Ce Docteur, pour toute juſtification, les envoya extraites de Tournely à M. de Mirepoix, & lui manda qu'il ſouhaitoit à ſon Délateur un peu plus de prudence avec moins d'ignorance. C'eſt de lui-même que je tiens cette Anecdote. Le Syndic M. Dugard, qu'on accuſe de trop de facilité pour avoir laiſſé paſſer ma Théſe, s'eſt pourtant élevé avec force contre le Syſtême de l'Abbé Houtteville ſur les Miracles, & contre celui qui n'attribue à l'Egliſe d'autre infaillibilité dans la Canoniſation des Saints qu'une infaillibilité Morale; ſentimens que le ſévére M, Millet avoit approuvés dans des Théſes ſoutenues pendant ſon Syndicat. En voilà bien aſſez pour prouver que, quoique mon ſentiment ſur l'Oéconomie Moſaïque eût été rayé de ma Sorbonique par M. Millet, j'avois droit, ſans qu'on pût le trouver mauvais, de le remettre dans ma Majeure, d'autant plus que ce ſentiment, ſi mal accueilli par ce Docteur, étoit celui de mon Préſident, avoit été ſoutenu par deux Licentiés avant moi, & qu'il me paroiſſoit très-bien prouver la Divinité de la Légation de Moïſe.

Il ne me reſte plus qu'à juſtifier mes ſentimens par la diſcuſſion exacte & détaillée de toutes les Propoſitions cenſurées, &, afin qu'on ait devant les yeux toutes les Piéces du Procès que je vais inſtruire, je placerai d'abord ma Théſe accompagnée de ſa Traduction, avec les Lettres écrites à ce ſujet. Sa ſimple lecture, ſi je ne me trompe, diſſipera ce ſyſtême

me d'Impiété qui a fait mon grand crime, pour ne laisser voir à sa place qu'un Plan de Religion, magnifique, j'ose le dire, suivi & lié dans toutes ses parties, tel, en un mot, qu'il faudroit peut-être le remplir, pour confondre l'Impiété, devenue de jour en jour plus fiere des traits impuissans qu'un zéle ignorant lance contre elle.

Quelque soin que j'aie pris pour abréger cette Apologie, peut-être la trouvera-t'on trop étendue en certains endroits; mais, indépendamment de l'importance des Matieres que j'y traite, les malheureux ont, ce me semble, acquis le triste droit de parler long-temps de ce qui les touche; & si, en donnant à ma défense toute la solidité dont je suis capable, je n'ai pû y mettre tout l'ordre, qui est le fruit d'une situation d'esprit tranquille, j'oserai dire à mes Lecteurs avec M. Fléchier, dans une occasion bien différente : *pardonnez un peu de confusion dans un sujet qui nous a causé tant de trouble* : qu'il me soit du moins permis en finissant, d'adresser à tous mes Concitoyens ces paroles que Ciceron fait dire à Milon : *Valeant Cives mei, valeant, sint incolumes, sint florentes, sint Beati : stet urbs hæc præclara, mihique patria Carissima quoquomodo de me merita erit. Tranquillâ republicâ Cives mei, quoniam mihi cum his non licet, sine me perfruantur. Ego Cedam atque abibo : si mihi republicâ bonâ frui non licuerit, at Carebo malâ; & quamprimùm tetigero bene moratam ac liberam Civitatem, ... conquiescam. O frustra suscepti mei labores! O spes fallaces! O cogitationes inanes meæ.*

Qu'il seroit heureux pour moi, que chacun de mes Lecteurs, après avoir vû mon innocence, mes sentimens

entimens & la précipitation de mes Juges pût leur dire comme Ciceron : *Me quidem, judices exanimant & interimunt. Hæ voces Milonis.*



JERUSALEM

JERUSALEM CŒLESTI.

Quis est ille, cujus in faciem Deus inspiravit spiraculum vitæ? Gen. cap. 2. ℣. 7.

HOMO cujùs ideæ rudes adhuc & informes sese produnt per sensationes, ergò ex sensationibus ceu, rami ex trunco omnes ejus cognitiones pullulant. Quæ prima nascitur in illius mente cognitio, versatur circà ipsam sensationum existentiam, adeòque mens ubi primùm suas replicat ideas, incipit in se ipsam revolvi, suæ prorsùs existentiæ conscia; ergò datur aliquid veri, eoque ipso Pyrrhonismus exsufflatur. Quæ statim insequitur altera cognitio, fertur in externa objecta, quibus accenseri debet proprium corpus, ut potè sibi extraneum, vel antequàm principii in se cogitantis naturam sedulò rimatus fuerit. Illa sensationum turma, quæ, velut agmine facto, quadata porta, constanter & uniformiter irruunt in animam; illi quos patitur invitus, affectus: hæc omnia cœco ac mechanico quodam impetu rapiunt ejus assensum ad realem objectorum existentiam quibus suas refert sensationes, quæque profluere ex illis videntur. Talis impetus est ipsummet opus entis supremi, realisque objectorum existentiæ monumentum stat inconcussum. Quælibet sensatio nil habet germanum cum objecto ex quo nascitur, ergò ratio sibi relicta, filo, quod utrumque consociat, impar erit assequendo, ergò solus instinctus à numine impressus intervallum adeò immensum trajicere poterit; ergò non nos larvæ tangunt sed objecta extrà nos posita. Inter hæc autem innumera, quæ nos undique circumstant objecta, omnium maximè nostrum corpus

suopte

A LA JERUSALEM CÉLESTE.

Quel est celui, sur la face duquel Dieu a répandu le souffle de vie? Génes. chap. 2. vers. 7.

L'HOMME, cet Estre dont les premieres Idées encore informes & à peine ébauchées naissent des sensations. C'est là que prennent leur source toutes nos connoissances, parce qu'elles sont le premier germe, d'où nous voyons éclore toutes nos Idées réfléchies, & qu'elles en sortent, ainsi que les rameaux naissent du tronc d'un arbre fécond. La premiere connoissance que les sensations excitent en nous, sert à nous en réaliser l'existence. En se repliant sur ses Idées, l'Esprit retombe nécessairement sur lui-même; & la conviction la plus intime de sa propre existence est le fruit de cette réflexion. Le premier pas que fait notre Esprit le conduit donc à la vérité, & anéantit sans ressource toutes les vaines subtilités du Pyrrhonisme. La seconde connoissance que nous devons à nos sensations, dévoile aux yeux de l'Esprit des objets qui ne sont plus lui-même, & parmi lesquels notre propre corps doit être compris, puisqu'il nous est, pour ainsi dire, extérieur, même avant que nous ayions démêlé la nature du principe qui pense en nous. Cette multiplicité de sensations qui nous assiégent de toutes parts, & qui trouvant toutes les portes de notre ame ouvertes, y entrent sans résistance & sans effort; cet effet puissant & continu, qu'elles produisent sur nous; ces nuances que nous y observons; ces affections involontaires qu'elles nous font éprouver, tout cela forme en nous un panchant insurmontable à assurer l'existence des objets, auxquels nous rapportons nos sensations, & qui nous paroissent en être la cause. Ce penchant est l'ouvrage d'un Estre suprême, & en même-temps l'argument le plus convaincant de l'existence de ces objets. Il n'y a aucun rapport entre chaque sensation & l'objet qui l'occasionne; & par conséquent il ne paroît pas qu'on puisse trouver par le raisonnement de passage possible de l'un à l'autre. Il n'y a donc qu'une espéce d'instinct

suopte motu nos afficit; sexcentis opportunum malis actione & reactione cœterorum in se corporum, citò dissolveretur, nisi vigiles arrectique ejus saluti provideremus. Hinc nobis incumbit necessitas ea seligendi potissimùm objecta quæ in nostram vergant utilitatem. Vix autem ea circumspeximus, cum plura nobis obversantur objecta nos in omnibus referentia. Hinc meritò conjicimus sua illis æquè ac nobis innata esse desideria, nec minoris eorum interesse illis facere satis. Nobis ergò conducit fœdus cum illis initum. Hinc origo societatis, cujus vincula magis ac magis stringere debemus ut ex eâ quam plurimam in nos derivemus utilitatem. Cum autem quodlibet societatis membrum omnem ac totam utilitatem publicam in se velit convertere, æmulis hinc & indè certatim illam ad se trahentibus, omnes ac singuli nati cum eodem jure, non idem sortientur commodum. Jus ergò tam rationi consonum obmutescet antè jus illud *inæqualitatis* barbarum, quod vocant *æquius* quia *validius*. Nefarium sanè systema, dirisque omnibus devovendum, ex quo nascitur *jus omnium in omnia*, *& bellum omnium in omnes*. Hinc origo legum civilium à quibus imprimuntur motus interni quibus cietur Respublica, hinc origo legum politicarum quæ veluti in excubiis positæ sunt ut societas non transiliat limites jure gentium positos, hinc origo juris gentium quod nihil humani à se putat alienum. Quò sævior est Tyrannis, cui vis imbecillitatem submittit, eò magis indocilis est jugum pati, haud ignara sibi rationem contrà vim ipsam militare. Hinc injusti notiones, proindèque boni & mali moralis, quibus interjacent limites nusquàm violandi. Huic obstaret naturæ clamor, qui vel apud gentet feras, barbaras & immanes usque personat. Hinc etiam lex naturalis,

quam

d'instinct supérieur à notre raison, qui puisse nous forcer à franchir un si grand inrervalle. L'univers n'est donc point une vaste scéne d'illusions, où nous ne saisissions que des ombres & des fantômes ; il est réel ainsi que les objets qu'il enserre dans son ample sein. Mais de tous les objets qui nous affectent par leur présence, notre propre corps est celui dont l'Existence nous frappe le plus. Sujet à mille besoins, & sensible au dernier poinr à l'action des corps extérieurs, il seroit bientôt dérruit, si le soin de sa conservation ne nous occupoit. La nature nous fait donc une loi d'examiner parmi les Objets extérieurs ceux qui peuvent nous être uriles. Mais à peine commençons-nous à parcourir ces Objets, que nous découvrons parmi eux un grand nombre d'Estres qui nous paroissenr entiérement semblables à nous. Tout nous porte donc à penser qu'ils ont aussi les mêmes besoins que nous éprouvons, & par conséquent le même intérêt à les satisfaire ; d'où il résulte que nous devons trouver beaucoup d'avanrage à nous unir avec eux. De-là l'origine de la societé, dont il nous importe de resserrer de plus en plus les nœuds, afin de la rendre pour nous le plus urile qu'il est possiblé. Mais chaque membre de la societé cherchant ainsi à augmenter pour lui-même l'utilité qu'il en rerire, & ayant à combattre dans chacun des autres un empressement égal au sien, tous ne peuvent avoir la même part aux avantages, quoique tous y aienr le même droit. Un droit si légitime est donc bientôt enfreint par ce droit barbare d'inégalité, appellé la Loi du plus juste, parce qu'il est la Loi du plus fort. Ce systême qui donne droit à tous conrre tous, & qui les arme les uns contre les autres est, par ses dangereuses conséquences, digne de l'exécration publique. Pour en réprimer les terribles effets, on a vû sortir du sein même de l'Anarchie les Loix Civiles, les Loix Politiques, & les Loix qui concernent le Droit des Gens. Les Loix Civiles tendent tous les ressorts du Gouvernement, & lui impriment le mouvement nécessaire à son action. Les Loix Politiques, ainsi qu'une sentinelle vigilante, font respecter aux différentes Nations les bornes sacrées qui ont été posées par le Droit des Gens ; &

 le

quam menti nostræ altiùs inscriptam inspicimus, vera quidem norma, ad quam homines componere suas leges debuerunt; sicque malum quod in nobis humana procreant vitia, nobis ingenerat ideam virtutum illis oppositarum. Hinc vis licita tantùm ubi nullus judex, legesque proculcantur. Hinc soli Principes jus habent belligerandi: hinc Ludovicus magnus legem naturalem simul & politicam consuluit, dum Optimatibus sibi subditis mutuum interdixit bellum: hinc bellum vetitum contrà legitimum Principem. Nobis tandem justi simul & injusti notiones adeptis, pronum est inquirere sedulò quæ natura sit principii in nobis cogitantis. Immane quantùm dispar à naturâ corporis, quod multis è partibus conflatur, undè caducum ac fragile, per se brutum & iners ac nullo sensu præditum. Mens ignea terrenæ fæcis nil habet: hinc immortalis, libera & nata veritati. Hinc mens & corpus diversa essentialiter, ità miris tamen consociata vinclis, ut motus inter unius & alterius affectiones mutuum usque vigeat commercium, quod suspendere tantillùm ac retardare non nos penès est; ergò rejicienda Præ-stabilita Leibnitii Harmonia, in hoc præsertim culpanda quod libertatem è medio penitùs tollat. Servitium illud, junctum simul cum utriusque imperfectionibus, nos erigit ad mentem cuncta summæ consilio providentiæ moventem ac temperantem. Hinc Deus, cujus existentia tam molli lapsu subit animos

le Droit des Gens, embrassant tout le Genre humain veille à ses plus chers intérêts. Plus la tyrannie qui soumet la foiblesse à la force est violente, plus la foiblesse se révolte contre un joug qu'elle sent que la raison ne sauroit lui imposer. De-là nous vient la connoissance du Justè & de l'Injuste, & par conséquent du Bien & du Mal moral, qui sont séparés par une barriere que rien ne doit jamais franchir. Le Cri de la nature, qui retentit dans tout Homme, & qui se fait entendre chez les Peuples les plus barbares & les plus sauvages, s'opposeroit à cette violation. De-là aussi cette Loi naturelle, que nous trouvons au dedans de nous, source des premieres Loix que les Hommes ont dû former. C'est ainsi que le mal que nous éprouvons par les vices de nos semblables, produit en nous la connoissance réfléchie des vertus opposées à ces vices. Dans le systême où les Loix gouvernent les societés, ceux-là seuls qui ne reconnoissent point de Juge qui les domine, peuvent employer la force pour venger leurs Droits blessés, lorsqu'ils reclameroient envain les Loix que foule impunément à ses pieds l'indépendance de leurs égaux; d'où il résulte que les Puissances souveraines jouissent seules du droit de se faire la guerre; que Saint Louis consulta autant la Justice naturelle que la saine Politique, lorsqu'il arrêta par son autorité le feu des guerres qu'allumoient entre eux les grands Vassaux de sa Couronne; que c'est un crime de Lèze-Majesté qu'une guerre entreprise contre son Prince légitime. Par l'idée acquise du Juste & de l'Injuste, nous sommes naturellement amenés à examiner quel est en nous le principe qui pense. Que la distance qui le sépare du corps est grande! De lui-même le corps est composé de plusieurs parties, dont la dissolution entraîne nécessairement sa mortalité. C'est par une suite du même principe qu'il est de sa nature sans force, sans activité, sans sentiment. L'Esprit plein de feu & d'activité, n'admet rien dans sa nature qui ait le moindre rapport avec ce mélange grossier qui constitue la nature du corps. C'est pourquoi il est immortel, libre & né pour la vérité. Malgré son extrême opposition avec le corps qui en différe essentiellement, il lui est

mos nostros, ut eam constanter retineremus, vel si cœteri homines in hanc rem unanimi sensu non conspirarent. Orbis universus quantus quantus est, extat nobis ad instar libri, in quo qui ejus existentiam splendidis inscriptam characteribus non legerit, omninò vecors ac stupidus sit oportet. Tempore quo hæc inerat Philosophis persuasio, mundum esse opus fortuitum & incogitatum quod naturæ exciderat, aut omnia nasci ex corruptione, ipsa quidem providentia pessumdabatur: posteàquam verò suobscurè visa fuit natura quæ prorsùs antiquos latebat, posteàquam oculati Philosophi deprehenderunt cuilibet enti organis instructo suum inesse germen, jam tùm ibi pronis adorare animis ubi veteres blasphemi fuerant. Hinc explode malè cocta Carthesii principia, cujus hæc erat opinio ex materiâ motuque sibi datis exurgere mundum omninò similem illi quem volvi agique videmus. Ad hunc scopulum Neuto, dum vim attractivam sagax indagator explorat in mundi phænomenis, nec per eam mundi genesim explicare aggreditur, allisus non fuit. Baylius rectè animadvertit Stratoni & Spinosæ patrocinari Cudvortum cum suis formis plasticis. Malpighyus, Neuto, Muschenbrok, Hartzocker, Nieuwentit, divinæ providentiæ præcones facti fuêre, dum Carthesius, Clarkius & Malebranca telum minùs validum in Materialistas conjiciunt

pourtant uni par des ressorts si secrets & si puissans, qu'il regne entre les mouvemens de l'un & les affections de l'autre une correspondance, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'arrêter ni de suspendre un moment. L'impression en est si forte en nous, & l'instinct si vif, que l'Esprit ne sauroit même pour un instant se prêter à l'Harmonie préétablie de Leibnithz, qui d'ailleurs a encore le défaut de détruire toute liberté. Cet esclavage si indépendant de nous, joint aux réflexions que nous sommes forcés de faire sur la nature des deux Principes qui composent notre Estre, & sur leur imperfection, nous éleve à la contemplation d'une intelligence toute puissante, qui gouverne cet Univers par des Loix sages & invariables. Il y a donc un Dieu, & son Existence s'insinue si naturellement dans nos Esprits, qu'elle n'auroit besoin pour être reconnue que de notre sentiment intérieur, quand même le témoignage universel des autres Hommes ne s'y joindroit pas. La Nature entiere est pour nous un Livre écrit en caracteres si intelligibles, que celui qui n'y lit pas l'Existence de Dieu, a nécessairement l'Esprit fermé à toute vérité. Pendant tout le temps que les Philosophes ont crû que le Monde étoit un Ouvrage fortuit, échappé à l'aveugle Nature, ou que tout naissoit de la corruption, on pouvoit alors ne pas croire à la Providence, dont on détruisoit toutes les idées. Mais depuis qu'on a commencé d'entrevoir la Nature, qui étoit absolument inconnue aux Anciens, depuis qu'on s'est apperçu que chaque corps organisé avoit son germe, dès-lors on a commencé à adorer là, où les Anciens avoient blasphêmé. Quelle étoit donc la prétention de Descartes, lui qui ne demandoit que du mouvement & de la matiere, pour former un Monde tout semblable à celui où nous vivons ? C'est un écueil que sut éviter le sage Newton. Content d'épier avec des yeux Philosophiques, & de rechercher avec soin si la vertu attractive est une force répandue & agissante dans toute la Nature, il n'a pas eu la folle présomption de l'ériger en cause finale des desseins de Dieu, ni d'en faire dépendre le Systême du Monde entier. Bayle a remarqué avec beaucoup de sagacité que Cudwort avec ses Formes Plastiques prêtoit un puissant appui à l'aveugle

Nature

conjiciunt. Atqui si Deus existit, pro summo jure suo & quia ipse postulat ordo, nostrum sibi cultum vindicat. Hinc Religio.

Cultus quem imperat Religio, non internus tantùm, sed externus etiam sit oportet, pro naturâ & indole corporis, quod properat in partem Religionis pro suo modulo venire. Corpus in Religione vices gerit Ministri & Sacerdotis, in martyrio testis adest fidei visibilis, statque contrà insolentes ac superbos Religionis hostes propugnator veritatis acerrimus. Omnis Religio hæc tria supponit, sine quibus consistere nequit, alicujus Numinis notionem, immortalitatem animarum, & dogma pœnarum (1) ac præmiorum in alterâ vitâ sperandorum. Ratio quidem, doctrinâ & studiis exculta, hæc fidei fundamenta forsan attingere valebit, sed huic imparem operi dicat se ac sentiat ratio rudis, inculta, abnormis, horrida, qualem se prodit in viris è plebe. Hinc revelatio necessaria vel in systemate Religionis merè naturalis. Hic enim maximè distinguendum inter Religionem supernaturalem & Religionem revelatam : ergò revelatio,

(1) *J'ai effacé le mot* æternarum, *parce que ce sentiment n'a jamais été le mien. C'est M. le Syndic qui me fit ajoûter ce mot que je désavouai en pleine Assemblée lorsque je soutins ma Thèse. En effet, je n'ignore pas qu'une Religion ne suppose pas nécessairement le Dogme des Peines éternelles. Dieu n'en mérite pas moins notre Amour, parce qu'il se relâche de ses droits.*

Deo

Nature de Straton & de Spinosa. Malpighy, Newton, Muschenbrck, Hartzoelker, Nieuwentit sont devenus les hérauts de la Providence, tandis que Descartes, Clarke & Malebranche ne lancent guere que des traits impuissans contre les Matérialistes. Or si Dieu existe, il exige notre Culte; & l'Ordre, dont il est lui-même l'auteur, nous demande pour lui tous les hommages de notre cœur. De-là la Religion.

Le Culte que la Religion commande, ne se renferme pas seulement dans l'intérieur de l'ame, mais il doit encore se rendre sensible en faveur du corps, que l'ame semble moins associer à sa Religion, qu'il ne se hâte lui-même de venir à son secours, & de suppléer ce que l'esprit ne sauroit faire. Le corps en effet est le pontife de la Religion; il est le témoin qui dépose pour la vérité; il est le soldat qui combat pour sa cause. Toute Religion suppose nécessairement ces trois choses qui en sont comme l'ame, savoir la notion d'une Divinité, l'Immortalité de l'ame, & le Dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. Ces vérités n'ont peut-être rien de si abstrus & de si difficile, à quoi ne puisse atteindre une raison cultivée par l'étude, perfectionnée par l'expérience, & fortifiée du puissant secours de la Philosophie; mais elles surpassent de beaucoup tous les efforts d'une raison informe & grossiere, brute & sauvage, telle en un mot qu'elle se montre dans l'esprit stupide du vulgaire ignorant. De-là la nécessité d'une révélation même dans le systême d'une Religion purement naturelle; car il faut ici bien distinguer entre ce qu'on appelle Religion surnaturelle & ce qu'on nomme Religion révelée. Mais si telle est la nécessité d'une révélation, l'idée que nous avons aujourd'hui d'un Estre qui prépare de loin les effets dans leurs causes, ne nous permet pas de douter que la révélation ne suive d'un même pas la Religion, & qu'elle ne soit par conséquent aussi ancienne que le Monde même. Il suit de-là que le Théisme, tout vrai qu'il est, ne peut suffire aux besoins de l'Homme. Semblable au métail, qui s'allie à tous les autres métaux, il s'incorpore avec toutes les Religions du monde, & ses veines fécondes se répandent dans toutes les par-

ties

Deo ità providente ac ordinante, ipsi mundo coæva non secùs ac ipsa Religio; ergò Theismus insufficiens, quantumvis verus. Per omnes ubique gentium Religiones spargitur instar metalli, quod amicum cœteris omnibus amat sese immiscere, venæque illius feraces per omnes terrarum tractus protenduntur. Omnes Religiones (si unam excipias veram) præstat sanè Theismus; illæ si quidem a veritate degeneres, lexque naturalis in Theismo non est decolor. Vel ipsa vera Religio revelata, nec est nec esse potest alia à lege naturali magis evolutâ. Theismus itaque rectus est animi sensus, uberiori revelationis lumine nondum adjutus, cœteræ verò Religiones sunt quidem rectus animi sensus, sed pravâ superstitione mirum in modum deformatus. Quænam porrò sit illa Religio, quam fidam suæ revelationis custodem Deus instituit? scaturiunt hinc indè Religiones, Polytheismus, Mahumetismus, Judaïsmus, uno verbo Christianismus, pro eà tanquam pro aris ac focis dimicantes. Ex eâ namque suam divinitatem esse suspensam putant, & in eâ firmamentum habere: adeò revelatio Religioni intima est atque essentialis. Sua quæque Religio nimis ambitiosè miracula ostentat, sua oracula, suos Martyres, sed ubi hæc inesse putantur omnia, non adest continuò veritas. Ut ne suspensus fluctues accipe characteres, quibus certò dignoscas, quæ & qualia facta fidem omnimodam mereantur, & quorum veritati nihil quidquam detrahat præteriti temporis interfusa caligo. Vel testes oculati sumus factorum, vel rumor aliquis ea nostras ad aures detulit. Si Ium, ne minimum quidem dubium illis adhærescere potest: sensus hâc in parte tuti sunt rerum interpretes ac nuntii.

ties de ce vaste Univers. Le Théïsme l'emporte sur toutes les Religions qui se disent révelées, si on en excepte la seule véritable. Elles ont toutes corrompu la vérité, au lieu que le Théïsme conserve dans toute sa pureté la Loi naturelle. La Religion révelée n'est elle-même, & ne peut être que la Loi naturelle, avec ce que les lumieres de la révelation peuvent y ajoûter. Le Théïsme peut donc être regardé comme le bon sens de la raison qui n'est pas encore éclairé de la révelation ; & les autres Religions sont ce même bon sens étrangement défiguré par la superstition. Quelle peut être cette Religion que Dieu a rendu la fidelle dépositaire de sa révelation ? Ici se présentent le Paganisme, le Mahométisme, le Judaïsme, en un mot le Christianisme, toutes Religions qui se disputent d'autant plus vivement cette auguste prérogative, qu'elles pensent toutes que leur Divinité est si fortement liée à la révelation, que le même coup qui détruiroit l'une, renverseroit l'autre : tant la révelation entre essentiellement dans la constitution d'une Religion ! Toute Religion se vante d'avoir ses Miracles ; ses Oracles, ses Martyrs ; mais la vérité ne se trouve pas toujours là où l'on se vante de ce fastueux appareil. Pour savoir à quoi vous en tenir en fait de Religion, apprenez quels sont les caracteres dont doivent être revêtus les faits qui méritent toute votre confiance, & quels sont ceux dont la vérité, quoique cachée dans la nuit des temps, ne souffre aucune atteinte. Ou nous sommes témoins oculaires des faits, ou nous en avons seulement oüi parler. Si nous les avons vûs, toute défiance doit être bannie aussi-tôt de notre esprit, parce que nos sens, ces organes de la vérité, sont toujours les fidéles interprêtes des choses qu'ils nous apprennent. Si nous ne connoissons un fait que par le bruit qu'il aura excité, deux ou trois témoins, ni même le concours de plusieurs, ne pourront nous en garantir la vérité. Cette méthode est bonne tout au plus à nous en faire étudier le génie & le caractere ; mais comme leur probité ne nous sera jamais parfaitement connue, jamais aussi nous ne connoîtrons parfaitement la vérité du fait. Pour parvenir donc à la suprême certitude, qui de sa nature est indivisible, & qui ne résulte pas de l'assemblage de

E différentes

nuntii. Si eum, non in uno quidem duobusvè ac tribus testibus veritatem comperiemus, nec in concursu plurium testium seorsim interrogatorum. Hâcce methodo singulorum testium exploras probitatem, quæ tibi probabiliter tantùm cognita nusquam dabit nisi probabilem facti cognitionem. Ut ergò summam attingas certitudinem in se indivisam nec ex distractis hinc & indè probabilitatibus ortam, illam metiare diversâ studiorum combinatione: tunc enim manus tuæ veritatem contrectabunt, ubi numerus testium tibi aperiet campum satis amplum in quo sibi invicem occurrant varia hominum studia, variæque propensiones inter se prælientur. Murus ahæneus adstant contrà fraudem perstrepentes hominum cupiditates. Talis certitudo non metaphysica quidem sed metaphysicæ æquiparanda. Facta sint effectus merè naturales an supernaturales, nil interest, utrique iisdem circumscribuntur Cancellis. Si facta è longinquo nobis asportata fuerint, si per immensos sæculorum tractus ad nos usque pervenerint, undè suam haurient certitudinem? ex triplici fonte, ex Traditione vivâ & orali, ex largis historiæ amnibus, ex omnigenis monumentis, cujusmodi sunt pyramides, arcus triumphales, æra molliùs spirantia, numismata deformi vetustatis situ obscurata, marmora insigni elaborata artificio imis terræ visceribus defossa &c. Ne te moveant veteres Ægyptiorum dynastiæ, ridiculæ Divûm & Semideorum genealogiœ, fabula lupæ Romulum & Remum lactantis, nec templa nec statuæ &c. erecta in monumentum præclari facinoris, quo se Dii gentium nobilitaverunt. Traditionem veram à falsâ hoc uno secernes: vera Traditio per temporum nebulas incedit, pluribus

innixa

différentes probabilités éparses & désunies, il faut la chercher dans la combinaison des intérêts divers qui agitent les Hommes. Que le champ, que m'ouvrira le nombre des témoins qui me seront donnés, soit assez vaste pour que j'y puisse voir les différentes passions des Hommes aux prises les unes avec les autres; mes mains alors, mes mains, dans ce choc tumultueux de passions & d'intérêts, saisiront la vérité. De leur opposition mutuelle se forme comme une espéce de mur d'airain, que la fraude ne sauroit renverser. La certitude des faits, sans être appuyée sur les mêmes fondemens que la certitude Métaphysique, en a toute la force. Que les évenemens, qu'elle scelle dans l'Histoire, soient naturels ou non, il n'importe : les uns & les autres, parce qu'ils rentrent dans l'ordre des faits, sont assujettis aux mêmes Loix de critique. Mais si les faits se sont passés dans des climats éloignés; si même ils ne sont parvenus à nous qu'à travers l'espace de plusieurs siécles, d'où tireront-ils pour nous leur certitude? De trois sources que je vais indiquer. 1°. De la Tradition orale & vivante. 2°. Des sources abondantes de l'Histoire. 3°. Des Monumens de tout genre, tels que sont les Pyramides, les Arcs de triomphe, les Bronzes, les Médailles, les Statues, les Bas-reliefs, &c. D'abord la vraie tradition ne craint point qu'on lui oppose ni les fabuleuses Dynasties des Egyptiens, ni les ridicules Généalogies des Dieux & des demi-Dieux de la Gréce, ni la Fable de la Louve qui alaita Romulus & Remus, ni ces Temples ou autres Monumens érigés en mémoire de quelque belle action qui avoit signalé la valeur de quelques-uns des Dieux de l'ancien Paganisme. Voici la marque à laquelle elle se fait reconnoître entre toutes celles qui n'en ont qu'une fausse apparence. Elle marche à travers les nuages des temps, appuyée sur plusieurs lignes collatérales, qui toutes, ou presque toutes s'étendent aussi loin que la Tradition elle-même. Mais s'agit-il d'une fausse Tradition? Les Lignes paralleles, sur lesquelles elle s'appuye pour venir à nous, finissent toujours avant que la Tradition ait parcouru tout son chemin. Pour ce qui regarde les anciens Manuscrits, n'ayez aucun soupçon sur l'authenticité & la sincérité de ceux qui sont cités par

innixa lineis collateralibus , quæ quidem omnes aut ferè omnes tàm latè quàm ipsa Traditio porriguntur , ast ubi de falsâ Traditione agitur, lineæ parallelæ quibus insistit, priùs usque terminantur, quam ipsa Traditio totum iter suum confecerit, Quod spectat vetustos codices , hos habe sinceros ac genuinos, qui citantur ab antiquis Scriptoribus, quos adduxit ad nos haud intercisum Traditionis filum , qui referunt annales gentium, usus & consuetudines , leges & ipsam Religionem , quos demùm ab antiquâ possessione disturbare nunquàm potuerunt omnes artis criticæ molitiones, Forsàn times ne adulteratus fuerit operis textus , sitque spurius & adulterinus ; sed appage timorem tam intempestivum , præsertim ubi de sacris codicibus agitur. Crede mihi , Religio ipsa vel superstitio illos tuebuntur integros & illibatos contrà varias temporis vices & injurias , atque contrà gliscentem corruptelam velut sepimento munient. Quod attinet ad monumenta , nusquàm tibi mentientur, si fidem iis tantùm habeas , quæ statim ab eventu quem consignant, erecta fuerint. Age verò, nunc simul in facta conspirent Traditio, historia, monumenta ; credas revoluto sæculorum ordine , & contracto locorum spatio , te repentè in ea translatum esse loca & tempora ubi res actæ fuerunt Hùc verò accedant omnes Religiones, & sui periculum faciant in portentis quæ magnificè prædicant. An sua nobis obtrudet Paganismus miracula? an lituum Romuli, quem in maximo incendio negat potuisse comburi ? An ipsum Romulum quem fabulatur sublimem raptum procellâ & in cœlos avolantem , fragores inter ac tonitrua subitò coortæ tempestatis ? an cotem Accii Navii,

quam

d'anciens Auteurs, qu'une Tradition constante & non interrompue a amenés jusqu'à nous, qui contiennent les Annales des Nations, leurs Usages & leurs Coutumes, leurs Loix & leur Religion, qui sont tels enfin qu'ils demeurent immobiles dans leur ancienne possession, sans que tous les efforts de la Critique la plus pointilleuse aient pû les en chasser. Vous craignez peut-être que le Texte n'en ait été corrompu & alteré; mais éloignez de votre esprit une crainte si mal fondée, sur-tout lorsqu'il s'agit des Livres sacrés d'une Nation. Croyez-moi, vous pouvez vous en reposer sur la vivacité de la Religion, ou même de la Superstition. L'une & l'autre sont trop intéressées à les conserver dans toute leur pureté, & leur intégrité, pour qu'elles ne veillent pas attentivement, afin que ni les injures du temps, ni les révolutions humaines, ni la malice ou la négligence des Hommes y produisent quelque altération. Pour les Monumens, ils ne seront jamais menteurs, si vous n'en croyez que ceux qui auront été immédiatement érigés après l'évenement, auquel ils servent de preuve. Rassemblez maintenant la Tradition, l'Histoire & les Monumens, pour constatér des faits, & faites que ces trois canaux se joignent pour les amener, vous croirez alors que par un enchantement subit les siécles retrogradent, les intervalles des lieux se resserrent, & que par ce double charme vous êtes transporté dans les climats & dans les temps, où ces faits se sont passés. Ici toutes les Religions peuvent s'approcher, & venir faire l'essai de tous les Miracles qu'elles vantent avec tant d'emphase, contre ces mêmes regles que nous venons d'établir pour les Faits. Le Paganisme osera-t'il bien nous vanter les siens? Osera-t'il nous parler du Bâton de Romulus, & nous dira-t'il qu'il ne put être brûlé dans un grand incendie qui arriva à Rome? Nous croit-il assez imbécilles pour croire avec lui que Romulus, lorsqu'il disparut d'entre les Romains, n'avoit point été frappé de la foudre, ou massacré par les Sénateurs, mais qu'il s'étoit élevé dans les airs; au milieu des éclairs & au bruit du tonnerre? Pense-t'il nous persuader que le Caillou d'Acius Nœvius céda, contre toute attente, au tranchant du Rasoir qui lui fut appliqué,

en

quam novaculâ discissam, ac propè illius statuam quo in loco rēs acta est, sitam fuisse memorant, ut esset ad posteros miraculi ejus monumentum &c. Omittamus ista cum Tullio & contemnamus miracula Vespasiani & Apollonii Tyanæi, ad fraudem vel adulationem conficta. Nil debet esse in Religione fabellis commentiis loci. Ubi hæc facta perpenduntur ad lydium lapidem, quem omni Religioni objicimus, eorum error statim in propatulo ponitur. Numquid etiam suum nobis obtrudet deformatum istud ac portentosum Judaicæ Religionis simulachrum, iste fraudulentus Arabs, qui unâ manu cruentum martis gladium, alterâ venenatum Circes poculum præ se ferens, barbaras gentes perculit formidine, aut voluptate inescavit? Quam invexit superstitionem hic sublimis & audax impostor, non velavit mysteriis, sed deliriis involvit, non asseruit miraculis, sed præstigiis induxit. Ergò nec Paganismus, nec Mahumetismus nobis offerunt puros & illimes revelationis fontes, ergò neuter verus ac divinus.

At ecce nobis adest Moses gentis Judaicæ legislator & historicus, miraculorum splendore insignitus, ore fatidico pandens oracula. Hæc omnia modò vera sint, missionis divinæ tesseram arguunt. Sed ut illa magis elucescat ac ponatur in aprico, nos contrà Deistas authenticitatem Pentateuchi; veritatem simul & divinitatem vindicabimus. Hæc tria ità se mutuò sustinent, ut unum si desit, ambo corruant necesse est. Hoc igitur ordine procedit nostra demonstratio. Pentateuchus librorum omnium

en nous parlant de la Statuë qu'on avoit érigée à cet Augure dans le lieu même où cette scène se passa ? Laissons avec Ciceron croire toutes ces choses au Peuple imbécille, & méprisons de même les Miracles de Vespasien, d'un Apollonius de Thyane ; les uns comme étant l'ouvrage d'une basse adulation, & les autres celui d'une imposture adroitement préparée. La Religion ne doit pas recourir aux Fables. La fausseté de tous ces faits miraculeux du Paganisme se manifeste, si-tôt qu'on les expose à cette pierre de touche que nous présentons à toutes les Religions. Cet Arabe menteur, qui tenant d'une main le Glaive sanglant de Mars, & de l'autre la Coupe enchantée de Circé, a frappé d'épouvante les Nations barbares, ou les a amollies par les charmes de la volupté, nous vantera peut-être sa Religion, simulacre affreux de la Religion des Juifs. Ce sublime & hardi Imposteur n'a point caché sous le voile sacré des Mysteres, mais sous l'enveloppe des Fables les plus ridicules, la superstition qu'il est venu apporter au monde ; les Prestiges lui ont tenu lieu de Miracles, dans la maniere dont il l'a fait recevoir à l'Esprit foible des crédules Humains. Ce n'est donc ni chez les Payens ni chez les Musulmans que coulent les sources pures de la révelation, & par conséquent aucune de ces Religions n'est marquée du Sceau de la Divinité.

Mais voici Moïse, cet Historien & ce Législateur de la Nation des Juifs, qui se montre à nous environné de l'éclat des Miracles, & prononçant des Oracles avec ce ton imposant que donne l'inspiration. Cet appareil sans doute, s'il n'est pas préparé par les mains de la fraude, annonce dans la personne de Moïse l'Envoyé d'un Dieu. Pour dissiper ici tous les doutes qui pourroient naître sur la divinité de sa Légation, nous prouverons contre les Déïstes, que le Pentateuque est authentique dans toutes ses parties, vrai dans tous les faits qu'il contient, & divin dans les conséquences qui en naissent naturellement. Ces trois choses sont si intimement liées, que le même coup qui frapperoit sur l'une frapperoit encore sur les deux autres. Voici donc quelle est la marche de

notre

nium antiquissimus, coætaneus est Mosi, personæ haud fictitiæ, & ab eo exaratus fuit in omnibus ac singulis partibus, quidquid calumnientur Aben-Ezra, Pereyrius, Spinosa, Hobbesius & ipse Richardus Simon, hâc in parte discedens à Christianis, ut convolet in castra hostium sibi infensorum. Ità quidem Mosi tribuimus Pentateuchum, ut non sentiamus cum illustrissimo Huetio, quidquid apud antiquissimas gentes, & ingenii ac doctrinæ laude imprimis florentes, divinum, præstans, illustre ac valdè vetustum habitum est, Deos puta, Diisque prognatos Heroas, conditores etiam urbium ac legum latores, nihil fuisse, quàm expressas ad Mosis exemplar imagines. Doctum ejus cerebrum, de Mose unicè cogitando, ità videlicèt incaluerat, ut ipsum ubique videret sub larvâ Deorum ac Heroum delitescentem. Sed detrahendo tot commentitiis Heroibus ac Diis larvam, quam iis prisci ævi superstitio imposuerat, Mosem Mosi non videtur nobis restituisse. Pentateuchum habemus germanum ac sincerum. Num ubique color veritatis illi inspergitur? ea tantùm facta delibemus quæ veritati Religionis conducunt cœteris ad morum emendationem amandatis. Cujusmodi sunt tres epochæ celebres, creationis, diluvii universalis, & hominum in omnes terras dispersionis, omnia demùm portenta, quibus se Deum Pharaonis attonitâ Ægypto Moses probavit. Quòad

Ium.

notre démonstration. Le Pentateuque, dont l'antiquité est supérieure à celle de tous les Livres, remonte, par une chaîne de tradition non interrompue, jusqu'à Moïse, personnage réel & non chimérique, ainsi que quelques-uns l'ont imaginé. Il est tout entier de la composition de cet Auteur. Ici nous bravons tous les efforts que font pour le lui ravir Aben-Ezra, la Peyrere, Spinosa, Hobbes & Richard Simon, auquel on ne sauroit pardonner d'avoir trahi la Cause Chrétienne, pour prêter les mains à l'impiété. Quand nous attribuons à Moïse le Pentateuque, nous sommes bien éloignés de croire avec M. Huet que tout ce qu'il y a jamais eu d'illustre & de remarquable par le savoir & l'esprit chez les Nations les plus anciennes, que les Dieux & les Héros, Enfans des Dieux, que les Législateurs & les Fondateurs de Villes, ne soient que des copies formées sur le modéle de Moïse. Ce savant Prélat s'étoit tellement échauffé l'imagination de l'idée de Moïse, qu'il le voyoit par-tout caché sous le masque des Dieux & des Héros de l'antiquité. Mais en faisant tomber le masque qu'une vieille superstition lui avoit donné, il ne nous paroît pas qu'il ait rendu Moïse à Moïse même. L'authenticité du Pentateuque est donc une chose absolument décidée. Il n'est plus question que de savoir si le ton de la vérité s'y fait par-tout sentir. Nous ne nous attacherons pour le présent qu'aux faits qui ont une liaison plus intime avec la Religion; laissant aux Moralistes le soin de tirer des autres faits des Exemples pour la correction des Mœurs. Les faits qui servent à prouver l'Histoire de la Religion, sont les trois fameuses époques de la Création, du Déluge & de la Dispersion des Hommes, que Moïse a marquées si positivement. Nous pouvons y joindre tous les Prodiges, par lesquels il s'est montré le Dieu de Pharaon, & a étonné toute l'Egypte, théâtre de sa gloire. Et 1°. quant à ce qui regarde la Création, Moïse est le seul d'entre tous les Philosophes, dont se glorifie l'Antiquité, qui nous représente Dieu commandant au néant d'une voix impérieuse & dominante, tirant le monde d'un sein vuide & stérile. Mais si la Matiere, pour sortir du néant, a eu besoin de la main de ce puissant Architecte, qui nous em-

F pêchera

lùm. Moses primus & quidem solus in totâ retrò antiquitate Deum nobis adumbrat ipsi nihilo potenter imperantem, mundumque ex ejus sterili ac inani gremio producentem : sed si materia Deum habuit opificem atque architectum, forsan aliquâ necessitate Deus impulsus fuerit ad illam procreandam. In hunc errorem plerique Philosophorum impegerant, asserentes ipsum mundum æternitate gaudere. Ast ipsum creatorem brutæ quidem & ferreæ necessitati subjicere, quid aliud est quàm ipsam negare creationem ? Deus Mosis, nostri nil indigus, suisque pollens opibus, ad mundum in tempore condendum se accingit, utque suam magis ostentet supremam quâ potitur libertatem, non statim è manu divinâ prodit numeris omnibus absolutus, sed suam pro nutu potentiam temperans huic fabricando proludit, atque per varias inchoationes ad summum perfectionis gradum perducit. Cui splendido facto fidem faciunt omnes omnium populorum cosmogoniæ simul & theogoniæ, quæ nobis exhibent terram in cunis adhuc positam, uti rudem & informem molem atque demùm uti cahos indigestum. Hanc Traditionis seriem omnia tempora complectentis texunt non Theistæ tantùm sed & Athei Philosophi, nimirùm Epicurei. Cui puncto æternitatis mundus addictus fuerit non præcisè nobis dicunt annales populorum, Poëtarum fabulæ, systemata Philosophorum. Ex his hoc unum conficitur mundum ab æterno non volvi. Moses cœteris historicis audentior hanc epocham determinare non dubitavit. Hæc suam habet probationem in hebdomade, juxtà quam apud omnes gentes tempora decurrebant. In rem tam arbitrariam nusquam veluti ex condicto consensissent, nisi illa

pêchera de croire qu'elle est éternelle, en vertu d'une nécessité qui aura poussé Dieu à la produire de toute éternité. C'est une erreur où sont tombés la plûpart des Philosophes. On ne fait pas attention que soumettre Dieu à une nécessité qui l'enchaîne, c'est revenir contre ce qu'on a été forcé d'avancer touchant la Création. Le Dieu de Moïse seul suffisant à lui-même, agit sans nécessité comme il agit sans besoin. C'est après avoir été renfermé dans lui-même pendant une éternité, qu'il sort dans le temps de ce repos auguste & de ce secret inaccessible, où il avoit été lui-même son bonheur & sa gloire, pour se former un empire extérieur. Et afin de manifester davantage la souveraine liberté avec laquelle il agit, il ne veut pas que la perfection de ce monde soit en lui l'effet d'une impétuosité aveugle, mais appliquant sa vertu où il lui plaît, & autant qu'il lui plaît, il fait le monde à plusieurs reprises, & ne lui donne sa perfection, qu'en y employant l'espace de six jours. Ce fait éclatant est visiblement marqué dans les Cosmogonies & les Théogonies des différens Peuples. Leur Tradition nous montre d'abord un Monde informe, cahos ténébreux, que l'ordre n'a point encore débrouillé. Les Philosophes Théistes, ceux même qui sont Athées, comme les Epicuriens, entrent dans le tissu de cette longue chaîne de Tradition, qui remplit tous les temps. Il est vrai que les Annales des Peuples, les Fables des Poëtes, les Systêmes des Philosophes, qui sont comme les Archives immortelles où se conserve cette Tradition, ne fixent pas ce point de la durée éternelle, auquel la naissance du Monde est comme attachée. Mais du moins en résulte-t'il que le Monde ne roule pas de toute éternité. Moïse plus ferme & plus confiant que les autres Historiens, n'hésite point à nous marquer l'époque de sa création. Elle a sa preuve dans l'ordre de la Semaine, dont nous voyons l'usage chez toutes les Nations. Séparées comme elles sont par la diversité du langage, des mœurs & des climats, comment le hasard auroit-il pû les rassembler dans un usage si arbitraire, s'il ne prenoit sa source dans la source même du genre humain ? C'est donc fort mal à propos que Spencer en rapporte l'origine au Culte des Planetes,

F ij dans


BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

illa hebdomadis traditio referretur ad ipsam mundi nascentis originem, ubi omnes homines in unum desinunt hominem. Ergò septenarius ordo non fundatur ut somniat Spencerus in cultu planetarum, in quibus locavit superstitio Deos Mose recentiores. Ruunt ergò omnia systemata tùm à veteribus tùm à novellis physicis adornara. Globus noster, nec fuit unquam sol lapsu temporum infuscatus, ut finxit Leibnitius, nec cometes ut deliravit Wisto, nec moles resultans ex particulis solaribus, allabente cometâ ultrò citròque disjectis, ut placuit authori historiæ naturalis. Hæc omnia systemata tam physicæ legibus adversantur, quam malè consulunt Dei sapientiæ, qui non potuit, quia non debuit, hanc fabricam immanem tot compositam orbibus, per plura annorum millia contorquere, nisi adesset visibilis naturæ spectator, *mixtus adorator*, *Angelus terrenus pariter & cœlestis*, uno verbo *mundi sacerdos*. Mundum antiquiorem epochâ Mosaicâ nec probant concharum marinarum ubique sparsa congeries, quamvis materiâ circumstante sint plenæ, saxisque ac rupibus coagmentatæ ad profundum usque 700 & 800 pedum; nec in montibus angulorum prominentium & intimorum mutua oppositio; nec altitudo vicinorum montium æqualis; nec strata horisonti parallela tùm in terrâ tùm in collibus. Hæc omnia phænomena nec explicantur in systemate Authoris Historiæ Naturalis, docentis Oceanum lentò simul & successivo progressu terris incubare, nec in systemate Leibnitii contendentis totam terræ superficiem diù antequàm aleret homines & animalia, fuisse obvolutam aquis. Eò redit systema Telliamedis, sed cum eâ tamen discrepantiâ ut in systemate

Leibnitii

dans lesquelles il est évident que la superstition n'a logé ses Dieux que long-temps après Moïse. Cette époque de la création du Monde, en même-temps qu'elle confond la ridicule prétention de tous ces Peuples si jaloux de se perdre dans l'enfoncement des siécles, détruit & renverse encore tous ces Systêmes de fabrique ancienne & nouvelle touchant la formation de cet Univers. Notre globe n'a point été dans son origine, ainsi que l'a imaginé Leibnithz, un Soleil qui depuis s'est encrouté & éteint. Il n'est point devenu non plus, ainsi que l'a rêvé Whiston, de Cométe inhabitable qu'il étoit d'abord, une habitation tranquille, & un séjour agréable. L'Auteur de l'Histoire Naturelle n'a pas rendu son Hypothése plus vraisemblable, en supposant que notre Terre n'est qu'un assemblage de parties détachées du Soleil par une Cométe qui l'a sillonné obliquement. Tous ces Systêmes, qui nous représentent notre Globe, plûtôt comme un ouvrage d'un heureux coup du hazard, que comme celui d'une volonté spéciale qui nous avoit en vûe, ne blessent pas moins les Loix de la Physique, qu'ils contiennent plusieurs erreurs, quant à la Métaphysique. La raison est indignée de voir la puissance de Dieu, laquelle n'agit que sous la direction de sa sagesse, s'occuper inutilement, pendant une éternité, à mouvoir ces épouvantables Sphéres qui roulent sur nos têtes, tandis que l'Univers est privé du seul Estre capable de souscrire avec connoissance aux applaudissemens qu'il donne à son Créateur, & en même-temps de lui en rendre des actions de graces par l'usage que lui seul, entre tous les Estres intelligens, en peut faire. Que devient le Monde, & quel en peut être le but, si nous en ôtons l'Homme, cet Ange d'un ordre nouveau qui tient au Ciel & à la Terre, en un mot ce Pontife placé entre les choses visibles & les choses invisibles ? On a fouillé dans les entrailles de la Terre, & on est descendu dans les abîmes de la Mer, pour y chercher des difficultés contre l'époque de Moïse. Mais jamais ni les coquillages qui sont semés par-tout, quoi qu'ils se trouvent inserés dans nos marbres & nos rochers les plus durs jusqu'à sept ou huit cens pieds de profondeur, & qu'ils soient exactement remplis de la

matiere

Leibnitii aquæ in altissimos terræ subitò dehiscentis voragines delapsæ fuerint, in systemate verò Telliamedis aquæ sensim decrescant & in tenuissimos redactæ vapores sursùm ferantur in cœteros planetas. Conchæ marinæ, similesque aliæ piscium exuviæ quas meritò diluvii numismata vocaveris, in nostris adhuc peregrinantur montibus, vel à mari longè dissitis, ut hujus phænomeni splendidum extent monumentum. Totam cooperuit terram, obnitentibus contrà Pereyriò & Betfords, à quibus incassùm intrà Palestinam aut ad summùm Asiam concluditur. Spirat etiamnum ac vivit in fastis omnium populorum. Evolventi populorum annales occurrent tibi Persæ, Indi, Sinæ, Assyrii, Chaldeenses, Ægyptii, Phænices, Græci, Romani, quin & ipsi Americani qui diluvii memoriam tam altè mentibus infixam suis obliterari nunquam passi fuerunt. Ecquid autem habent commune cum Noemico diluvio, diluvia Osiridis in Ægypto, Ogygis in Atticâ, Deucalionis in Thessaliâ, quorum memoria superstes adhuc extat in profanis Authoribus ? Hæc duo perpende diligenter. Variæ illæ inundationes, quas, etsi darem à Noemico diluvio diversas, nihilominùs ob omnes quæ comitantur circumstantias, suam eorum universalitatem, tempus quo contigerunt (die nimirùm 17â mensis Athyr) modum prædictionis Zisuthro factæ à Saturno,

varia

matiere qui afflue autour d'eux, ni la correſpondance des angles alternativement oppoſés, ni la hauteur égale qu'on remarque dans les collines voiſines, ni les couches paralleles & horizontales qu'on obſerve par-tout dans nos montagnes & nos terreins, ne feront jamais voir aucune oppoſition entre l'Hiſtoire de Moïſe & l'Hiſtoire Naturelle. Tous ces Phénoménes ne s'expliquent heureuſement, ni dans le Syſtême de l'Auteur de l'Hiſtoire Naturelle, lequel enſeigne que l'Océan s'avance inſenſiblement ſur les terres qu'il ronge & couvre ſucceſſivement; ni dans celui de Leibnithz, qui prétend que toute la ſurface du globe a été couverte d'eau, long-temps avant qu'elle fût propre à nourrir des plantes & des animaux. C'eſt là une conformité que ce Syſtême a avec celui de Telliamed; mais il en différe en ce que les eaux, ſelon Leibnithz, ſont tombées dans les gouffres profonds qui ſe ſont entr'ouverts tout à coup par la chûte ſubite des voûtes, qui s'étoient juſqu'alors ſoutenues; au lieu que, ſelon Telliamed, les eaux attenuées & volatiliſées par la chaleur s'élevent peu à peu dans les autres Planetes. Les coquillages & autres dépouilles maritimes, qu'on peut bien appeller avec les Naturaliſtes les Médailles du Déluge, ne ſemblent encore aujourd'hui errer dans nos montagnes, même les plus éloignées de la mer, que pour atteſter à tout l'Univers ce grand évenement. Il a innondé tout le globe, quoi qu'en diſent la Pereyre & Betfords, qui le reſtreignent à la Judée & aux Pays voiſins, ou qui, tout au plus, ne veulent pas qu'il ſe ſoit étendu au-delà de l'Aſie. La Tradition en eſt encore vivante dans les Faſtes des Nations. Ouvrez-les ces Faſtes, & vous y verrez les Perſes, les Indiens, les Chinois, les Aſſyriens, les Chaldéens, les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Romains, & même les Américains, concourir tous à l'envi à rendre témoignage à cet évenement, dont le temps n'a jamais pû effacer l'impreſſion vive & profonde, qui, de leurs ancêtres, a paſſé juſqu'à eux. Mais, direz-vous, qu'ont de commun avec le Déluge de Noé tous ces différens Déluges dont le ſouvenir ſubſiſte chez les diverſes Nations, tels que ſont ceux d'Oſiris en Egypte, d'Ogygés en Attique, de

varia animalia ſponte arcam ingredientia, arcam ipſam aquis innatantem, Corvum & Columbam, &c: hujus facti veritatem teſtarentur.

Traditio relativa ad triſtes illas, quas in orbem invexit diluvium mutationes, huic facto teſtimonium perhibet. Eò tendunt ex unâ parte veris æterni amœnitas, quo tota ſubridebat olim tellus & placatum diffuſo lumine cœlum nitebat; & ex alterâ longæva primorum hominum vita mille circiter annis, noſtris penè conſimilibus, viventium. Utriuſque facti teſtes habemus Maneth., Beroſ., Moch., Hæſt., Sanch., Heſiod., Hecat., Hellan., Acuſil., Ephor., Nicol., &c. Hinc pronum eſt concludere tempus olim fuiſſe, quo tellus juſto quaſi pondere librata fluctuans, & axe neutram in partem orbitæ inclinato, ſuam circà ſolem abſolvebat revolutionem. Conſequenter ad illum telluris ſitum, puros condere ſoles aſſueti homines longè nobis vivaciores erant, ver æternum florebat lætos ubique afflans odores, nec dum Iris ex adverſo ſole mille varios trahebat colores. Hoc ſyſtema doctoris Burneti non ità ſtrictè ſequimur, quin agnoſcamus globum ſublimem montibus, aſperum collibus, maribuſque diſterminatum.



Digitized by Google

Deucalion en Thessalie ? A cela je réponds qu'en supposant même ces Déluges différens de celui de Noé, on peut néanmoins établir sur leur Tradition celle de ce Déluge. L'universalité de ces Déluges, le temps où ils sont arrivés, savoir le 17 du mois d'Atyr, qui est le second mois depuis l'Equinoxe d'Automne, la prédiction qui en a été faite par Saturne à Sisithrus, les différens animaux qui d'eux-mêmes sont venus se renfermer dans l'Arche, l'Arche elle-même flottante sur les eaux, le Corbeau & la Colombe qui furent lâchés à différentes reprises, toutes ces circonstances, qui ne peuvent convenir qu'au Déluge de Noé, & que je trouve pourtant insérées dans le témoignage des Auteurs profanes, portent ce fait au plus haut degré de la certitude.

La Tradition, rélative aux tristes changemens que le Déluge a introduits dans la nature, en est encore une preuve bien éclatante. Ces faits ou Phénoménes qui le supposent comme leur unique cause, sont d'une part la durée continuelle du Printems qui rendoit toute la nature si vive & si animée, l'air pur & serain ne se couvrant jamais alors de nuages; & de l'autre, la longue vie des premiers Hommes, lesquels vivoient mille de nos années. La Tradition de ces deux faits nous est attestée par les témoignages de Manethon, de Berose, de Mochus, de Sanhoniaton, d'Hæstius, d'Hésiode, d'Hécatée, d'Hellanicus, d'Acusillanus, d'Ephorus, & de Nicolas de Damas, &c. Cette nuée de témoignages nous donne droit d'en conclure, qu'il y a eu un temps, où la Terre balancée par son propre poids, décrivoit autour du Soleil son Orbite, sans pancher son Axe d'un côté plus que de l'autre sur le plan de cette Orbite. Cette disposition constante de son Axe, ne pouvoit manquer d'influer sur la vie des Hommes qu'elle rendoit plus longue. Des jours purs & sereins se levoient sur leurs têtes, & sembloient ne se reproduire que pour leur annoncer une espéce d'immortalité. Un Printems éternel regnoit alors, & embellissoit la terre; toute la nature étoit riante; l'air étoit parfumé des odeurs les plus suaves; l'arc-en-ciel ne se montroit point aux Hommes, faute d'un nuage transparent, où les rayons

tum. Quocumque modo explicetur illa axis inclinatio, certè nullatenus pendet à constitutione nexuque causarum earum. Ergò magnum est portenti genus, quod nos quasi manu perducit ad diluvium, in terras à Deo videlicèt immissum, ut eas absstergeret sordes, quibus homines se se contaminaverant. Hinc splendidæ magis quàm solidæ Wistonis, Burneti hypotheses, quorum unus per aquosum cometam, alter per exsiccationem zonæ torridæ, diluvium explicare moliuntur. Infaustus eorum conatus satis arguit illud extrà consuetum rerum ordinem positum esse : ergò 1°. ne tibi negotium facessat aquarum penuria, quasi non novas creasset Deus, si fontes abyssi & cataractæ cœli non in tantam erupissent aquarum copiam, ut 15 cubitis altissimos exsuperarent montes ; ergò secundò ne metuas arcæ spem humani generis ac fata suis in compagibus ferenti ; ergò denique ne nobis opponas arcæ parvitatem tot animalibus excipiendis imparis : ex illâ parvitate magnum robur accedit veritati Mosaicæ historiæ. Si diluvio totus orbis immersus fuit, consequenter omnes gentes orbe toto dispersæ suam ad Noemum originem referant necesse est, quæcumque sit illa varietas, quæ se prodit in coloribus vel lineamentis in toto corporis habitu, in moribus ac consuetudinibus. Hæc omnia pendent a diverso climatum situ, nec non a victu. Hinc nobis ne opponas populorum

quorumdam

du Soleil opposé vinssent imprimer mille couleurs diverses. Nous n'adoptons pas tellement ce Systême du Docteur Burnet, que nous nous imaginions, échauffés par son enthousiasme, que la premiere terre, quant à sa forme extérieure, étoit absolument unie, réguliere, uniforme, sans montagnes & sans mers. Nous croions au contraire que notre globe a toujours été hérissé de montagnes, sillonné par des collines, & entrecoupé par des mers. Mais quelle secousse terrible a pû dans la suite des temps ébranler le globe jusques dans ses fondemens, & faire changer son centre de gravité? De quelque maniere qu'on explique ce grand changement arrivé dans la nature, une chose du moins qu'on peut assûrer, c'est qu'il n'est point possible par l'action des causes naturelles. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître la main de Dieu-même qui l'a operé par le moyen du Déluge, dont il a fait servir les eaux à nettoyer la terre de cette corruption générale dont les Hommes l'avoient souillée. Le Déluge ne peut donc avoir été produit que par la volonté immédiate du Tout-Puissant; donc l'hypothése de Whiston, qui le premier a entrepris d'expliquer, à l'aide d'un calcul mathématique, par la queue d'une Cométe composée de vapeurs aqueuses, tous les changemens qui sont arrivés au globe terrestre, est plus spécieuse que solide. On peut faire le même reproche au Systême de Burnet, qui pour expliquer le Déluge, fait dessécher par les ardeurs brûlantes du Soleil la croûte limoneuse de la terre, & la fait tomber par morceaux dans l'abîme d'eau qu'elle contient. L'impuissance des deux Philosophes Anglois, pour assigner au Déluge une cause purement Physique, n'en prouve que mieux la vérité du récit de Moïse, qui nous le présente comme produit par la volonté immédiate de Dieu. Cela posé, il ne peut plus y avoir aucune difficulté sur ce qu'il n'y a pas eu assez d'eau dans la nature pour couvrir tout le globe, comme si Dieu n'en eût pas créé de nouvelle, si les réservoirs du Ciel & les abîmes de la terre n'en avoient pas fourni une assez grande quantité pour les faire surpasser les plus hautes montagnes de quinze coudées. Nous ne devons point craindre aussi pour l'Arche qui vogue sur les eaux, & qui porte dans ses

quorumdam nigredinem, ne nobis etiam opponas Americanos toto orbe penitùs divisos. Author Historiæ Naturalis meritò conjicit Americanos ex Groenlandiâ venisse, cui & Americæ dumtaxàt angustum *Davis* fretum interjacet. At quibusnam constabit indiciis se omnes cognatione gentes attingere? 1°. Traditionibus factorum passim obtinentibus, cujusmodi sunt creatio temporanea; diluvium universale; partitio totius orbis in tres partes facta, nobis adumbrata in regno quod Jupiter cum suis fratribus divisit, quæ per universum orbem percrebuerunt, quibusque proindè constat communis omnium gentium origo. 2°. Consuetudinibus apud omnes populos receptis, quales sunt ordo septenarius & similitudo nominum variis Zodiaci signis impositorùm. Ambo illi usus, quos obtinere passim videmus, nos deducunt in campos Sennaar, undè omnes gentes in totam terram dispersæ sunt. 3°. Denique preces publicæ, oblationes, consecrationes, libationes, sacrificia, Næomeniæ, communes epulæ, honores in mortuos impensi: hæc omnia apud omnes vigentia populos, ex uno eodemque fonte profluxerunt. Ex illâ Religionum similitudine, ne concludas cum doctissimo Huetio, ex Mosis libris complures Manasse variarum gentium leges, ritus ac cœremonias, atque ex illis deprompsisse quæcumque de creatione ac diluvio dixerunt. Multominùs

flancs tout l'espoir de la race humaine, avec ses augustes destinées. Les eaux, dans leur obéissance tumultueuse, respecteront la main qui la dirige, au milieu des ruines de ce monde. Enfin qu'on ne nous oppose point la petitesse de l'Arche, comme ne pouvant suffire à recevoir tant d'animaux. Cette petitesse au contraire est un grand argument en faveur de Moïse. Si tous les Hommes ont été enveloppés dans un Déluge universel, c'est une conséquence nécessaire que toutes les Nations, qui couvrent aujourd'hui la face de la terre, aient pour tige commune la famille de Noé. Quelque varieté qu'on remarque d'abord dans l'air de leur visage & dans la conformation de leur corps, dans leurs mœurs & dans leurs usages, il faut qu'on puisse rapporter là leur origine, & que Noé soit pour toutes un centre de réunion. Cette varieté a sa raison suffisante dans l'influence du climat, dans la diversité de nourriture, dans la différente maniere de vivre, & dans le mélange varié à l'infini des individus plus ou moins ressemblans. Ainsi ne nous opposés point ces Peuples qui sont parfaitement noirs, non plus que les Américains, dont on peut dire avec plus de raison que des anciens Bretons, qu'ils sont entierement séparés de notre monde. L'Auteur de l'Histoire Naturelle présume avec une très-grande vraisemblance que les Habitans de l'Amérique sont venus du Groenland, qui n'est séparé de l'Amérique que par la largeur du Détroit de Davis, qui n'est pas fort considérable. Mais si tous les Peuples sont autant de branches de cet arbre fécond qui les a produites, à quelles marques pourra-t'on reconnoître qu'elles en sont sorties ? C'est 1°. aux Traditions communes à toutes les Nations. De ce genre sont la Création arrivée dans le temps, le Déluge universel, & le partage de tout l'Univers qui fut distribué aux trois Enfans de Noé, & qui nous est représenté dans cet Empire du monde entier que Jupiter divisa entre lui & ses deux Freres. C'est 2°. à l'observation de plusieurs usages universellement établis. De ce nombre sont l'Ordre Hebdomadaire, & la ressemblance qui se trouve par-tout dans les noms imposés aux différens signes du Zodiaque. Ces deux usages, que nous trouvons établis de temps immémorial

nùs cum Marshamo atque Spencero concludas, Mosem ad cultum veri numinis transtulisse leges ac cœremonias, quas Ægyptiis vicinisque populis suffuratus fuerat. Nec Gentiles ritus Judaicos, nec Judæi ritus Gentiles æmulati sunt, sed illos hauserunt utrique in eodem fonte, hoc est in familiâ Noemi, à quâ suam trahunt originem. Astrorum cultus & Astrologia judiciaria vigent apud omnes populos & quidem ab omni ævo; ergò dispersioni hominum sunt anteriores; ergò calculus Hebræorum tempus à diluvio ad dispersionem usque elapsum nimis abbreviat. At enim à quo tempore elapsus est ille generationum torrens jam nunc omnibus incubans terris? In fastis Hebræorum se nobis offerunt tres chronologiæ, pro vario scripturarum textu. Libenter ego crediderim ex his tribus nullam à Mose chronologiam proficisci, sed tria tantùm esse systemata præpostere adornata, & in ipsam Mosis historiam, alienis manibus inserta. Verisimile quidem est Mosem præcipuam quamdam adnotasse epocham, relictis omninò vacuis quibusdam temporum intervallis, antequam ad alteram properaret epocham. Scriptores Judæi, ut filum à Mose intercisum resumerent, ea fabricaverint systemata, quæ tam mirificè nostra torquent ingenia. Vera chronologia præteritas ætates eo quidem ordine, quo elapsæ sunt, evolvit; chronologia verò accurata eo tantùm ordi-

ne,

morial chez les différentes Nations, nous conduisent comme par la main dans les plaines de Sannaar, d'où sont sorties toutes les Familles qui ont repeuplé la terre. C'est 3°. à leur attachement à certains Dogmes & à certaines Cérémonies de Religion. Tels sont par exemple l'Immortalité de l'Ame, le Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre vie, la Priere publique, les Offrandes, les Consécrations, les Libations, les Sacrifices, les Néoménies, le Repas commun, le Chant, les Honneurs rendus aux Morts. Voilà ce que nous trouvons chez toutes les Nations, chez les Payens comme chez les Hébreux; preuve convaincante que toutes ces Traditions & Cérémonies proviennent comme eux tous de la source commune du Genre humain. De cette ressemblance de Coûtumes entre le Peuple Juif & les Idolâtres, n'allez pas conclure avec le savant M. Huet, que les fausses Religions n'ont fait que copier la véritable, que les Payens ont eû communication des saintes Ecritures, que c'est là qu'ils ont pris tout ce qu'ils ont dit de Dieu, de la Création, du Déluge, que toutes leurs Loix ont été faites d'après celles de Moïse, que leurs Dogmes en un mot ont une forte teinture de la Doctrine sacrée. Vous conclurez encore moins avec le Chevalier Marsham & le docte Spencer que les Loix & les Cérémonies des Hébreux sont une imitation des Coûtumes de l'Egypte & des Peuples voisins, que Moïse a sû ramener au Culte du vrai Dieu. Ni les Gentils n'ont reçû leurs Coûtumes des Hébreux, qu'ils n'ont connu que fort tard, & dont la Loi étoit pour eux une barriere qu'ils ne pouvoient franchir; ni les Hébreux n'ont reçû les leurs des Gentils, dont il leur étoit ordonné par leur Loi d'avoir les Pratiques en horreur. Mais ils les ont puisées ces connoissances traditionnelles, ces pratiques communes dans une source commune, je veux dire dans la Famille de Noé, de laquelle les uns & les autres sont sortis. Le Culte des Planetes & l'Astrologie judiciaire ont de tout temps infecté tout l'Univers; d'où il est aisé de conclure que ces deux erreurs sont antérieures à la dispersion des Hommes, & par contrecoup que le Calcul des Hébreux abrege trop le temps qui s'est écoulé depuis le Déluge jusqu'à la dispersion

ne, quo potuerunt elabi. Textûs adulteratio nullam ex his tribus chronologiam peperit; ergò omnes Mose posteriores. Judæi qui scripserunt intrà angustos Palæstinæ limites conclusi, eò tantùm extenderunt mundi ætatem, quò verisimiliter accidere potuerunt facta domestica sibi planè cognita. Si solum extrà Gentilitium suos circumtulissent oculos, non adeò brevis ac mutila foret eorum chronologia. Judæis verò versantibus in hoc celebri Alexandriæ musæo, novus sæculorum ordo nasci visus est. Plurima facta, quæ quotidie addiscebant, videbantur excurrere extrà circulum annorum à majoribus circumscriptum. Alium inire calculum sibi satius esse duxerunt, replendo multò pluribus annis vacua à Mose relicta. Ità diligens eorum fuit opera ut nullam videre sit gentem extrà calculum 70 Interpretum exspatiantem. Non item Hebræorum calculus. Petavii, Wistonis, Cumberl. calculos suscipit quidem calamus non natura. Usserio annales offero Sinenses, qui miram in ejus chronologiâ stragem faciunt. Vel una Hoangti epocha comprobat imperii Sinensis primordia coincidere in annum circiter 2575 antè Christum. Hic celebrem invexit cyclum 6° dierum, temporibus in negotio civili ac politico computandis inservientem. Prima cyclorum dies, à quâ Sinensis æra decurrit, in solstitium hyemale incidit. Hâc ipsâ die, cum nox propè medium

des Hommes. Mais enfin depuis quel temps a commencé à s'écouler le torrent des générations, qui se sont répandues sur toute la terre ? Les Fastes des Hébreux nous offrent trois Chronologies, suivant le différent Texte de leurs Ecritures. Je serois assez porté à croire qu'aucune de ces trois Chronologies n'est partie de la main de Moïse, mais qu'elles sont trois Systêmes faits après coup, qu'une main étrangere aura insérés dans le corps même de l'Histoire de Moïse. Cet Historien sacré aura vraisemblablement marqué quelque époque principale, & laissé quelques vuides à remplir entre cette époque & celle qu'il aura fixée après. Les Ecrivains Juifs, pour renouer le fil que Moïse avoit coupé, auront fabriqué ces divers Systêmes qui font aujourd'hui le supplice des Savans. La vraie Chronologie s'applique à développer la suite des évenemens passés dans le même ordre qu'ils sont arrivés ; & la Chronologie exacte se contente de les arranger selon qu'ils ont pû arriver. Ce n'est point de l'altération du Texte que sont sorties ces trois Chronologies si différentes entre elles ; donc elles sont toutes postérieures à Moïse. Les Juifs, qui écrivoient dans la Palestine, resserrés comme ils étoient par ce petit espace de Pays, n'ont étendu l'âge du monde qu'autant qu'ils l'ont jugé nécessaire, pour y pouvoir renfermer les faits de leur Nation qui les occupoient uniquement. S'ils avoient porté leur vûe au-delà de la terre de leurs Peres ; ils n'eussent pas si fort abregé leur Chronologie. Mais pour les Juifs, qui se trouvoient environnés de toutes les antiquités du monde, dans cette fameuse Bibliothéque d'Alexandrie, où se conservoient les Fastes des Nations, un nouvel univers & de nouveaux siécles parurent se développer à leurs yeux. Les faits qu'ils y apprenoient tous les jours leur parurent s'échapper du cercle étroit dans lequel leurs Ancêtres avoient prétendu renfermer toutes les Nations. Ils jugerent donc à propos d'inventer à leur tour un nouveau Calçul, en remplissant d'un beaucoup plus grand nombre d'années ces vuides laissés à dessein par Moïse ; & l'on peut dire qu'en cela leur exactitude fut telle, que jusqu'ici on n'a point encore vû de Nation qui puisse sortir du Cercle que les Septante ont circonscrit

dium teneret cursum, sol & luna in primo gradu capri, ad ipsum solstitii punctum conjuncti fuère. Hæc porrò Traditio invaserat omnes Sinas regnante Mentze, 300 annis antè Christum & etiam florente Confucio. Jam tunc in astronomiâ novi nimis ac peregrini erant, quàm ut tempora computando ad hæc pervenirent phænomena, quibus illam epocham subodorarentur. Juxtà strictos & accuratos Cassini. Delahire ac Wisthonis calculos, hæc phænomena contingere non potuerunt nisi anno 2450 antè Christum. Ergò illa epocha, quam in tutò posuerunt Astronomi, dum suam Sinis asserit antiquitatem, Hæbræorum calculum cassum atque irritum penitùs efficit.

Divinitas in personâ Mosis omni suo splendore emicat, sivè spectetur ut historicus, sivè futura gentis Israeliticæ fata portendat, sivè dux populi se vobis ostentet gestans manibus hanc virgam miraculorum feracem, quam mutat in serpentem serpentes magorum Pharaonis devorantem, quâ vertit in sanguinem vastos Nili sinus, densis offundit Ægyptum tenebris, illamque ranis & locustis infestat subito ingruentibus, dirâ grandine omne pecudum

crit autour d'elle. Les Calculs de Petau, de Whiston & de Cumberland sont fort bons sur le papier ; c'est dommage qu'ils ne se réalisent point dans la nature. Usserius a beau me vanter sa Chronologie ; pour y brouiller tout & la renverser entierement, je ne veux que les Annales des Chinois. La seule époque de Hoangti prouve que les commencemens de l'Empire de la Chine remontent vers l'an 2575 avant Jesus-Christ. C'est lui qui a inventé ce célébre Cycle de 60 jours, qui est si fort en usage chez les Chinois tant dans leurs affaires Civiles que Religieuses. Le premier jour des Cycles, où commence l'Ere Chinoise, tombe au Solstice d'Hyver. Ce jour-là même, vers le milieu de la nuit, le Soleil & la Lune, au point même du Solstice, se trouverent en conjonction dans le premier degré du Caper. Or cette Tradition avoit cours chez les Chinois sous le regne de Mentzé, 300 ans avant Jesus-Christ, & du temps que Confucius fleurissoit. Les Chinois étoient pour lors trop étrangers dans l'Astronomie pour qu'ils pussent, en supputant les temps, parvenir à découvrir ces Phénomenes, qui leur auroient pû faire soupçonner cette époque selon les Calculs exacts de Messieurs de Cassini, de la Hire & Whiston, ces Phénomenes n'ont pû arriver que l'an 2450 avant Jesus-Christ ; donc cette époque, que confirme l'Astronomie, détruit absolument la Chronologie du Texte Hébreu, tandis qu'elle assure aux Chinois l'antiquité dont ils sont en possession.

La Divinité brille de tout son éclat dans la personne de Moïse ; soit qu'on le considére en qualité d'Historien des Israëlites ; soit qu'il leur révele leurs grandes & terribles destinées ; soit qu'il se montre à nous comme leur conducteur, portant dans ses mains cette Baguette, si féconde en miracles, laquelle se transforme en un Serpent, dont la réalité dévore le mensonge de ceux que lui oppose l'Art magique ; convertit en sang toutes les eaux du Nil ; enveloppe d'épaisses ténebres tout le pays qu'il arrose ; l'infeste d'un amas prodigieux de Sauterelles qu'elle fait naître soudain ; écrase sous le poids énorme de la grêle les troupeaux qui paissent dans ses fertiles campagnes ; dé-

cudum genus viridesque Aristas obruit, omnes Ægypti mœrentis primogenitos unâ nocte trucidat. In manu forti brachioque extento Israelitas opimis Ægyptiorum spoliis ditatos educit è terra servitutis, nec deformi leprâ, ut calumniatus est Manetho & post ipsum Historici Romani fœtidos. Illos cum Mose videas, nube per diem amictos & columnâ ignis per noctem collustratos, rubrum mare trajicere suspensis hinc indè fluctibus, vestibus indui haud obsolescentibus, mannâ divinitùs allabente vesci, sitimque restinguere aquis è rupe per virgam Mosaicam scaturientibus, nec verò detectis per asinos agrestes, ut ore putido Tacitus effutiit. At tota divinitas se præbet in Mose refulgentem, ubi leges suas promulgat. Cœteri legum latores, ut vim & pondus suis adderent legibus, comminiscebantur fuisse sancitas à Diis inferioribus Gentilitiis & localibus: Moses verò Christum Legislatorem adumbrans, supremum numen inter & Israelitas se se constituit mediatorem. Illi religioso fidem suam Sacramento obstringunt, & Deus se finit in regem civilem ab illis eligi. Non abhorret ab ineundâ cum Israelitis societate, per quam præfiguratur Ecclesia, quam annis labentibus recturus est Christus. Hinc Theocratica Reipublicæ constitutio, in quâ solus Deus legislativam potestatem simul & executivam in se uno

colligebat.

truit tout l'espoir de la prochaine moisson ; met à mort dans une seule nuit tous les premiers nés de l'Egypte, & lui fait payer avec usure les pleurs qu'elle avoit fait répandre à Jacob. Armé de cette fatale Baguette, il en déploye toute la vertu pour retirer avec éclat de la terre de servitude les Israëlites, après les avoir enrichis des dépouilles opimes de l'Egypte. Ce n'est point une lépre honteuse qui les en bannit, ainsi que l'a avancé Manéthon par la calomnie la plus atroce & fidellement copiée par les Historiens Romains, qui n'ont pas rougi d'associer leur haine à celle de cet ennemi déclaré des Juifs. Vous les verriés plûtôt, sous la conduite de Moïse, défendus pendant le jour par un nuage épais contre les ardeurs du Soleil, & éclairés pendant la nuit par une colonne de feu qui trace leur route, traverser la mer rouge, au milieu des flots, qu'une force invisible tient enchaînés & suspendus, pour leur ouvrir un passage libre. Leurs vêtemens ne se ressentent point de l'outrage du temps, pendant qu'ils errent dans d'immenses déserts, lieux témoins du prodige de la Manne qui tombe tous les jours du Ciel, & de ces sources abondantes d'eaux vives qui coulent de la dureté des rochers. En faisant honneur de leur découverte à des Asnes sauvages qui conduisent Moïse, il paroît que Tacite à plus consulté la haine de sa Nation que la vérité du fait. Mais quand Moïse vient à donner ses Loix, on diroit que la Divinité affecte de se montrer toute entiere dans la personne de Moïse. Les autres Législateurs, pour donner du poids & de la force aux Loix qu'ils établissoient, avoient imaginé de persuader aux Peuples qu'elles leur avoient été données par des Génies tutélaires qui présidoient au sort des Nations ; Divinités à la vérité subalternes & dépendantes de l'Estre suprême. Mais Moïse figurant par avance le CHRIST Législateur par excellence, se constitue Médiateur entre le Dieu Créateur de ce Monde & les Israëlites. Sous les auspices du serment le plus sacré & le plus religieux, ils s'obligent à être les fidéles observateurs de ses Loix ; & Dieu ratifie cet engagement solemnel de la part des Israëlites, en consentant à devenir leur Roi dans l'ordre civil & politique, & en ne dédaignant pas cette espéce de Royauté, figure du Gou-

colligebat. Legislativam potestatem : quamdiù stetit incolumis res publica, nullus Judex aut Princeps leges sancivit. Executivam potestatem : Mosem videas infinitæ penè hominum multitudini vastis in desertis præeuntem, intactis Idumæis, Madianitis, Ammonitis & Moabitis, quos imperabat ars politica adoriri, bellum inferre Regibus Og & Sehon, illisque devictis, partem Campestrium Moab, quam sibi antè possidebant, cum Moabitis partiri, Deo hoc ipsum jubente, dùm penès illos esset vel ipsam Moabitarum partem invadere. Ipsum videas Josue, post Jordanem sicco pede trajectum, toti exercitui intempestivam circumcisionis legem imperare, minimè sollicitum an hostes in conspectu sint : omnia demùm in memoriam facta revoca, quæ lædunt artem politicam simul & militarem, nisi sceptrum Israel in manu Dei colloces. Hæc regiminis forma sub Mose nata, florens & adulta sub Judicibus, vigens etiam sub ipsis Regibus, spirans in Captivitate Babylonicâ, & post illam suis è cineribus rediviva ad Christum usque permansit. Hinc necessaria pœna capitis in Magos, Ariolos, Idololatras ut potè læzæ Majestatis reos. Hinc Oeconomia Mosaica in pœnis tantùm ac præmiis temporalibus sancita. Promissa fœderi annexa debent ità esse clara & diserta, ut ex utrâque parte stipulante intelligantur ;

vernement spirituel, que doit établir dans la suite des temps le CHRIST dans l'Eglise, qu'il animera toujours de son esprit. De-là cette forme théocratique qui caractérisoit le Gouvernement des Juifs, où Dieu réunissoit en lui seul la puissance législative en même-temps que la puissance exécutive : la puissance législative, parce que pendant tout le temps qu'à fleuri cette République, aucun Juge ni aucun Roi ne s'est arrogé le droit de faire des Loix ; la puissance exécutive, de cela l'Ecriture nous fournit une infinité d'exemples éclatans. Nous voyons en effet Moïse ne se conduire dans toutes ses démarches que sous l'impression de la Divinité. Dans les vastes déserts, où il traîne avec lui une multitude innombrable d'Hommes armés, nous le voyons passer non en Conquérant, mais en Pacificateur, sur les terres des Iduméens, des Madianites, des Ammonites, des Moabites, tous Peuples que, suivant la politique humaine, il devroit attaquer, pour aller porter la guerre aux Rois Og & Séhon ; & après les avoir défaits, pour obéir à l'ordre de son Dieu, il partage avec les Moabites une partie de la Plaine de Moab, que les vaincus possédoient auparavant avec eux, tandis qu'il étoit en son pouvoir de s'emparer de la partie même qui avoit toujours été possédée par les Enfans de Moab. Nous voyons aussi Josué, lequel, après avoir fait passer à toute son armée le Jourdain à pied sec, lui ordonna de se circoncire, dans un temps critique, à la vûe de ses ennemis, dont la présence paroît fort peu l'inquiéter. En un mot, rappellez en votre esprit tous les faits dont cette Histoire est remplie, & que condamnent toutes les Loix de la guerre & celles de la politique humaine, leur heureux succès vous forcera de convenir qu'on n'y comprend rien, à moins qu'on ne place dans les mains de Dieu-même le Sceptre d'Israël. Cette forme de Gouvernement, née sous Moïse, florissante sous les Juges, dominante sous les Rois même, respirant dans la captivité de Babylone, & sortant après elle de ses cendres, a subsisté sans altération jusqu'au temps du Messie. De-là la peine de mort si sagement ordonnée contre les Magiciens, les Devins & les Idolâtres, comme coupables du crime de Lèze-Majesté.

tur; ergò cum nativus ſenſus indicet bona tantùm temporalia, conſequens eſt ad ea Moſem unicè reſpexiſſe. Hinc autor cujus ea mens fuit ut nobis traderet clavim, quâ aperiretur aditus in intimos ſcripturarum receſſus, ſuam prodidit Oeconomiæ Moſaicæ ignorantiam ubi cum Spinoſâ ſentiens aſſeruit vanas fuiſſe promiſſiones Moſaicas ſenſu litterali intellectas. Hiſce caracteribus inſignita ſanctio Moſaica obſignatur ſigillo divinitatis. Idipſum vitio vertunt Deiſtæ, quod de præmiis aut pœnis virtutem aut vitium in alterâ vitâ manentibus altum ſiluerit; ſed ubi Legiſlatorem dumtaxat impoſtorem ſibi videre videntur, nos ibi Deum per os Legiſlatoris divinitùs afflati loquentem venerabundi ſuſpicimus. Legum latores commenti ſunt apud inferos Judices æquiſſimos, tribunalia ſubterranea, ad quæ vita hominum expenderetur: Moſes verò Deum oſtentat ſuorum in hac vitâ promiſſorum vadem ac ſponſorem; & ad illius nutum, legis adimpletionem manebant præmia temporalia, legis infractionem pœnæ temporales. Evolve libros veteris Teſtamenti, & videbis huic ordini politico famulantem naturam ſemper paruiſſe. Ecce tibi aderit Iſrael, quem peculiari influxu ſibi conſecrat Deus, multâ prole fœcundatus, ſub Joſue Moſis ſucceſſore Terram Chanaan ingreditur, Amorrhæos, lapidibus è cœlo obruit, ſtante ſole premit

hoſtes,

jesté. De-là encore ce caractére de l'Oéconomie Mosaïque, laquelle n'étoit fondée que sur les Peines & les Récompenses temporelles. En effet, les promesses attachées à une alliance doivent être conçûes en termes si clairs & si intelligibles, qu'elles soient entendues des deux Parties contractantes. Puis donc que le sens naturel des termes de l'alliance ne présente à l'esprit que des biens temporels, tout nous porte à penser que Moïse les avoit uniquement en vûe. Ainsi l'Auteur, qui a prétendu nous faciliter l'intelligence des Prophéties, & nous en ouvrir les sens les plus cachés, n'a fait que manifester son ignorance extrême dans ce qui concerne l'Oéconomie Mosaïque, lorsqu'il a choisi Spinosa pour interprête de ses sentimens, & qu'il ne rougit point de penser avec lui que les promesses de Moïse, prises dans un sens litéral, sont vaines & chimériques. La sanction de Moïse, par cela seul qu'elle est revêtue de ces caractéres, est nécessairement marquée du sceau de la divinité. Les Déistes font un crime à Moïse de ce qu'il a gardé un profond silence sur les Peines & les Récompenses qui attendent le vice ou la vertu dans une autre vie; mais nous adorons Dieu lui-même parlant par la bouche du Législateur qu'il remplit de son souffle divin, là où ils ne croyent voir qu'un Législateur fourbe & menteur. Tous les Législateurs, dans le dessein de plier à leurs Loix l'esprit indocile des Peuples, ont supposé dans les Enfers des Juges équitables & séveres, au Tribunal desquels on pesoit dans une balance redoutable les vertus & les vices des pâles Humains. Moïse, sans recourir à ces artifices menteurs, nous montre Dieu pour garant de ses promesses, dont l'exécution doit avoir son effet même dans cette vie; & véritablement les récompenses temporelles, conformément à ce qu'il a écrit, s'empressent de combler les vœux de la Nation entiere, lors qu'elle est fidéle à accomplir la Loi; & les peines temporelles s'attachent à elle, toutes les fois qu'elle ose l'enfreindre. Ouvrez les Livres de l'Ancien Testament; & vous verrez, dans tout le cours de cette Histoire, la la nature obéir servilement à cet ordre politique, établi par Moïse. Vous y verrez Israël tiré des trésors de la Providence, pour être un monument éclatant

I de

hostes; tubis circùm clangentibus moenia Jerichonis evertit; fugat Chananæos; cœdit Sennacherib, horrendâ copiarum strage per manum Angeli exterminatoris editâ; fœmineâ manu Bethuliam liberat, amputando caput Holophernis; imminens sibi exitium à cervicibus propulsat, allaborante Esther factâ Regi Assuero gratiosâ. Sub Cyro, quem divinitùs exsuscitat numen suæ singularis in filium Israel providentiæ instrumentum, patrios revisit lares; domi militiæque lætus floret, Imperantibus Machabæis magnificos agit triumphos & vincit superbum Antiochum. Ast ubi summo Deo populus Israeliticus Deos tutelares, Gentilitios & locales adsciscit, nomenque ejus polluit inito cum diis gentium adulterio, tàm immitem Deum experitur adulter quam fidelis expertus fuerat benignum ac benè providum. Hinc variæ, quas ille subit sub Judicibus ac Regibus, servitutes. Qui modò redibat triumphans, hostibus proculcatis, mox eum imbellem ac inermem suis tradit Deus hostibus. Quin & Gentiles teste Historiâ Judith, ut illum securi adorirentur, non numquam expectabant, donec inconstans Israel ad Idola deficeret; àdeò splendida extabant monumenta specialis in hunc populum divinæ providentiæ. At inquies, undè nobis constat horum factorum certitudo? 1°. Libris nempè authenthicis. Tales sunt quinque Libri Mosis, liber Josue,

quem

de l'attention particuliere avec laquelle elle veille sur lui. Accrû dans le nombre de ses Enfans d'une maniere miraculeuse, il entre, sous la conduite de Josué successeur de Moïse, dans la Terre de Chanaam, si long-temps promise à ses Peres. Le Ciel s'arme en sa faveur, & fait tomber une pluye de pierres sur les Amorrhéens; le Soleil s'arrête dans sa course, pour être le témoin de sa victoire sur ses ennemis; le son de ses trompettes ébranle les murs de Jéricho, & les renverse; il met en fuite les Chananéens; il taille en piéces l'armée de Sennacherib, & il en fait un horrible carnage par la main de l'Ange exterminateur; la main d'une Femme lui suffit pour délivrer Béthulie qu'assiége dans sa fureur Holopherne, & c'est cette même main qui fait tomber aux pieds de la foiblesse ce Guerrier rédoutable; les charmes pudiques de la belle Esther fléchissent l'orgueil d'Assuerus son Epoux, & font renaître en sa faveur le calme dans le sein même des tempêtes. Sous Cyrus, que Dieu fait naître, & qu'il arme de son tonnerre, pour être le Protecteur de son Fils Israël, il revoit avec joye sa patrie, la paix & l'abondance regnent dans ses murs; & sous les Machabées il signale sa valeur, en triomphant avec gloire du superbe Antiochus. Mais ose-t'il associer au Maître absolu de la Terre & des Cieux des Dieux tutélaires & nationnaux? Dans son adultére, il éprouve son Dieu, aussi terrible dans ses vengeances, que dans sa fidélité il l'avoit éprouvé clément & bienfaisant. De-là les différentes servitudes, qu'il a essuyées sous ses Juges & ses Rois. Ce Peuple qui n'agueres revenoit triomphant de ses ennemis qu'il avoit foulés aux pieds, Dieu le leur livre tout à coup sans force & sans courage. Les Gentils eux-mêmes, comme nous l'assûre l'Histoire de Judith, attendoient pour le combattre avec avantage, que le volage Israël eût porté son encens à d'autres Dieux: tant la Providence qui veilloit sur lui s'étoit manifestée par d'innombrables prodiges! Mais, direz-vous, qui nous assûrera la vérité de tous ces faits? Ce sont 1°. les Livres authentiques qui les contiennent. Tels sont les cinq Livres de Moïse; le Livre de Josué, qu'on ne peut mettre sous un autre nom; les Livres des Juges & celui de Ruth, lesquels

 ent

quem immeritò illi ſurriperes, Libri Judicum & Ruth tempore Davidis exarati; duo Regum priores à Samuele, Gad & Nathan ſcripti, duo poſteriores tempore captivitatis, nota Eſther & Paralipomenon hac ſolutâ editis, Tobias à parente & filio cognomine, liber Judiht incertum habens autorem, duo Machabæorum libri diverſis autoribus tribuendi, libri Eſdræ & Nehemiæ. 2°. Ipſiſmet factis, quæ feſtis & conſuetudinibus alligantur; quæ ſpirant in monumentis perennibus, & ſtatim ab illorum eventu publicè erectis, quorum ea demùm indoles eſt ac natura ut eorum fides animos totius gentis ſubire non potuerit, quin reipſa olim extiterint.

Age nunc in ipſas leges tùm morales, tùm civiles, tùm cœremoniales oculos converte, illæ tibi videbuntur apprimè conſonare formæ regiminis Thœcratici, proindèque novus ex illis decor affulgebit, nova vis exiſtet divinitati Moſaicæ legationis. Mirè inſerviebant ad Judæos ab Idololatriâ arcendos, tot obicibus poſitis Judæos inter & Gentiles, à quorum contagione tantopere illis metuendum erat. Ergò Theocratiæ quæ non niſi in veræ religionis conſervationem in Monte Sina à Moſe ſancita fuerat, mirè congruebant. Extant quidem in codice legum Moſaicarum minutiſſimæ cœremoniæ, quas irrident Deiſtæ. Sed

attendant

ont été écrits du temps de David ; les deux premiers Livres des Rois, composés par Samuel, Gad & Nathan ; les deux derniers qui ne parurent que du temps de la Captivité ; les Livres des Paralipoménes qu'on doit rapporter aux temps qui ont suivi cet esclavage ; le Livre de Tobie, Ouvrage du Pere & du Fils ; le Livre de Judith, dont l'Auteur est incertain ; les deux Livres des Machabées, qui sont de la main de différens Auteurs ; les Livres d'Esdras & de Néhémie. 2°. Ce sont les faits eux-mêmes, dont la certitude est comme attachée aux Fêtes & aux Coûtumes qu'ils ont occasionnées, & aux Monumens érigés immédiatement après les évenemens, dont ils perpétuent le souvenir, & qui sont tels enfin qu'une Nation entiere n'auroit jamais pû les croire, s'ils n'avoient réellement existé.

VITTORIO EMANUELE

Tournons maintenant les yeux du côté des Loix Morales, des Loix Civiles & des Loix Cérémonielles que Moïse a établies ; nous verrons qu'elles se lient parfaitement avec la nature du Gouvernement Théocratique. Cette considération nous fournira de nouvelles vûes sur la divinité de la Légation de Moïse, lesquelles ajoûteront beaucoup à l'idée que nous en avions déja conçûe. D'abord elles avoient cet avantage qu'elles servoient à éloigner les Juifs de l'Idolâtrie, & qu'elles leur en fermoient toutes les avenues par la barriere qu'elles mettoient entre eux & les Gentils ; la pente des Juifs vers les Dieux des Nations rendoit nécessaire cette barriere, pour empêcher que la contagion ne parvînt jusqu'à eux. Il est donc bien décidé que toutes ces Loix étoient une suite de la Forme Théocratique, qui n'avoit été inspirée à Moïse sur le Mont Sinaï que dans le dessein de conserver la vraie Religion. Il est vrai qu'il se trouve dans le Code des Loix de Moïse des Cérémonies qui, envisagées du premier coup d'œil, paroissent assez frivoles, & qui s'attirent le mépris des

attendant cum doctissimis Maimonide & Spencero, eas ut plurimùm opponi diametraliter Zabiorum superstitioni, tuncque videbunt nihil omninò in eis esse quod Deo sit indecorum. Suam præsertim hauriunt sapientiam à suo cum aliis legibus consortio, quibus altè Dei digitus imprimitur. Sic se habent ambæ leges de Sabbatisando quolibet anno 7°., & de celebrandis festis Paschatis, Pentecostes, Tabernaculorum. Quamdiù floruit respublica Judæorum, singulari providentiâ semper factum est, ut terra post sex annos effæta feraci gremio fructus trium annorum parturiret, & Judæis Jerusalem confluentibus, fines eorum tuti forent ab hostium insidiis. Præter politicam ac civilem constitutionem, Judæis insuper illucescebat religio non solum lumine naturali innixa, sed divinâ revelatione, quæ à Deo data primùm Adæ, servata jugi traditione apud ipsius posteros, post diluvium confirmata Nœmio aliisque Patriarchis, nativo demùm & hereditario quodam jure transmissa ad Hebræos, docebat Deum moderatorem omnium æquissimum, non tantùm in hac vitâ sed & in futurâ piorum atque impiorum habiturum esse rationem. Hinc Patriarchæ & Prophetæ quin & ipsum Judæorum vulgus animæ tenuerunt immortalitatem & à Sadducæorum placitis omni ævo abhorruerunt. Legem itaque Mosaicam habemus divinitùs sancitam, sed quia positam in pœnis

tantùm

des Déïstes. Mais s'ils veulent faire attention avec les savans Maimonide & Spencer, que la plûpart de ces Cérémonies sont diamétralement opposées à la superstition des Zabiens, pour laquelle il falloit inspirer aux Juifs beaucoup d'horreur, ils reconnoîtront alors qu'elles n'ont rien qui soit indigne de la sagesse de Dieu. Ce qui les ennoblit sur-tout, & ce qui doit les rendre respectables aux yeux des Déïstes, c'est leur liaison intime avec d'autres Loix, où le doigt de Dieu est profondément imprimé. Telles sont les Loix qui ordonnent le Sabath de chaque septiéme année, & la Célébration des Fêtes de Paques, de la Pentecôte & des Tabernacles. Pendant tout le temps que la République des Juifs a fleuri, Dieu n'a cessé de bénir le cours de leurs destins prospéres, en donnant régulierement à leurs terres une fécondité qui ne les a jamais laissés dans le besoin, & en ne permettant jamais que leurs ennemis innondassent leurs terres, dans le temps qu'ils se rendoient tous en foule à Jérusalem. Outre cette constitution civile & politique, dans laquelle Dieu étoit entré comme leur Roi temporel, ils lui étoient encore attachés par une Religion, qui étoit non-seulement appuyée sur la Loi naturelle, mais encore sur la révelation que Dieu donna d'abord à Adam, qu'une Tradition continuelle perpétua chez ses descendans, qui fut renouvellée après le Déluge dans la personne de Noé, confirmée aux Patriarches ses successeurs, qui la transmirent par héritage aux Hébreux leurs descendans. Cette Religion enseignoit que Dieu, comme Juge équitable, ne borneroit pas à cette vie présente ses récompenses ou ses punitions. D'où il résulte que les Patriarches & les Prophétes, sans en excepter même le vulgaire des Juifs, ont crû l'immortalité des Esprits, & que le Dogme impie des Sadducéens n'a jamais infecté le corps de la Nation entiere. Nous sommes maintenant convaincus de la divinité de l'Oéconomie Mosaïque; mais, parce qu'elle n'étoit fondée que sur des Peines & des Récompenses temporelles, elle ne devoit pas durer éternellement. Elle n'est donc, & ne peut être dans les desseins de Dieu qu'une pierre d'attente & de préparation. Elle est tombée pour jamais cette vieille Synagogue, dont les Juifs conti-

nuent

tantùm ac præmiis temporalibus, ideò non æternum duraturam. Ergò aliam in sui subsidium vocet. Occidit vetus Synagoga, cujus æternitatem adhuc miserè prædicant Judæi, dùm ingentes illius ruinas per orbem totum circumferunt. Ergò quæcumque de illâ magnificentius à sacris vatibus olim prædicta sunt, eminentiori sensu transferri debent ad perfectiorem religionem, cujus erat præsaga. Hanc nobis exhibet Novum Testamentum, in omnibus ac singulis partibus genuinum opus nec adulteratum, propriis autorum nominibus insignitum. Tanta est ejus cum Veteri Testamento consonantia, ut nemo non videat in isto rerum extare substantiam, quorum imago in illo depingitur. Quid igitur est unicum Vetus Testamentum; Christi, christianæque religionis Sacramentum. Quid tota vetus scriptura? insignis & illustris de Christo christianisque Prophetia & oraculum. Hinc divina Religio Christiana quia divina Religio Judaica. Tot ac tanta suâ religione in nos contulit beneficia Christus, ut dignus sanè foret, quem anhelarent veteres Patriarchæ fidelibus icti desideriis, quem caneret longa Prophetarum series, quem ambirent suo splendore miracula, quem sui Dominum tota natura tremens ac venerabunda suspiceret, cui nox temporum fugatis caliginibus lucida se totam aperiret, qui suos haberet Evangelistas, inter scribendum divi-

nitatis

nuent toujours à nous vanter l'éternité ; éternité si visiblement démentie par les tristes débris de cette même Synagogue qu'ils promenent en pompe dans toutes les Contrées de l'Univers. Ainsi ces expressions magnifiques, que nous admirons dans les Prophétes, doivent avoir pour objet une Religion plus parfaite. Le Nouveau Testament, Ouvrage authentique & légitime dans toutes ses parties, & appartenant aux différens Auteurs dont il porte les noms ; contient tous les titres de cette Religion qui a succédé à celle des Juifs. Son rapport avec l'Ancien Testament est si visible, qu'il n'y a personne qui ne voye que l'un renferme la substance des choses, dont l'autre ne contient que les Symboles & les Figures. Qu'est-ce donc que tout l'Ancien Testament ? Ce n'est, & ce ne peut être que le Sacrement de Jesus-Christ & de la Religion qu'il a établie. Quel est le but qu'on remarque dans tous les Livres des Juifs ? C'est d'annoncer à tous les âges Jesus-Christ & son Eglise. Donc la Religion Chrétienne est divine, précisément parce que la Religion Judaïque l'étoit elle-même. La Religion, que Jesus-Christ a apportée au monde, a produit d'assez grands biens pour qu'il méritât que la gloire précédât sa naissance, qu'elle l'accompagnât dans toute sa vie, & qu'elle le suivît au-delà du tombeau. Les anciens Patriarches, animés par les plus ardens désirs, ont soupiré après sa venue ; il a été chanté par une longue suite de Prophétes qui se sont succédés dans tous les âges ; il a été environné de l'éclat des Miracles ; la Nature tremblante & soumise l'a reconnu pour son maître ; la nuit des temps n'a point eu pour lui de nuages, elle a dévoilé à ses regards perçans ses plus sombres profondeurs ; la Divinité a conduit la plume de ses Historiens ; une foule de Martyrs lui a servi de cortége, & a scellé de son sang la vérité de ses Miracles. C'est sur cet assemblage de preuves que se fonde la Religion Chrétienne. Son Auteur est désigné & comme ébauché dans la personne des anciens Patriarches ; & tout ce qui le regarde est figuré avec éclat dans les plus beaux traits de leur Histoire. Toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie, de sa mort, en un mot de sa resurrection, ont été prédites par les Pro-

nitatis gustum sapientes, quem stiparent pro frequenti satellitio Martyres innumeri, factorum veritatem suo cruore obsignantes. His omnibus momentis innixa recumbit religio christiana. In veterum personâ Patriarcharum rudibus quidem lineamentis inchoatus fuit atque informatus. In Synagogâ Prophetis, Isaiâ, Jeremiâ, Ezechiele, Daniele, &c. veris librorum authoribus, qui sua præ se ferunt nomina, præcones habuit sui ortûs, suæ vitæ, suæ mortis, denique suæ resurrectionis, nil mortale sonantes. Quos autem vates? non sanè quales quos in sinu suo tulit Paganismus, qui igne æstuantes, anhelo pectore, comis Hirsutis, ore spumante, Dei impatientes totis errabant antris divinitatemque excutiebant si liceret; sed vates sub ipso numinis afflatu sui liberos, sui compotes, nec inhonestis agitatos motibus. Pythius potuit quidem renuntiare testudinem à Cræso in Sardibus decoqui cum carnibus pecudis. Unico momento, naturâ præditus velocissimâ Lydiam advolaverit & Delphos revolaverit. Dœmones, cum viderent imbres qui jam erant apud Indos, prævertere quidem & anticipare in Ægypto poterant, ac magnam Nili innundationem prædicere. *Velocitas* eorum teste Tert., *divinitas credebatur, quia substantia ignorabatur*. At res ab hominum nutu suspensas & in profundâ temporum nocte latitantes; at futurorum imperiorum ortus, incrementa, eversiones, in lucem evocare splendidam, solis datùm fuit vatibus, qui eodem afflatu fata Christi, christianæque religionis cecinerunt. Æmulabantur quidem dœmones dùm furarentur divinationem; sed quia falsa vel æquivoca, & utrinque semper

in

phétes de la Synagogue, savoir Isaie, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, &c. vrais Auteurs des Livres qui portent leurs noms. Mais quels Prophétes ! ils ne sont point tels que ceux du Paganisme, lesquels échauffés par les transports de l'enthousiasme, ne se montroient aux Mortels qu'avec un œil farouche, une bouche écumante, le poil hérissé, & qui impatiens du Dieu qui les agitoit, s'efforçoient, dans leurs terribles convulsions, de s'en délivrer, s'il étoit possible : mais c'étoient des Prophétes, qui sous l'impression du Dieu-même dont ils étoient pleins, étoient libres, maîtres absolus de leurs actions, & jamais soumis à des agitations deshonnêtes. Apollon a bien pû annoncer que Crésus faisoit bouillir à Sardes une Tortue avec la chair d'un Agneau. Qui empêche que ce Démon, avec une nature aussi agile que la sienne, n'ait pû dans un moment se transporter en Lydie & revenir à Delphes ? Les Démons, qui voyoient tomber dans les Indes les eaux qui servent à enfler le Nil dans son cours, pouvoient fort bien prevenir leur arrivée en Egypte, & prédire les grandes innondations de ce fleuve. *Leur agilité*, dit Tertullien, *faisoit toute leur divinité, parce qu'on ignoroit quelle étoit leur nature.* Mais tirer de la nuit profonde qui couvre l'avenir, les évenemens libres qui n'ont d'autre cause que la volonté des Hommes, pour les produire à la lumiere du grand jour; mais annoncer l'origine, le progrès & la chûte des Empires, c'est une qualité qui n'appartenoit qu'aux Prophétes, qui animés du même souffle divin, avoient chanté Jesus-Christ & les destins glorieux de son Eglise. En se mêlant de percer dans l'avenir, les Démons se sont montrés les Singes de la Divinité; mais, parce que leurs Oracles étoient faux ou équivoques, & qu'ils étoient tels que l'évenement, quel qu'il fût, s'y ajustoit toujours, par cela seul ils déceloient leur origine, qui n'étoit rien moins que divine. Il falloit donc nécessairement ou les attribuer aux artifices trompeurs des Prêtres & des Devins, ou les mettre sur le compte des Démons. La propre confession des Démons que les Chrétiens leur extorquoient malgré eux, dans les Oracles qu'ils rendoient, si l'on en croit Tertullien, Lactance, Saint Cyprien, Minu-

in eventus attemperata erant apud Paganos oracula, divina non erant. Vel tribuenda erant cœcis artibus Sacerdotum ac divinorum, vel instinctu dœmonum prolata fuisse oportebat. Propria dœmonum confessio, quam invitis, inter profandum oracula, christiani extorquebant, si fides habeatur, Tert., Lact., Cypr., Min., Fel., Athan., Greg. Neocæ., Greg. Nyss., Chris., &c. nostram extorquet confessionem circà oracula à dœmonibus reddita, Ergò religioni Paganæ se se immiscebant dœmones, quos Christus adveniens, collabente in dies Idolatriâ, è templis & tripotibus suis exterminavit, Divinatio Paganorum in auguriis & auspiciis posita, teste tullio vanissima, & ex credulitate antiquitatis ignaræ nata, suam referebat originem ad figuras Ægyptiorum hyeroglíphicas, undè etiam Idolatria, quæ divinitatem ipsis animantibus ac plantis indulsit. Quæcumque scripsit Doctus Blondellius de suppositiis Sybillarum libris, ea sensu tincta & subtili eruditione elaborata libenter fatemur; ergò inanis argumentatio ex earum libris petita.

Cum Prophetiis habent quamdam cognationem miracula, alterum christianæ religionis argumentum. Naturam eorum ex se claram ac lucidam mille tricis & ambagibus plures implicuerunt, suisque argumentis id effecerunt, ut nullam amplius vim habeat vox Dei per miracula suam hominibus voluntatem attestantis. Quid ergò sunt miracula? effectus stupendi, derogantes omnibus naturæ legibus cognitis, eoque ipso cognoscibilibus, quorum

tius Felix, Saint Athanase, Saint Gregoire de Neo-çesar. Saint Gregoire de Nyſ. S. Chriſoſtome, &c. nous arrache à nous-mêmes notre propre aveu touchant la part qu'ils avoient dans les Oracles des Payens. Il demeure donc pour conſtant que l'Idolâtrie étoit une œuvre menée de loin, & pouſſée aux derniers excès par des Eſprits malicieux, que Jesus-Christ chaſſa de leurs Temples, & qu'il força d'abandonner leurs trépiés, élevant ſa Religion ſur les débris du Paganiſme qui tomboit tous les jours. La Divination des Payens, qui conſiſtoit dans des Augures & des Auſpices, dont Ciceron connoiſſoit très-bien la vanité, & qui n'eſt née que du penchant qu'a le vulgaire ignorant à croire tout ce qui eſt merveilleux, rapportoit ſa premiere origine aux Figures hiéroglyphiques des Egyptiens; d'où eſt ſortie cette Idolâtrie groſſiere, qui a pouſſé la ſtupidité juſqu'à Déifier les Animaux mêmes & les Plantes. Nous reconnoiſſons volontiers une critique judicieuſe & une érudition raiſonnée dans tout ce que le ſavant Blondel a écrit ſur les Livres apocryphes des Sybilles. Ainſi tous les Argumens qu'on en tire tombent à faux, & ne prouvent nullement ce qu'on leur voudroit faire prouver.

Les Miracles, cet autre Argument de la Religion Chrétienne, marchent ici de pair avec les Prophéties, avec leſquelles ils conſervent quelques traits de reſſemblance. Nous ſommes bien éloignés de ne pas nous faire à nous-mêmes des difficultés là où ſouvent il n'y en a point. C'eſt ce qui eſt arrivé dans la queſtion des Miracles, dont la nature, quoique claire & lumineuſe en elle-même, s'eſt trouvée tellement embrouillée par les vaines ſubtilités des Scholaſtiques, que ces Organes de la Divinité ont perdu entre leurs mains toute la force qu'ils ont naturellement contre les Impies. Qu'eſt-ce donc que les Miracles? Des effets ſurprenans, qui dérogent aux Loix de la Nature

qui

quorum interruptio, quidquid effutiat Spinosa; immutabilitatem divinam non lædit. Cum Deus in agendo viis insistat simplicissimis, si semel hæ naturæ leges à Deo positæ fuerint, ut serpens ex serpente nascatur, oriantur pisces ex piscibus, fluctus alii super alios teretes labantur, Sol igneus properet metam attingere nec unquam ipse retrocedat, panis non conficiatur nisi ex granis, quæ in sinu telluris abscondita, calore solis maturante, sensim adolescant, Sol eclipsim non patiatur nisi Lunæ interpositione, corpus putridum & scatens vermibus non jam vitales auras carpat: certè dicam, & si natura suis in Phœnomenis mihi sit enigma, suprà consuetum naturæ ordinem posita esse, mutationem virgæ Mosaicæ in serpentem, pensiles flustus Maris Rubri & Jordanis, stationem solis & retrocessionem, multiplicationem quinque panum & septem piscium, ipsam solis eclipsim mortis Christi nuntiam, teste Phlegone, & in Annales Romanos, vade Tert., relatam; resurrectiones mortuorum quæ leguntur in scripturis. Si hæc omnia recedant à consueto rerum ordine, eo ipso manum divinam indicant. Ergò creatura sibi relicta impar erit illis effectibus. Ergò Magi Pharaonis specie tenùs virgas in serpentes verterunt; Idolorum motus & raptus in aëra & alia hujuscè modi, quorum veritas parùm me sollicitat, dœmonibus, per me licet, adscribantur,

qui nous sont connues, & par cela même qui puissent être connues, & dont l'interruption, quoi qu'en dise Spinosa, ne donne aucune atteinte à l'immutabilité divine. Ce principe une fois reçû, que Dieu agit toujours par les voyes les plus simples; si jamais il a établi des Loix en vertu desquelles un Serpent naisse d'un Serpent; les Poissons donnent l'existence à d'autres Poissons; les Flots, par un effet de leur fluidité naturelle, roullent les uns sur les autres; le Soleil plein de feu s'empresse de fournir sa carriere, sans jamais revenir sur ses pas; le pain ne se forme que de grains, qui, cachés dans le sein de la terre, attendent de la chaleur du Soleil leur insensible développement & leur maturité parfaite; l'Astre du jour ne souffre d'Eclipse que par l'interposition de la Lune; un corps pourri & rongé de vers soit condamné à ne plus respirer ni vivre: certes, quoique la Nature soit pour ma foible intelligence une énigme dans ses Phénomenes, je ne craindrai point de dire, que le changement de la Verge de Moïse en Serpent; l'immobile suspension des Flots de la Mer rouge & du Jourdain; le prodige du Soleil arrêté dans sa course, en retrogradant sur lui-même; la multiplication des cinq Pains & des sept Poissons; l'Eclipse du Soleil arrivée à la mort de Jésus-Christ, attestée par Phlégon, Auteur Payen, & scellée, selon Tertullien, dans les Archives de l'Empire; les résurrections des Morts qu'on lit dans les mêmes Ecritures; que toutes ces choses, dis-je, sont des effets qui ont été produits contre le cours naturel des choses. Or si tel est leur caractere, ils annoncent sans doute la main divine qui les a operés; d'où il résulte qu'ils surpassent tous les efforts d'un pouvoir créé. Donc les Magiciens de Pharaon n'ont changé leurs Baguetes en Serpens qu'en éblouissant les yeux par une apparence trompeuse. Que les agitations spontanées des Idoles & leur rapt au milieu des airs, & tels autres faits prodigieux dont la vérité m'inquiete fort peu, soient attribués aux Démons, je ne m'y oppose pas; dans tout cela je ne reconnois nullement l'empreinte d'un vrai Miracle. *Les Démons blessent*, dit Tertullien, *ensuite ils ordonnent des remedes, & en cessant de blesser, ils paroissent avoir guéri.* Donc les guérisons de

Jésus-

adscribantur, non sunt miracula propriè dicta. *Lædunt dæmones* inquit Tert.; *dehinc remedia præcipiunt & postquàm desinunt lædere curasse creduntur.* Ergò omnes morborum curationes à Christo peractæ, si seorsim sumantur à Prophetiis, quæ in eas aliquid divini refundunt, æquivoca sunt miracula, ut potè illarum haberent vultum & habitum in aliquibus curationes ab Esculapio factæ. Ex se nullam habent miracula germanitatem cum doctrinâ. Sacram faciunt authoritatem docentis. Doctrinam inter & miraculum reperitur hominis testimonium quod utrumque consociat. Malè suum virus obtegit Voolsto, dum mutationem aquæ in vinum apud Canan, transfigurationem in monte, Hemoroissæ, duorum Paraliticorum & cœci nati sanationem, trium mortuorum suscitationem; quin & ipsam Christi, expulsionem venditorum è Templo, Dæmoniacorum nominatim Gadarenorum liberationem, sensu figurato intelligit. Malè cautus annumerares miraculis veris ficta prodigia, quæ novellis temporibus emerserunt multâ pecuniâ divendita, nec non insensatas Fanaticorum lusiones ac pudendas. Præclara, inquies, Christi miracula, divinamque ejus legationem ritè comprobantia si modò vera forent. Vel unorum Evangelistarum narrationis color egregiè confirmat. In hoc se prodit eorum divinitas, ut rectè animadvertit Paschalius, quod leni ac placido fluat-

Jesus-Christ, quoique miraculeuses en elles-mêmes, si on les sépare des Prophéties, qui dévoilent à nos yeux leur divinité, n'ont point pour nous persuader la force des Miracles, parce que quelques traits de ressemblance pourroient les faire confondre avec les Guérisons d'Esculape, operées par une vertu Magique ou Diabolique. Les Miracles d'eux-mêmes n'ont aucune liaison naturelle avec la Doctrine, mais ils servent seulement à rendre sacré pour nous le témoignage de celui qui parle. Entre la Doctrine & le Miracle se trouve le témoignage de l'Homme, qui les réunit dans sa personne. Woolston a mal caché le vénin de son impieté, lorsque s'appuyant sur l'autorité des Peres qu'il n'entend pas, il prend dans un sens figuré le changement d'Eau en Vin aux Nôces de Cana; la Transfiguration de Jesus-Christ sur le Tabor; les Guérisons de la Femme attaquée d'un flux de sang, des deux Paralitiques & de l'Aveugle né; la Résurrection des trois Morts dont parle l'Evangile, sans excepter même celle de Jesus-Christ; l'expulsion des Vendeurs de l'enceinte du Temple; la délivrance des Démoniaques, & notamment celle des Gadareniens. Votre imprudence seroit extrême, si vous vous avisiez de placer à côté des vrais Miracles, ces faux Prodiges que des Fanatiques ont encensés dans ces derniers temps, & qu'ils ont distribués à force d'argent. Les Convulsions indécentes & scandaleuses, qui s'y sont mêlées, ont imprimé sur elles un affront éternel. Rien n'est plus beau, dites-vous, que les Miracles de Jesus-Christ, & ils sont bien propres à prouver la divinité de sa Mission : mais sont-ils vrais? Indépendamment de ce que nous avons dit jusqu'ici pour en prouver la vérité, pour fermer la bouche aux Incrédules, je ne voudrois point d'autre argument que celui qui naît du style & du tour d'esprit des Evangelistes. La divinité de leur inspiration paroît principalement, comme le remarque ingénieusement l'illustre Paschal, en ce que leur narration coule paisiblement, & que les passions humaines ne se font nullement sentir dans cette noble simplicité avec laquelle ils racontent les actions de leur Maître; tandis que les Prophétes, qui ne voyoient Jesus-Christ qu'à travers les nuages qui le ca-

ſuat agmine eorum narratio, texens ordinem rerum à Chriſto præclarè geſtarum, quæ fuerunt oculis ſubjectæ fidelibus; dùm Prophetæ entheo ſpiritu abrepti Chriſtum adhuc immerſum in longo ſæculorum receſſu tàm vividis animi affectibus proſequuntur. Cedat ergò malè obſtinata Judæorum pervicacia: ſuum in Chriſto Meſſiam agnoſcant: ſuum deicidium in diſtractis hinc & indè ſuæ gentis partibus, quæ languent ad facinoris ſupplicium; cedat & mala deiſtarum animi fortitudo, jugo chriſtiano ſuperbum caput inflectant. Ne nobis opponant inflexum chriſtianæ religionis intolerantiſmum. Religio vera per ſe intolerans eſt. Ergò Paganiſmi tolerantiſmus ſuam arguit falſitatem, ergò Proteſtantium tolerantiſmus à religione chriſtianâ abducendo inflectit ad Paganiſmum. Chriſtus ex Apoſtolo, *interficiens inimicitias in ſemetipſo reconciliavit* Judæum & Gentilem *in uno corpore.* Ergò nata eſt hæc religio ut omnes gentes in ſinu ſuo complectatur. Hinc impium & nefandum ſyſthema, religionem Indorum tàm altas in his oris egiſſe radices, ut numquam ab illis poſſit exterminari. Hinc pariter impium & nefandum ſyſthema, religionem chriſtianam in Sinarum tractu numquam efflorescere poſſe. Religio Chriſtiana non ſuos à variis climatibus trahit colores. Omnibus amica climatibus, Chriſto ſponſore, univerſum orbem victrix peragrabit, ac longè latèque dominabitur.

Quin

choient dans l'enfoncement des siécles, se livroient par un contraste des plus frappans, aux transports de l'enthousiasme le plus impétueux, & que rien n'étoit plus vif, ni plus passionné que les portraits qu'ils traçoient du Messie. Cette maniere d'écrire, si tranquille dans les Evangélistes, & si animée dans les Prophétes; & dès-là si peu conforme au caractere qu'ils devoient naturellement avoir, peint aux yeux, avec des traits sensibles, la divinité qui conduisoit le pinceau des uns & des autres. Qu'elle céde donc enfin cette inflexible opiniâtreté des Juifs; qu'ils reconnoissent leur Messie dans Jesus-Christ; qu'ils lisent leur Déicide, tracé en caracteres de sang, dans les membres épars de leur Nation déchirée, lesquels languissent sans honneur & sans vie, pour annoncer à toutes les Nations que la Divinité les a marqués du sceau de sa vangeance. Qu'elle céde donc aussi cette malheureuse force d'esprit qu'affectent les Déistes; qu'ils soumettent leur tête altiére au joug du Christianisme. Qu'ils ne nous opposent point cette inflexible intolérance qui fait un de ses caracteres les plus marqués. La vraie Religion de sa nature est intolérante; & la tolérance du Paganisme est une preuve de sa fausseté. Donc cet esprit de tolérance, qui paroît né avec les Religions Protestantes, en les éloignant du Christianisme, les ramene insensiblement au Paganisme. Jesus-Christ, *en tuant en lui-même*, selon la Doctrine de l'Apôtre, *les inimitiés qui divisoient le Juif & le Gentil, les a reconciliés l'un & l'autre dans un même corps;* donc la Religion qu'il a établie est née pour recevoir dans son sein toutes les Nations; donc c'est un systéme impie & digne de tous les Anathêmes, que de soutenir que la Religion des Indiens a jetté dans les climats qu'ils habitent des racines si profondes, qu'elle n'y peut être détruite. C'est encore un systéme Impie & digne de tous les Anathêmes, que celui qui supposeroit qu'il n'est pas possible que le Christianisme s'établisse jamais à la Chine. La Religion Chrétienne ne se colore point diversement, suivant la varieté des climats dont elle est absolument indépendante. Amie de tous les climats, sa destinée est de dominer un jour sur toutes les Nations, & de leur donner des Loix. Nous en

Quin & humani generis felicitati conducit, ut ubique gentium exteras diruat religiones, & inter illarum rudera placidè triumphans consideat. Nulla tàm utilis existit societati politicæ ac civili quia nulla tot veritatis caracteres in se cumulatè congestos continet, Ex veracitate religionis suam utilitatem tutò æstimabis, suique vim influxùs in bonum publicum. Ergò religio eò magis aut minùs proderit societati, quo magis aut minùs ex colluvie superstititionis erit concreta. Qua parte Paganismus inficiebatur superstitione, ad scelera atrocissima, spurcissimas libidines & impias doctrinas impellebat. Quâ verò parte ad veritatem accedebat, labantem instar columnæ societatem fulciebat. Hinc omnes artis politicæ labores eò tendebant ac pertinebant, ut in omnibus animis amorem religionis foverent. Omnis religio quâcumque laboret superstitione in societate præstat Atheismo sub quo nulla obligatio. Si latè unquam in societate dominaretur, brevi tota societas resoluto corpore dilaberetur. Illam ruinæ proximam, tùm honos in Monarchiâ, virtus in Republicâ, timor in Despotismo, malè à lapsu sustinerent. Si semel religionem demas, hoc ipso omnes disciplinæ civilis nervi succiduntur.

Religio Christiana, vera quidem ac divina: ergo quæ primùm à Deo data fuerat revelatio Patriarchis, dein Mosi vatibusque, ea nunc penes

solos

avons pour garant la parole de son divin Instituteur, laquelle est pour nous le plus sûr de tous les Oracles. Il importe même au bonheur du Genre humain, qu'elle porte par-tout ses conquêtes, & que sur le débris de toutes les Religions elle s'établisse par cet esprit de douceur & de soumission, qui ne respire que l'amour de l'ordre public, & n'excite jamais de trouble dans les Etats. Jamais Religion ne fut si utile aux Sociétés civiles & politiques ; parce que jamais Religion ne posséda à la fois tant de caractères de vérité. La vérité d'une Religion est une régle bien sure pour juger de son utilité & de son influence suprême sur les esprits. Il suit de là qu'une Religion sera plus ou moins utile à la société, suivant qu'elle sera plus ou moins infectée de superstition. Le Paganisme, consideré du côté de la Superstition qui en faisoit l'ame, poussoit ses aveugles Sectateurs aux crimes les plus atroces, aux lubricités les plus infâmes, aux croyances les plus impies. Ce n'est qu'autant qu'il se rapprochoit de la vérité, que semblable à une colonne inébranlable, il soutenoit la société prête à se renverser. Voilà pourquoi tous les soins des Législateurs & des Magistrats tendoient à nourrir & à fomenter dans les cœurs l'amour de la Religion. Toute Religion, quelle que soit la Superstition qui la domine, est toujours plus avantageuse aux sociétés que l'Athéïsme, sous lequel il n'y a point d'obligation, parce qu'il n'y a rien qui puisse y avoir force de Loi. Si jamais l'Athéïsme venoit à corrompre le cœur d'un Etat, on verroit bientôt se relâcher les nœuds qui lient les Membres de la société. Ni les faux honneurs des Monarchies, ni les vertus humaines des Républiques, ni la crainte servile des Etats despotiques, ne seroient capables de la soutenir sur le penchant de sa ruine. On ne sauroit détruire la Religion dans les Etats, qu'aussi-tôt tous les ressorts du Gouvernement ne se détendent.

La Religion Chrétienne est donc vraie & divine ; & dès-lors la Révelation a dû passer des Patriarches, de Moïse, & des autres Prophétes, auxquels Dieu l'avoit d'abord donnée, aux Chrétiens qui seuls l'ont recueillie, tandis que son flambeau s'est éteint parmi

solos existit Christianos. In Lege naturali, per seipsum Deus alloquebatur mortales, in Lege Mosaicâ, per Prophetas, in Lege Evangelica per Ecclesiam. Quæ prima subit hominem cogitatio, nisi fortè mente alienus sit, hæc nimirum esse debet, divinam doctrinam non permissam fuisse rerum atque hominum temeritati, ut esset ludibrium casibus humanis insanisvè hominum cogitationibus. Ergo, ne hominum rerumque levitatem ac vices experiatur divina revelatio, debet esse aliquis ordo illius transmittendæ. Ergo existit quædam hominum societas, cui suam revelationem credidit Deus, & cujus Magisterium instituit, ad illam revelationem per sæcula universa ad singulas ætates transmittendam. Ergò de existentiâ Ecclesiæ, ejusque infaillibilitate maxima consensio esse debet, adeòque utramque negare Atheismus quidam est : hinc protestantes cæterique hæretici minimè audiendi sunt, qui dum ex unâ parte de Ecclesiâ consentiunt, supremam illius authoritatem in dirimendis controversiis præfractè negant. At vero ubinàm sit illa Ecclesia, quibus insignita caracteribus, quibus donata proprietatibus, hîc innumera nascuntur jurgia hæterodoxos inter & Catholicos. Quis putet in eâ re, quæ perspicua maximè esse debet, tot ac tantas lites exoriri potuisse ? si Deus instituit Ecclesiam, penes quam sit doctrina salutis, perspicuum esse debet & ubi illa
sit

mi les Juifs. Dans la Loi de Nature, Dieu se communiquoit par lui-même aux Hommes; dans la Loi de Moïse, il se servit du ministere des Prophétes, pour leur dicter ses volontés; & dans la Loi Evangélique, son esprit se repose sur l'Eglise qu'il a fondée. La premiere idée qui se présente à tout homme qui consulte la raison, c'est que Dieu n'a pas dû confier au hazard, ni livrer aux caprices humains le soin de conserver sa révelation, qui nécessairement en seroit devenue le jouet. Afin donc qu'elle se maintînt dans son intégrité contre l'inconstance des choses, & plus encore contre la mobilité naturelle de l'esprit humain, Dieu doit avoir établi un Ministere propre à la transmettre aux hommes dans toute sa pureté. Il y a donc quelque part une société d'hommes, à laquelle Dieu aura confié sa tradition, & dans le sein de laquelle il aura visiblement formé un Ministere, qui la fist passer d'âge en âge jusqu'à la consommation des siécles. Tout nous porte donc à reconnoître une Eglise qui soit infaillible; & qui nieroit ces deux points importans, tomberoit dans une espéce d'Athéïsme. Cette seule réflexion détruit absolument les vaines prétentions des Protestans, qui forcés de reconnoître une Eglise, croient pouvoir lui contester l'infaillible autorité dont elle doit jouir dans la décision des Controverses portées à son Tribunal. Mais où trouver cette Eglise? A quelles marques la reconnoître? Et quelles peuvent être ses augustes prérogatives? Voilà ce dont ne conviennent point entre eux les Catholiques & les Hérétiques; voilà ce qui enfante parmi eux tant de contestations, que la dispute éternise. Qui le croiroit, qu'une chose qui de sa nature doit être si claire & si lumineuse, eût pû être obscurcie de tant de nuages par la malice des Hommes, soutenue de toutes les puissances de l'Enfer? Si Dieu a établi une Eglise, où il ait déposé la Doctrine du Salut, il est évident qu'on ne doit pas ignorer où elle se trouve, afin que tous les Hommes aient recours à son Ministere sacré. Il suit de là 1°. Qu'elle doit être composée d'une multitude d'Hommes, qui soit illustre, visible & éclatante dans tout l'Univers, pour

tendre

sit & qualis sit, ut homines universi ad ejus magisterium confugiant. Hinc 1°. debet esse multitudo illustris, conspicua totoque orbe visibilis, ut in eam velut in tutissimum portum se recipiant homines errantes sine face, sine sydere, sine gubernaculo. Hinc 2°. nullas in suis sensibus experiri debet variationes; spiritus veritatis uniformi modò usque loquitur. Ergò ubicumque societas notâ variationis inuretur, ibi non Dei sed diaboli Ecclesiam esse opportebit. Hinc 3°. debet esse successio Pastorum non interciso successionis filo ab Apostolis ad nos usque porrecta; alioquin novus ordo revelationis nasci deberet. Age verò, quænam, omnes inter societates quæ Christiano pallio involutæ te vocant in castra, hisce tribus notis illustratur? nullam ab Ecclesiâ Romanâ diversam appellare poteris; quæ sibi illas vindicet. Si quæ successionem habent personarum haud interruptam, ut forsan Græci & Anglicani, saltem illam non obtendere nobis possunt, reptant enim inglorii & angustis coarctati limitibus. Quin & ipsi gestant (quod proprium est ac gentile cuilibet hæresi) notam variationis suis quasi frontibus inscriptam. Multòminus in scenam adducas protestantes, qui sunt veluti scopæ dissolutæ quæ per varia tempora temere projectæ sunt natitantes in gurgite vasto sæculorum. Perpetuam & perennem Ecclesiam non investigabis apud hæreticos, de quibus

nil

tendre la main à ceux qui errant sans flambeau, sans étoile & sans gouvernail, iroient se briser, avant d'arriver au port : 2°. Qu'elle ne doit éprouver aucune variation dans ses sentimens, parce que l'Esprit qui la conduit ne varie jamais, & que la Vérité ne parle qu'un langage ; d'où il résulte qu'une société, dont on pourra écrire l'Histoire des variations, n'est pas l'Eglise de Jesus-Christ, mais la Synagogue de Satan : 3°. Enfin qu'elle doit remonter aux Apôtres, par une succession non interrompue des Pasteurs, qui aient toujours continué le fil de la Tradition ; autrement il faudroit un nouvel ordre de révelation. Cherchons maintenant parmi toutes les Sociétés qui se disent Chrétiennes, & qui sous ces livrées respectables nous sollicitent d'entrer dans leur camp, quelle est celle qui rassemble ces trois caracteres. Nulle autre que l'Eglise Romaine ne pourra se les approprier. Si quelques-unes d'entre elles, comme sont peut-être les Grecs & les Anglicans, se glorifient d'une suite non interrompue de Pasteurs, du moins elles ne peuvent nous l'objecter, ni s'en prévaloir avec quelque couleur de vraisemblance. Foibles & rampans dans la poussiere, ni les Grecs, ni les Anglicans n'ont cet éclat qui découvre la véritable Eglise. Mais ce qui les confond avec tous les Hérétiques, c'est qu'ils portent sur leur front la note flétrissante de variation, qu'ils ne pourront effacer. Les Protestans figureroient encore moins sur la Scene, eux qu'on peut regarder comme des balayeures jettées au hazard & nageant en petit nombre dans le vaste sein des temps. Nous ne redemanderons point non plus aux anciennes Sectes, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un vain souvenir, cette Eglise, qui doit être immortelle dans sa durée. La seule Eglise de Rome ose porter son origine jusques aux temps Apostoliques ; seule elle remplit les promesses faites à l'Eglise, par ce grand nombre de Nations qu'elle porte dans son sein ; elle seule enfin dans tout son cours s'est toujours ressemblée à elle-même. C'est donc chez elle seule que Jesus-Christ a fixé le séjour de la Vérité, & qu'il a fondé la Chaire, d'où partent les Oracles, qui vont instruire le Monde Chrétien. Nous ne devons donc regarder toutes les

nil hodiè aliud supereſt quàm inanis ſtrepitus. Sola Eccleſia Romana origini Apoſtolicæ inſerere ſe audet, ſola extenſione ſuâ univerſum orbem complectitur, ſola in toto curſu ſibi ſemper ſimilis extitit. Ergò in eâ ſolâ Chriſtus arcem veritatis, ſedem ac domicilium collocavit. Ergò omnes ab illâ diverſas tamquam ramos degeneres & adulteros habe. Crudum adhuc & ſanguinans ſpirat illarum ab Eccleſia Romanâ diſtractionis vulnus. Jam Eccleſiam Catholico-Romanam pro vera Chriſti Eccleſiâ profitemur, at in eâ poteſtas judicandi fuit-ne data toti ejus corpori, an quibuſdam ejus partibus? Non toti certe corpori, nec omnes conſuli vel adiri poſſunt, nec omnium eſt de fide judicare & pronuntiare. Iis tantum hæc eſt attributa, quibus illa gratiæ menſura data fuit, ut ſint Patres & Doctores. In corpore naturali totus homo videt & audit, non quidem per omnes ſui partes, ſed per certa organa, quibus inſita eſt vis videndi & audiendi; ergò totum Eccleſiæ corpus non per ſingula ſui membra, ſed per Epiſcopos de fide pronuntiare par eſt. Ergò perperam proteſtantes unicuique privato hanc tribuunt licentiam, ut ſuæ fidei arbiter ſit & architectus: in hoc ſane mirandi, & neceſſario ſecum diſcordes, quod auguſto Epiſcoporum corpori inerrantiæ privilegium adimant, ut illo dignentur rudes, idiotas, nurus & mulierculas. Indè Religionem fidem-

que

autres Sectes que comme des branches retranchées du tronc toujours vif, duquel elles ne reçoivent plus la vie, & que comme des parcelles détachées du tout qui faisoit leur force & leur gloire. Le point de leur rupture est une playe toujours sanglante. Il est donc bien déterminé que l'Eglise Romaine jouit du privilége glorieux d'être appellée l'Eglise de JESUS-CHRIST. Il s'agit maintenant de savoir si la puissance de juger a été donnée à tout le Corps de l'Eglise, ou seulement à quelques-uns de ses Membres. Ce n'est pas certainement à tout le Corps ; car tous ceux qui le composent ne peuvent être consultés ni interrogés sur la Foi, & il n'appartient pas à tous d'en juger, mais seulement à ceux qui ont reçû cette portion de grace, qui les a érigés en Pasteurs & en Docteurs. Dans le corps naturel, il n'est pas donné à l'Homme de voir & d'entendre dans toutes ses parties ; mais il ne jouit de ces deux avantages que par le canal des Organes, auxquels est attachée cette double Faculté. Ainsi le Corps de l'Eglise ne doit pas juger de la Foi dans tous ses Membres, mais le faire seulement par ses premiers Pasteurs, qui sont les Evêques. Donc les Protestans sont mal fondés à permettre à chaque Particulier de régler par son propre esprit sa croyance. Pour des Gens qui s'érigent en Réformateurs de l'Eglise, quelle plus énorme contradiction que celle qui dépouille l'auguste Corps des Evêques du Droit de l'Infaillibilité, pour en revêtir ce qu'il y a de plus vil, de plus grossier & de plus obscur parmi le Peuple ! Qui ne voit que dès-là toute Religion se renverse, que la Foi s'éteint, & que le Fanatisme s'empare des esprits ? C'est aussi ce que l'expérience n'a que trop confirmé. En effet on l'a vû sortir & naître comme de lui-même dans le sein du Protestanisme. L'esprit privé de Luther & de Calvin, le rayon lumineux de Claude, l'impétuosité aveugle des Illuminés & des Enthousiastes, les clameurs insensées de tout un Peuple, qui a voulu s'arroger, en matiere de Religion, une liberté que ses Maîtres avoient prise, & dont ils avoient imprudemment flatté son indépendance : tout cela, dis-je, a ouvert plusieurs fois un champ vaste au Fanatisme le plus outré. Mais si JESUS-CHRIST a établi dans son Eglise un Ministere public & visible,

 elle

que everti necesse est, & phanatismum procreari. Et quidem sponte natus est non semel ex privato Lutheri & Calvini spiritu, ex lucido Claudii radio, ex cœco impetu enthusiastarum, ex obstrepentibus populi clamoribus, unoquoque eamdem usurpante in religione figendâ libertatem, quam isti primùm arripuerant. Jam vèrò si visibile magisterium in suâ Ecclesiâ posuit Christus non solis constat electis, qui nec videntur nec palpantur, sed ipsis etiam reprobis, peccatoribus vel publicis, hæreticis occultis, nec sinu suo evomit nisi excommunicatos, schismaticos hæreticosque notorios, quibus juridicè & nominatim nondum præcisis suam non adimit jurisdictionem, nisi Aras Aris, Sacra Sacris opponant. Cœteros inter Episcopos Romanus Pontifex primatum obtinet tùm honoris tùm jurisdictionis eâ lege tamen ut ab illo non mutuentur suam jurisdictionem à Christo immediatè derivatam. Hinc per se non est infallibilis, adeòque ut ratum sit dogma à sede Apostolicâ emissum huic accedat Episcoporum consensus sivè expressus sivè tacitus. Hinc concludas regimen Ecclesiæ Monarchicum Aristocratiâ temperari. Decretoriè pronuntient, conspirante summo Pontifice, sivé dispersi sivè congregati in Conciliis nil interest, eadem imminet authoritas: interni eorum Oraculis obsequii necessitas nobis incumbit. Circà facta dogmatica silentium religiosum vera contumacia. Intrà spiritualium terminos arctata potestàs Ecclesiæ non præsumat illos audaci saltu trajicere. Stat limes inter utramque potestatem spiritalem & civilem nullo fulmine unquam violandus. Spiritualis legislativa quidem est ac coercitiva, sed in ordine tantùm Canonico & spirituali.

Absit

elle n'est donc pas composée de seuls Elûs, qui par eux-mêmes ne sont ni visibles, ni palpables; mais elle l'est encore des Reprouvés, des Pécheurs publics, des Hérétiques cachés; & elle ne vomit hors de son sein que les Excommuniés, les Schismatiques, les Hérétiques notoires, qu'elle attend même à dépouiller de leur Jurisdiction, en les excommuniant nommément, qu'ils aient élevé Autel contte Autel, Religion contre Religion. L'Evêque de Rome posséde sur tous les autres Evêques une primauté d'Honneur & de Jurisdiction; mais l'influence de cette primauté ne va pas jusqu'à leur conférer elle-même cette autotité de Jurisdiction dont ils sont revêtus, & qu'ils tiennent immédiatement des mains de Jesus-Christ. Le Pape n'est donc point par lui-même infaillible; & par conséquent, pour qu'un Dogme émané du Saint Siége ait force de Loi dans toute l'Eglise, il est nécessaire qu'il soit muni du suffrage exprès ou tacite de tous les Evêques; d'où il résulte que le Gouvernement de l'Eglise n'est pas purement Monarchique, mais qu'il est temperé par l'Aristocratie. Que les Evêques qui prononcent de concert avec le souverain Pontife sur un Dogme, soient assemblés ou dispersés, il n'importe; c'est toujours la même autorité respectacle, qui en conséquence exige la même soumission intérieure à ses Decrets. Le silence Religieux dont quelques-uns se contentent pour les faits Dogmatiques, dégénere en une véritable contumace, & annonce le caractere d'un esptit fierement révolté. Entre les deux Puissances, la Spirituelle & la Civile, s'éleve une barriere que les Droits les plus sacrés empêchent de jamais franchir. Le Droit de faire des Loix & de contraindre ceux qui les violent, est naturel à la puissance Spirituelle, pourvû que la contrainte qu'elle exerce se renferme dans les bornes étroites de l'Otdre Canonique & Spirituel. Nous ne pourrions regarder que comme un abus de la puissance Papale le Droit qu'elle s'arrogeroit de porter ses mains sur la Couronne des Rois, & de délier leuts Sujets du serment de fidélité qu'ils leur ont jurée. Les Rois ne sont comptables de leurs fautes qu'au souverain Arbître de l'Univers. La Société Civile, pour se maintenir dans toute sa vigueur, est quelquefois obligée

Absit itaque abusus Pontificiæ potestatis, quo solveretur subditorum obsequium legitimo Principi debitum. Quidquid delirant Reges, à supremo Regum moderatore unico plectantur. Societas civilis sæpe imbellis est sine stricto anathematis gladio, & societas religiosa agit molliter in animos absque legum terrore civilium : ergò fœdus ineant, sed intrà terminos ab illustrissimo Bossuetio constituros.

Quam Christus immobili fundaverat in Petrâ Ecclesiam, suis Apostolis committit ut illam erigant perducantque ad summum perfectionis apicem. Mathiam sorte eligunt ut in Judæ proditoris locum sufficiatur. Die Pentecostes, juxta Christi promissum Spiritus S. in ipsos illabitur eosque in viros Deo propiores quam hominibus transformat. Septem Diaconos, ut sibi ministrent in laboribus Apostolicis eligunt, condunt Symbolum non constitutiones, hinc apocriphæ quæ sub ementito Apostolorum nomine annis volventibus circumferebantur. Dein disperguntur Apostoli, sibique partiuntur orbem quem modo suis gradibus emensuri erant. Primam Antiochiæ Cathedram Petrus erigit ibique Evodium consecrat Episcopum dein Romam venit, ibique cum Paulo veritatem cum sanguine profundit : hinc caput altius inter alias Ecclesias semper extulit, & ad illam, propter potiorem principalitatem, necesse fuit imposterum omnem convenire Ecclesiam : Rixæ nascuntur de legalibus observationibus, congregantur Apostoli, expenditur

obligée de recourir aux Anathêmes de la Religion ; de même que la Société Religieuse se trouve souvent sans force, si elle ne s'arme de la terreur des Loix Civiles. Ces deux Sociétés ont donc un intérêt mutuel à former ensemble une espéce de confédération qui ne sera avantageuse à l'une & à l'autre, qu'autant qu'elles se renfermeront dans les limites marquées par le grand Bossuet.

Cette Eglise, que Jesus-Christ avoit affermie sur des fondemens éternels, les Apôtres reçoivent de lui l'ordre de l'élever & de la conduire à sa plus haute perfection. Le sort fixe leur choix sur Mathias destiné par la Providence à remplacer parmi eux le traître Judas. Le jour de la Pentecôte, selon la promesse que Jesus-Christ leur en avoit faite, le Saint Esprit descend sur eux ; & sa présence qui les remplit, les transforme en des Hommes qui paroissent plus tenir de la Divinité que de l'Homme. Pour être plus libres dans leurs fonctions Apostoliques, ils se déchargent d'une partie des Oeuvres qu'exigeoit d'eux la Charité, sur sept Diacres qu'ils choisissent pour cet effet. Ils dressent tous ensemble un Symbole pour affermir la Foi des Fidéles. Les Constitutions qui depuis ont paru sous leur nom, sont regardées comme apocryphes. Après cet ouvrage immortel, ils se dispersent, & se partagent entre eux l'Univers, dont ils ont entrepris la conquête, & qu'ils vont bientôt mesurer de leurs pas victorieux. Dans sa course triomphante, Pierre, Chef du Collége Apostolique, érige une Chaire à Antioche, dont il consacre Evêque Evodius ; il tourne ensuite ses pas vers Rome, où la Providence l'attendoit avec Paul pour y verser la Vérité avec leur sang. De-là cette prééminence de l'Eglise de Rome sur les autres Eglises, qui toutes doivent aller à elle comme à leur centre. Pendant le séjour des Apôtres à Jerusalem, il s'éleve des disputes touchant les Observances Légales ; les Apôtres s'assemblent, ils examinent la Question, & ils l'agitent de part & d'autre, comme s'ils n'a-

voient

expenditur quæstio & utrimque agitatur etsi singuli inerrantiæ privilegio donarentur. In hoc primo Concilio subministrant normam, ad quam omnia concilia œcumenica componi debent simulque authoritatem quà pollent, nobis commonstrant. Ex hoc uno disce Conciliorum œcumenicorum infallibilitatem. Antesignani omnium hæreticorum, Cerinthus, Basilides, ad quos profligandos suum scribit evangelium sanctus Joannes. Occasione Novatiani Cyprianum inter & Stephanum oritur de baptismo dissidium: vincit pax in cordibus eorum. Emergit Ariana hæresis grassaturque per totum imperium præsulum pedo nixa, Regum firmata Sceptro, fœminarum stipata choro. Hanc hæresim sine more furentem in rapidissimo cursu sistit Nicæna Synodus vocem *Omousion* in tesseram fidei consecrat. Hanc infringere non possunt omnes cæcæ hæresis Molitiones nec dolus Ursacii, Valentii. & Germinii in Concilio Ariminensi. Non Arianâ labe infectus Cypr. Hyerosf. catecheseon author. Invidiosè Christianis objicitur mors Juliani Apostatæ a milite Christiano illata. Teste Ammiano Marcellino in hâc re authore non suspecto. Instauratio Templi Hierosolymitani interrupta globis flammarum ex tristissimo Templi busto erumpentibus. Prima Synodus Constantinopolitana acceptatione œcumenicâ proscribit Macedonianos. Nestorius erroris insimulatus à suis

Presbyteris

voient pas joui tous en particulier du privilége d'être infaillibles : c'est que dans ce premier Concile ils vouloient par leur exemple prescrire aux siécles à venir la forme des Conciles, & montrer en même-temps la force de leur autorité, toutes les fois qu'ils représenteroient l'Eglise. Le seul fait est décisif en faveur de l'infaillibilité des Conciles Généraux. A la tête des Hérétiques je vois un Cérinthe & un Basilides; & c'est pour les combattre que Saint Jean écrit son Evangile. L'Erreur de Novatien allume une vive dispute entre Saint Cyprien & Saint Estienne sur le Baptême. Après bien des agitations, la paix enfin triomphe dans leurs cœurs de tout le ressentiment qu'elle avoit dû occasionner. Une Hérésie bien plus dangereuse, l'Arianisme, ne tarde pas à troubler le repos de l'Eglise ; elle se répand comme un feu dévorant dans tout l'Empire, soutenue du Bâton Pastoral des Evêques, affermie par le Sceptre des Empereurs, & portée en pompe par un grand concours de Femmes qui s'enchaînent à son Char. Pour arrêter le cours rapide de ce torrent, Constantin assemble à Nicée en Bithinie le premier Concile Général ; où trois cens dix-huit Évêques consacrent à jamais par le terme d'*Oumousios* la Consubstantialité du Pere & du Fils. Cette décision est un boulevard que l'Hérésie ne peut renverser par ses intrigues secrétes & ses manœuvres sourdes. Les artifices d'Ursace, de Valens & de Germinius n'ont pas un plus heureux succès. Jamais le poison de l'Arianisme n'infecta le cœur de Cyrille, Auteur des Catéchétes qui portent son nom. C'est à tort qu'on calomnie les Chrétiens d'avoir armé contre la vie de Julien l'Apostat la main d'un Soldat Chrétien. Le rétablissement du Temple de Jérusalem, interrompu plusieurs fois par des tourbillons de flâmes échappés du sein même du bucher qui l'avoit consumé, est un fait attesté par Ammien Marcellin, Auteur Payen, & dès-là nullement suspect dans cette matiere. Le premier Concile de Constantinople, devenu Oécuménique par l'acceptation de toute l'Eglise, condamne l'Erreur de Macédonius. Nestorius est accusé d'Erreur par les Prêtres de son Eglise, pour avoir divisé la Personne de Jesus-Christ ; & il est flétri par le Concile d'Ephése, troi-

Presbyteris & delatus ad Ecclesiam in Ephesinâ Synodo congregatam ibique damnatus : verum latrocinium alterum Ephesinum reprobatum à Chalcedonensi Concilio contrà Eutychetem celebrato. Theodoretum jure adigit ut dicat anathema Nestorio. Sancti Leonis Epistolam expendit eamque suo calculo comprobat damnatis ibæ litteris. Præposterum Joannis Antiocheni amorem in Nestorium unice Cyrillus arguit. In rebus fidei mira consensio inter Concilium quintum & Chalcedonense. Epistolæ Agathonis probantur in sextâ Synodo cujus acta non interpolata. Damnatur Honorius ut hæresis Fautor. Ipsius Epistolæ non dogmaticæ aliquam à Monothelismo labem contrahunt. Joannæ Papissæ historia commentum. 8am. Synodum cogit Adrianus II. in quâ legitimè deponitur Photius. Ætas decima stylo decolor non doctrinâ. Quam fabulantur protestantes à Paschasio invectam fuisse in avitam fidem mutationem ea prosùs impossibilis. Agmen Patrum claudit Divus Bernardus. Moralem eorum Barbeyracus, fidem Dallæus immeritò vellicat : fidem omnimodam merentur ubi traditionem suo ævo vigentem commemorant, ast ubi in subsidium traditionis veniunt eorum ratiocinia, jam tunc ratione eorum momenta ponderentur. Non numerum scholasticorum, sed rationes perpendo. Concilia Lateranensia quatuor œcumenica. In quarto jus Ecclesiæ in temporalia regum nullatenus sancitum

tiéme Général. Celui que convoque Dioscore est plûtôt un vrai brigandage qu'un Concile ; & il est frappé d'Anathême par le Concile de Chalcédoine, qui Anathématise Euthychés. On y examine la Lettre écrite par le Pape Saint Léon le Grand ; & le suffrage dont il l'honnore, la fait révérer à tout l'Univers. Les Lettres d'Ibas, qui fomentoient l'Erreur, sont censurées. Le cinquiéme Concile ne donne aucune atteinte aux Jugemens du quatriéme Concile. Les Lettres d'Agathon sont louées dans le sixiéme Concile Général, dont les Actes n'ont point été altérés. On y condamne Honorius comme fauteur de l'Hérésie des Monothylites, dont on trouve quelque teinture dans ses Lettres. L'Histoire de la Papesse Jeanne est un Roman inventé malignemenr en haine de l'Eglise de Rome. Le Pape Adrien convoqua le huitiéme Concile Général, où Photius est légitimement déposé. Le dixiéme siécle, appellé à juste titre le siécle de Fer pour la barbarie de son goût, a produit une foule de Savans. Le changement insensible sur l'Eucharistie, que les Protestans font commencer à Paschase, est impossible. Saint Bernard, le dernier des Peres, ferme la barriere qui les sépare des Scholastiques. On est indigné de l'impudence extrême à laquelle se sont portés contre eux Barbeyrac & Daillé, le premier en attaquant leur Morale, & le second en censurant leurs Sentimens Théologiques. S'ils sont simples Historiens de la Tradition de leur temps, leur autorité est d'un poids à qui tout doit céder ; mais lorsqu'ils se permettent de l'appuyer de leurs raisonnemens, le respect qu'on doit avoir pour eux ne défend pas d'en examiner la force & la solidité. Ce n'est pas tant le nombre des Scholastiques que la force de leurs raisons qui peut entraîner mon consentement. On doit ranger parmi les Conciles Généraux les quatre Conciles de Latran, dans le quatriéme desquels on n'a jamais établi le Droit de l'Eglise sur le temporel des Rois. Le caractere d'Oécumenicité est également imprimé aux deux Conciles de Lion. Le premier de ces Conciles ne porte pas la main sur la Couronne de Fréderic. Dans le doute où les Esprits flottent entre Clement I. & Urbain VIII. il n'y a point de Schisme à craindre, quel que soit le

citum fuit. Generalia Lugdunensia duo; in 1°, non deponitur Fredericus. Legitimum & antiquum jus regaliæ. Schismatis rei non sunt qui Clementem I, inter & Urbanum VI. fluctant incerti & ancipites, Oecumenica Concilia Constantiense, Basileense modo ultimum concludatur intrà vigesimam quintam Sessionem. Oecumenica Synodus Florentina in quâ verè peracta Græcorum & Latinorum unio, sed infausto exitu. Non Oecumenica Lateranensis 5a Synodus. Leo X. anathemata vibrat in Lutherum, 1° Indulgentiarum dein Missæ, tandem fere omnis religionis eversorem. Hunc æmulatur Calvinus & utrumque damnat Tridentina Synodus generalis ultima. Accuratum Librorum sacrorum utriusque testamenti indicem exhibet, authenticam declarat Vulgatam partim ex veteri Italâ, partim ex Hyeronimi versione conflatam. Suum servat honorem Versioni 7°. Interpretum. Consuli possunt licet multis scaturientes erroribus Aquilæ Symmachi & Theodotionis versiones, quin & Syriaca antiquissima cujus author nec Marcus Thaddæus. Antiqua Æthiopica, Persa quam habemus recentior. Ad pleniorem veteris Testamenti intelligentiam confere etiam Onkelosi, Jonathanis, Josephi cœci Paraphrases. Nunc relege vestigia & videbis Ecclesiam modò florentem, modò afflictam, modò pacatam, modò perturbatam inter emergentes hæreseon fluctus. Tantæ molis erat Catholico Romanam condere religionem, quam Deus evoluto tandem tempore, in æternis suæ providentiæ consiliis stato, indulsit homini, *cujus in faciem vitæ spiraculum inspiravit.*

parti qu'on embrasse. Le Concile de Constance & celui de Bâle, pourvû qu'on n'étende pas ce dernier au-delà de la vingt-cinquiéme Session, doivent être compris parmi les Conciles Généraux. C'est un titre qu'on ne peut aussi refuser au Concile de Florence, où se consomma la réunion des Eglises Grecque & Latine, malgré les mauvais succès dont elle a été suivie. Cet honneur n'est nullement dû au cinquiéme Concile de Latran. Luther, en attaquant d'abord les Indulgences, ensuite la Messe, & enfin la Religion, dont il ébranla presque tous les fondemens, attire sur sa tête les Anathêmes que lui lance Leon X. Enhardi par le fougueux Luther, Calvin marche sur ses traces, & il est frappé avec lui du même coup de foudre par le Concile de Trente; ce Concile, dernier Général, nous fournit un Catalogue exact des Livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, & déclare authentique la Vulgate composée en partie de l'ancienne Version Italique, & de la Traduction qu'en a faite Saint Jerôme sur l'Original Hébreu. Il conserve au Texte des Septante toute son autorité. Rien n'empêche pourtant qu'on ne puisse consulter les Versions d'Aquila, de Symmaque, & de Théodotion, quoiqu'elles fourmillent d'Erreurs. On y peut joindre l'ancienne Version Syriaque, qui ne reconnoît point pour Auteur Marcus Thaddæus, aussibien que l'ancienne Version Ethiopienne, & la nouvelle Traduction Persanne, que nous avons. Mais pour avoir une pleine intelligence de l'Ancien Testament, on peut aussi avoir recours aux Paraphrases d'Onkelos, de Jonathan & de Joseph l'aveugle. Retournez maintenant sur vos pas, & suivez l'Eglise dans toute l'étendue de son cours. Vous la verrez tantôt florissante, & tantôt persécutée, tantôt jouissant d'un calme heureux & tantôt battue de la plus violente tempête; mais vous lui verrez toujours lever sa tête au-dessus des flots, sous lesquels l'Héréfie a tenté vainement de la submerger. Tant il a fallu essuyer de travaux immenses pour établir sur la ruine de toutes les Superstitions la Religion Romaine; Religion qui n'attendoit que la révolution des temps marqués dans les Decrets éternels, pour se communiquer à l'Homme, sur la face duquel Dieu a répandu le souffle de vie!

COPIE

COPIE
DES DIFFERENTES LETTRES
écrites au sujet de ma Thése.

LETTRE
A M. TAMPONNET,

Qui a fait le rapport de ce qui s'est passé dans les Assemblées de Messieurs les Députés.

MONSIEUR,

IL n'est pas de situation plus triste que la mienne. Je me suis présenté deux fois à la Faculté, pour lui marquer ma soumission à toutes ses décisions. Malgré cela, j'apprends de tous côtés qu'on me traduit dans le Public comme un opiniâtre. Ce bruit a fait une très-mauvaise impression sur l'esprit de la plûpart des Docteurs, trop équitables pour vouloir perdre un Homme parce qu'il s'est trompé. Mon obstination prétendue est le seul motif qui les anime contre moi. J'ose me flatter que vous voudrez bien leur faire connoître, en lisant ma Lettre au commencement de l'Assemblée de Mercredi prochain, combien je suis soumis à tout ce qu'ils décideront. Je donnerai des explications aux Propositions qu'ils jugeront en avoir

avoir besoin, & je retrancherai celles qu'ils croiront devoir être retranchées. Je désavoue tous les propos qu'on me fait tenir, qui ne s'accordent point avec ces sentimens. J'attens tout, MONSIEUR, de votre bonté & de votre justice.

Je suis, &c.

LETTRE

A M. L'ARCHEVESQUE DE PARIS.

MONSEIGNEUR,

JE suis battu depuis long-temps de la plus violente tempête. Il est bien triste pour moi que mon innocence même ne puisse pas me rassûrer. J'aurois eu l'honneur de me présenter devant vous, & de me justifier à vos yeux, si je ne vous avois crû prévenu contre moi. Je me suis déterminé, en attendant vos ordres là-dessus, à vous faire connoître que, si je me suis trompé, on ne peut pas me reprocher d'avoir été attaché un instant à mon Erreur. Quoique jeune, j'ai lû souvent l'Histoire Ecclésiastique, parce que c'est le Livre de mon Etat. J'y ai vû des Erreurs avancées par différentes personnes. Par-tout j'ai remarqué que l'Eglise n'avoit agi contre les Auteurs de ces Erreurs, que lors qu'opiniâtres, ils avoient refusé constamment de les retracter. C'étoit des Maîtres qui parloient. Qu'eût-ce été, si simples Ecoliers ils avoient présenté leurs Ouvrages à des Maîtres

préposés

préposés par l'Eglise pour les examiner ? Leur auroient-ils fait un crime des choses défectueuses qui s'y seroient rencontrées après un tel examen ? C'est là précisément la circonstance où je me trouve. Je n'ai surpris personne. Si mon grand Maître d'étude a signé ma Thése sans l'avoir lûe, il n'a dépendu que de lui de la lire. Mais mon Président l'a lûe ou me l'a écoûté lire très-attentivement. Je ne l'ai nullement pressé. Nous avons même parlé ensemble des Propositions qui font le plus de bruit, notamment de celle des Miracles. M. le Syndic l'a lûe, & il ne le désavoue pas. J'ai soutenu ma Thése, tous les Censeurs y sont venus, & leurs bons suffrages ne me permettent pas de douter de leur approbation. J'ai répondu pourtant une heure de suite sur la Proposition des Miracles en présence de cinq Censeurs, aucun ne s'est récrié. Après cela, comment les Docteurs ont-ils pû se déterminer à répandre dans tout Paris que ma Thése est évidemment impie ! Le coup dont ils ont voulu m'écraser, ne retombe-t'il pas sur le corps de la Faculté avec plus de force ? Que veulent-ils qu'on pense d'eux ! Leur Syndic, & un de leurs plus célébres Professeurs, ont laissé passer une Thése, selon eux, évidemment impie ; & cette Thése a été soutenue en Sorbonne pendant dix heures de suite. Presque tous les Docteurs de cette Maison y sont venus, & d'autres que je serois en état de nommer. Ils ne consultent assûrément en cela ni leur intérêt, ni la justice qu'ils me doivent. Ma docilité auroit dû étouffer cette affaire ; & depuis même qu'elle s'est si fort ébruitée, mon silence & ma retenue auroient dû adoucir les esprits les plus envenimés contre moi. Tout Paris, peu instruit de ce qui se passe, me donne les noms les plus odieux. Je pouvois le dissuader

aisément.

aisément. Je n'ai voulu d'autres armes que ma soumission. Devois-je attendre qu'elles seroient si long-temps inutiles, j'ose vous protester que je n'ai eu aucune mauvaise intention, en couchant ma Thése. Les desseins qu'on me prête sont trop extravagans. Je suis tranquille de ce côté-là. Je suis convaincu que vous avez méprisé de telles idées. Je me jette entre vos bras, j'ai recours à votre protection, je ne vous ferai solliciter par personne. On m'attaque sur ma Foi, je me défens par ma docilité; & je les défie de m'attaquer sur mes Mœurs.

Je suis, &c.

LETTRE

A M. L'ANCIEN EVESQUE DE MIREPOIX.

MONSEIGNEUR,

LA place distinguée que vous occupez dans le Clergé de France ne me permet pas de vous laisser davantage en suspens sur ce qui regarde ma Foi. Les bruits injurieux qui courent sur mon compte, ont pû vous faire naître des soupçons légitimes, parce que jusqu'ici vous avez ignoré le vrai de cette affaire. J'ai soutenu cette malheureuse Thése, après l'avoir, selon la coûtume, soumise à la censure de trois Docteurs. Je ne dois pas vous cacher que mon grand Maître d'étude l'a signée sans l'avoir lûe, mais il suffit qu'il ait donné son seing, pour qu'il soit évident qu'il n'a tenu qu'à lui de la lire. Mon Président M. Hooke Professeur de Sorbonne, en lut une partie très-attentivement, & m'écouta lire le reste. J'y fis

les corrections qu'il jugea à propos. Il dépendit de lui de la garder encore jusques au lendemain, car je ne la portai que ce jour-là à M. le Syndic, qui m'y fit encore corriger quelque chose. Il est honnête homme, & il ne prétend pas faire retomber la faute sur moi, en alléguant diverses raisons, qui dans cette occasion ne peuvent être que mauvaises. Devois-je craindre de la soutenir, après de telles approbations? Je fus pris sur la Proposition même des Miracles qui fait tant de bruit. Mon Président m'appuya; & les Censeurs qui se trouverent alors sur les bancs, me firent des complimens. Personne ne se récria, je ne prétens pas justifier la Thêse, il suffit que ma conduite soit à l'abri de tout reproche. Je suis au désespoir du scandale qu'elle a causé, & qu'elle cause encore, je ne pouvois pas le prévoir. Je suis prêt à faire tout ce que doit un Ecclésiastique convaincu de sa Religion. J'ai offert des Explications, des Rétractations, en un mot, tout ce qu'on croira nécessaire pour conserver le dépôt de la Foi; que personne n'a plus à cœur que moi. La charité est sans doute satisfaite de pareilles dispositions, mais la charité n'anime pas tous ceux qui font paroître le plus de zéle. Je ne vous marque ici que ce qui est vrai, & ce que je pense; & ceux qui prétendent lire autre chose dans mon cœur, ne voyent que par des yeux vitiés ou aveuglés par la passion.

Je suis, &c.

SECONDE

SECONDE LETTRE

AU MESME PRELAT.

MONSEIGNEUR,

VOTRE équité & votre prudence peuvent seules me rassurer contre le Parti puissant qui s'est formé contre moi, je ne sais par quels motifs. Ma Thése n'étoit point assez répandue pour pouvoir faire le bruit qu'elle a excité, si certaines Gens n'avoient pas soufflé le feu, pour embraser plus vîte tout Paris. On m'a prêté des motifs que je n'ai jamais eu, & que je n'aurai jamais. Il étoit si facile de s'assurer de mes sentimens. On n'avoit qu'à jetter les yeux sur ma conduite, on n'avoit qu'à interroger ceux qui me voyent & m'ont vû le plus familiérement. Si j'avois eu du poison dans le cœur, il se seroit exhâlé quelquefois avec ceux sur-tout avec qui je me croyois en liberté. Ils peuvent me rendre justice, ils témoigneroient tous en ma faveur, si on les consultoit. Est-ce un Homme qui ne me connoît pas même de vûe, qui peut savoir ce que je pense. Au reste, j'ai la satisfaction de voir que tous ceux qui passent pour les plus habiles dans la Faculté, n'ont pas apperçu ce Systême suivi d'impiété qu'on ne rougit pas de m'attribuer. Je puis les nommer, Messieurs le Gros, Digautrai, Gervaise, Burette, Ladvocat, Plunket, le Fevre, & bien d'autres que vous connoissez sans doute. On délibere aujourd'hui pour savoir si l'on doit m'entendre. Je ne croyois pas que cela pût être mis

mis en délibération. Qu'a-t'on à craindre ? A-t'on peur que je ne faſſe voir la pureté de mes intentions ? Craint-on de reconnoître mon innocence ? La plûpart de ceux qui refuſent de m'entendre, n'ont pas même encore lû la Théſe. Des Perſonnes reſpectables, autant par leur prudence que par leur ſavoir, opinent qu'il faut m'entendre, M. l'Abbé Renaud & M. Millet ; on ſuit ordinairement leur avis, & on ſe roidit contre celui-ci, dont les premiers principes du Droit Naturel font ſentir la juſtice ! J'aurai l'honneur de me préſenter demain à votre porte pour recevoir vos ordres, ou même vos conſeils. Permettez-moi ce terme, un Evêque eſt le pere des Eccléſiaſtiques ; & je me crois digne de vos conſeils par ma douceur & ma docilité. Je ne choiſis pas l'audience publique, parce que je crois que ſi vous voulez me faire l'honneur de m'entendre, ce ſeroit plûtôt en particulier. Je vous prie d'agréer des Explications qu'on m'a demandées. Je ne dois pas vous prévenir contre certains bruits indignes. On n'a pas craint de dire en pleine Aſſemblée que je paſſerois en Hollande pour y changer de Religion, & qu'il falloit s'aſſurer de moi. Je frémis en écrivant ces horreurs. Croit-on que je ſois aſſez malheureux pour tenir ſi peu à ma Religion ?

Je ſuis, &c.

Fin de la premiere Partie.

MA9 2016529